



NATIONS UNIES
CÔTE D'IVOIRE



BILAN COMMUN DE PAYS



Septembre 2020

Ne laisser personne de côté



NATIONS UNIES
CÔTE D'IVOIRE



BILAN COMMUN PAYS

Septembre 2020





TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	6
I. CONTEXTE POLITIQUE ET SOCIOECONOMIQUE	8
II. PROGRES DANS LA MISE-ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN COTE D'IVOIRE	17
Processus d'appropriation des Objectifs de Développement Durable en Côte d'Ivoire	17
Etat des progrès de la Côte d'Ivoire vers la réalisation des ODD	21
Les engagements internationaux en matière de droits de l'Homme	35
III. PERSONNES LAISSÉES POUR COMPTE OU À RISQUE D'ÊTRE LAISSÉES POUR COMPTE	38
Les ménages pauvres en milieu rural, notamment des zones les plus pauvres	38
Les jeunes (hommes et femmes) vivant dans la précarité	39
Les femmes des zones urbaine et rurale vivant dans la précarité	40
Les populations vivant dans l'extrême pauvreté dans les zones urbaines	40
Les enfants vivant dans l'extrême pauvreté multidimensionnelle	41
Les personnes vivant avec le VIH-SIDA	42
Les personnes en situation de handicap	43
Les migrants et populations à risque d'apatridie	43
IV. ANALYSE MULTIDIMENSIONNELLE DES PROBLEMES INFLUENÇANT LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT	46
Faible inclusivité du processus de développement	46
Faiblesse du capital humain	48
Lente transformation structurelle de l'économie	49
Vulnérabilité élevée aux changements climatiques et aux problèmes environnementaux	51
Gouvernance pouvant être encore plus efficace, transparente et participative	52
Questions transfrontalières, régionales et sous régionales	55
V. PARTENARIATS ET MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ODD ET DES AUTRES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX	59
VI. RISQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ODD EN COTE D'IVOIRE	63
Risques liés à la sécurité	63
Risques liés à la participation politique et la gouvernance	63
Risques liés à l'environnement	64
Risques liés à la santé	64
Risques liés à l'économie	65
CONCLUSION	68
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	69
BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE	71



INTRODUCTION

Des missions inachevées des OMD vers l'adoption des ODD comme espoir d'un avenir meilleur

1. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) avaient été formulés en 2000, afin d'articuler l'engagement des pays à mettre tous les moyens en œuvre pour éliminer la pauvreté, favoriser la dignité humaine, l'égalité, la paix, la démocratie et la viabilité environnementale à l'horizon 2015. Le constat fait à l'échéance de ce programme est que les OMD ont contribué à sortir plus d'un milliard de personnes de l'extrême pauvreté, diminuer le nombre de victimes de la faim chronique, le nombre de décès et de maladies évitables, scolariser plus de filles et de garçons que jamais. Toutefois, dans de nombreux cas, les cibles n'ont pas été atteintes parce que les progrès n'étaient pas suffisamment viables ou équitables et dans d'autres cas, les progrès se sont enlisés, voire inversés. Il est apparu notamment que des centaines de millions de personnes vivaient encore dans l'extrême pauvreté, un grand nombre souffraient de malnutrition, de maladies évitables et d'exclusion à cause de leur revenu, de leur sexe, de leur groupe linguistique, de leur religion, d'un handicap ou d'une autre caractéristique, ou subissaient les impacts directs ou indirects du changement climatique.
2. L'impératif d'un programme pour l'après-2015, qui tire parti des progrès accomplis et des enseignements dans le cadre des OMD et ravive l'espoir d'un avenir meilleur, a été concrétisé par l'adoption par les États membres de l'ONU, en septembre 2015, de l'Agenda 2030. Ce nouveau programme repose sur une approche holistique et équilibrée des trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale). Les dirigeants mondiaux ont, donc à ce titre, défini 17 objectifs de développement durable (ODD) déclinés en 169 cibles pour les 15 années à venir.

La décennie d'action pour atteindre les objectifs mondiaux afin d'accélérer la cadence

3. En septembre 2019, les dirigeants mondiaux ont fait le constat que malgré quelques progrès accomplis dans de nombreux domaines, la rapidité et l'ampleur des mesures prises pour atteindre les ODD demeuraient, dans l'ensemble, insuffisantes. Ils ont observé que la trajectoire des pays vers la réalisation de l'Agenda 2030 était entravée par la mobilisation insuffisante des financements¹ ainsi que par les conflits, la crise climatique, la violence fondée sur le genre et les inégalités persistantes et croissantes. Aussi ont-ils appelé à une décennie d'action et annoncé plus de 100 « actions accélérées » ainsi que des engagements volontaires pour intensifier les progrès. Tous les secteurs de la société ont été invités à se mobiliser dans trois domaines : i) une action à l'échelle mondiale, visant à assurer un plus grand leadership, davantage de ressources et des solutions qui auront plus d'impact sur les objectifs de développement durable ; ii) une action locale, qui intègre les transitions nécessaires dans les politiques, budgets, institutions et mécanismes de gouvernance des États, des villes et des autorités locales ; et iii) une action sociétale et individuelle, menée par les jeunes, la société civile, les médias, le secteur privé, les syndicats et les universités, entre autres, afin de créer un mouvement irréversible faisant avancer ces objectifs.

¹ Il a été établi qu'un déficit de financement annuel persistant de l'ordre de 2500 milliards de dollars faisait obstacle à la mise en œuvre des ODD.





Objectifs du Bilan Commun de Pays

4. Parce qu'elle requiert un changement de paradigme, la vision transformative du développement de l'Agenda 2030 a guidé la réforme du Système des Nations Unies (SNU) engagée dès le 1er janvier 2019 en vue d'un appui efficient aux pays dans la réalisation des ODD. Parmi les principaux axes et éléments clés de la mise en œuvre de la réforme initiée en 2019 figure la formulation d'un Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (CCDD) remodelé, axé sur la demande, ouvert, intégré, transformationnel et porteur de changement. Les nouvelles directives élaborées par le Groupe de développement durable des Nations Unies (UNSDG) pour la planification stratégique conjointe des Nations Unies soulignent, entre autres, l'obligation de conduire une analyse conjointe de la situation du pays (Bilan Commun de Pays, BCP) aux premières étapes du processus de préparation du cadre de coopération des Nations Unies.
5. C'est dans ce contexte que l'Equipe Pays des Nations Unies en Côte d'Ivoire s'est engagée à produire de manière participative et collective une analyse du contexte de développement du pays hôte qui soit intégratrice, prospective et fondée sur des données probantes, en vue de la préparation du Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (CCDD) 2021-2025. Ce BCP constituera aussi une base stratégique pour l'équipe pays des Nations Unies en Côte d'Ivoire dans le cadre de ses conseils sur les politiques de développement durable. Il vise aussi à fournir une analyse plus approfondie des parties prenantes stratégiques pertinentes pour le Programme de développement durable 2030 dans le pays et à jeter les soubassements d'un partenariat élargi. Le BCP en Côte d'Ivoire ambitionne de fournir une compréhension et une analyse communes des opportunités, défis institutionnels, économiques, politiques, sécuritaires, humanitaires, socio-culturels et environnementaux du pays dans la perspective de la réalisation des objectifs de développement durable. L'analyse envisagée devant aider à définir les conditions d'accélération de la mise en œuvre de l'agenda 2030, qui établit les 17 ODD dans le cadre du programme de développement durable, est encadrée par les principes directeurs

suivants : Ne Laisser personne de côté ; Droits Humains; Equité, Genre et Autonomisation des Femmes ; Résilience ; Durabilité ; Redevabilité.

Le processus d'élaboration du BCP s'est déroulé sur plusieurs mois à travers la compilation des documents d'analyses par les Agences et les travaux d'analyse mené par le Groupe ODD d'Appui-Conseil (GODDAC) qui constitue un pool d'experts du SNUD faisant office de groupe de référence dans le cadre du processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation du CCDD. Tout le processus a enregistré la contribution des chefs et des experts des agences du SNUD. Il est à noter que cette analyse indépendante a impliqué les agences résidentes et non-résidentes du SNUD qui ont eu l'opportunité de participer à son processus de formulation en fournissant des informations pertinentes. De même, les autres parties prenantes du processus de formulation du CCDD 2021-2025 venant des ministères, des autres institutions nationales, des collectivités locales, du secteur privé, de la société civile, des institutions financières internationales, notamment celles ayant pris part à l'atelier technique de lancement du processus CCDD organisé au mois de mai 2020 en collaboration avec le Ministère du Plan et du Développement, ont eu l'occasion de formuler des observations ayant permis d'enrichir cette analyse. Le draft 0 du BCP a fait l'objet d'une présentation le 28 juillet 2020, avec la participation Ministère du Plan et du Développement, des représentants d'institutions de la République (Présidence, CESEC, ...), des Ministères, de Chambres Consulaires, de Faïtières syndicales, du Secteur privé, de la Société civile, d'organisations décentralisées, de Partenaires Techniques et Financiers bilatéraux et multilatéraux. Les différentes parties prenantes listées plus haut sont intervenues pour faire des commentaires en vue d'une amélioration du document. Le document s'est inspiré dans une certaine mesure de l'expertise régionale, notamment celle de la Commission Economique des Nations pour l'Afrique sur les questions de transformation structurelle de l'économie et de mise en œuvre des ODD ou de UNOWAS en ce qui concerne les questions de paix et de sécurité au niveau sous-régional.





I. CONTEXTE POLITIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

Un processus de réconciliation inachevé et un contexte pré-électoral à nouveau tendu

6. La Côte d'Ivoire est sortie d'une longue période de crise ayant affecté le processus de développement, **la paix et la cohésion sociale** dans le pays. Il s'agit notamment du conflit armé de 2002-2007 qui s'est terminé avec l'Accord Politique de Ouagadougou (APO) de 2007 ayant conduit à l'élection présidentielle de 2010, laquelle s'est muée en crise postélectorale en 2010-2011.
7. Depuis 2011, le Gouvernement ivoirien est engagé dans un processus de consolidation de la paix et de reconstruction économique qui a permis de remettre le pays, entre autres, sur une trajectoire économique vertueuse. L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (Onuci) qui était en place depuis 2004, a clôturé sa mission en juin 2017. La situation politique et sécuritaire est restée stable, malgré la recrudescence des tensions politiques à l'approche de l'élection présidentielle d'octobre 2020, du fait des jeux d'alliances et des enjeux de conquête du pouvoir, des incertitudes sur la participation de candidats potentiels et la menace terroriste dans la sous-région ouest-africaine.
8. La réconciliation nationale demeure encore un grand défi tant les clivages ont été forts et encore vivaces notamment sur la question foncière, les réminiscences identitaires, les réparations des préjudices subies par les victimes de tout bord. La justice transitionnelle, censée apporter une reconnaissance aux victimes des crises militaro-politique et post-électorale, promouvoir la confiance entre les individus et la confiance de ceux-ci dans les institutions de l'État, amener à la réconciliation et renforcer **l'État de droit**, a donné des résultats limités. En outre, elle n'a pas été perçue comme suffisamment inclusive et indépendante par certains acteurs pour créer un équilibre et favoriser par la même occasion un contrôle mutuel entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, comme le prévoit le préambule de la Constitution de 2016.
9. L'inclusivité des processus électoraux semble aussi différemment appréciée. Les élections organisées régulièrement depuis 2011 n'ont pas suscité la participation de tous les partis et coalitions. Les partis et coalitions d'opposition qui n'ont pas participé à toutes ces élections allèguent que les conditions de réconciliation et de transparence du processus électoral ne sont pas encore réunies. Les systèmes électoraux sont jugés peu crédibles par certains acteurs de l'opposition et de la société civile. Par ailleurs, les jeunes et les femmes, pour différentes raisons, sont peu présents dans les sphères des débats politiques alors que leurs besoins liés au processus électoral sont nombreux (pièces d'état civil, information et formation sur le processus électoral, etc.) et leurs contributions ainsi que leur pleine participation sont indispensables à la tenue d'élections apaisées et sans violences.
10. Les causes à la base de ces crises qui ont meurtri la Côte d'Ivoire, qualifiées de conflictogènes sont encore incrustées dans la société au point d'entacher la réconciliation et la **cohésion sociale**. Dix ans après cet épisode douloureux, le pays amorce l'organisation de l'élection présidentielle d'octobre 2020 dans un contexte marqué par des antagonismes politiques très marqués entre les partis politiques avec pour défis pour les autorités la réussite d'une élection transparente, inclusive, démocratique et sans violence. La prise en compte des crises antérieures dans l'analyse des conditions permettant la réalisation des objectifs de développement durable est indispensable tant les inégalités ainsi que les **vulnérabilités** résiduelles ou encore manifestes peuvent affecter la stabilité et le processus de développement.



Des risques sécuritaires pouvant gêner les activités économiques et sociales

11. Au plan sécuritaire, les pays environnants la Côte d'Ivoire sont confrontés à des conflits violents impliquant des terroristes. De même, ces pays enregistrent des conflits communautaires avec des mouvements de populations. Les **menaces sécuritaires** du fait de la situation aux frontières avec le Mali et le Burkina Faso notamment, exacerbent les conflits entre des communautés de part et d'autre des frontières. Ce qui pourrait accentuer le mouvement migratoire vers la Côte d'Ivoire, mais aussi alimenter les filières de recrutement et accroître la menace terroriste. Après l'épisode d'acte terroriste subi par la Côte d'Ivoire à Grand Bassam, en 2016, le risque demeure et il convient de surveiller la situation sécuritaire dans les pays voisins et aux frontières ainsi que les flux migratoires en direction du pays qui pourraient en résulter. L'extrémisme violent au Sahel, en particulier dans la région du Liptako Gourma est une préoccupation croissante

compte tenu des **risques d'attaques terroristes** et d'enlèvements majeurs, principalement dans les zones frontalières du nord de la Côte d'Ivoire. Au niveau interne, les litiges fonciers et la compétition pour l'exploitation des autres ressources naturelles sont toujours à l'origine de conflits². Les conflits fonciers représentent 2/3 des cas de médiation par le médiateur de la République et 80% des cas de médiation par les chefs traditionnels. Les populations ne recourent plus systématiquement aux institutions dans leurs rapports intra et/ou inter communautaires et préfèrent, dans certains cas, « rendre leur propre » justice. Ce qui a pour effet de susciter des troubles à l'ordre public dans les grands centres urbains, mais aussi les conflits entre différentes communautés (allogènes, allochtones et autochtones) dans plusieurs régions du pays.

Des progrès en matière de gouvernance globale

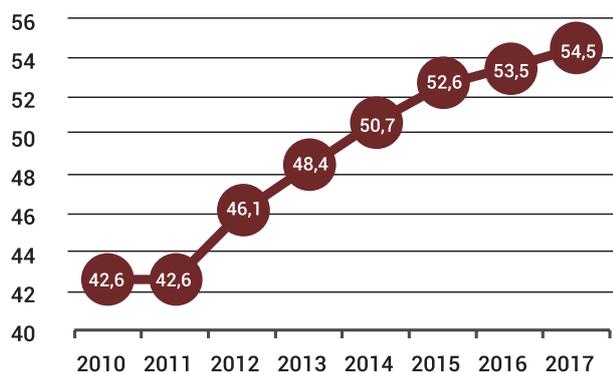
12. La Côte d'Ivoire a réalisé de progrès appréciables en matière de gouvernance globale en obtenant un score de 54,7 et la 22ème position sur 54 pays sur la base de l'Indice de Gouvernance de Mo Ibrahim en 2017 contre un score de 42,6 en 2010. Par composante de la gouvernance globale, la Côte d'Ivoire réalise en matière de sécurité et respect de l'Etat de droit des progrès les plus importants en Afrique entre 2008 et 2017 avec un gain de 15,4 portant le score du pays à 59,4 en 2017 pour une 22ème position sur 54 pays. En ce qui concerne la participation et droits humains, la Côte d'Ivoire a occupé la 21ème place sur 54 pays en 2017 avec un score de 55,8 en 2017 pour un gain de 15,9

points par rapport à 2008. Pour la soutenabilité des opportunités économiques, le gain était de 8 points entre 2008 et 2017 donnant à la Côte d'Ivoire un score de 49 pour une 22ème position sur 54 pays. En ce qui concerne la dimension développement humain, la Côte d'Ivoire a progressé de 11,4 points entre 2008 et 2017 et portant son score à 53,8 pour une 26ème position sur 54 pays. En matière de progrès dans la lutte contre la corruption, classée 106ème sur 180 pays avec un score de 35 sur 100, la Côte d'Ivoire « a considérablement progressé depuis 2012 » en gagnant six points, a relevé Transparency international dans son indice de perception de la corruption (IPC) en 2019.

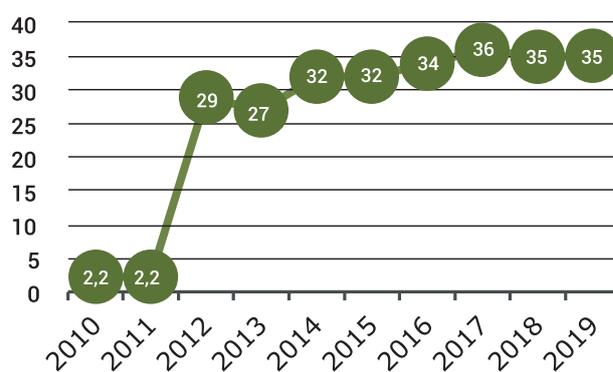
² Seuls 4 % des terres font l'objet de titres fonciers en milieu rural. Ce qui constitue une source d'appauvrissement et de vulnérabilité, entre autres suite aux déguerpissements, ainsi que la principale cause de conflits récurrents dans le pays, que ce soit au niveau intercommunautaire ou interethnique.



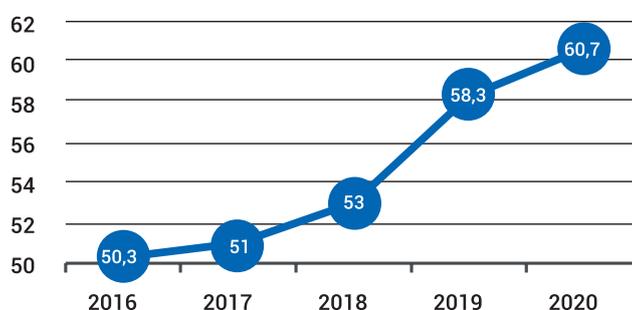
Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (Source : Fondation Mo Ibrahim)



Indice de perception de la corruption (Source : Transparency International)



Indice de la facilité de faire des affaires (Source : Banque Mondiale)



13. La Côte d'Ivoire a en outre enregistré des performances remarquables s'agissant de l'environnement des affaires, puis qu'elle est passé du 167ème rang en 2012 au 139ème rang

en 2018 dans le rapport annuel de la Banque Mondiale sur « la pratique des affaires » et que son score a augmenté de plus de 10 points entre 2016 et 2020.

De solides performances économiques conjuguées à des résultats moins favorables au plan humain et social

14. Avec 25 069 229 millions d'habitants³ pour 322 462 km² et un taux de croissance démographique de 2,6%, la Côte d'Ivoire, se distingue depuis la fin de la crise postélectorale de 2010-2011 par la **robustesse de sa croissance économique**. En effet, sur la période 2012-2019, le PIB réel a augmenté au taux moyen annuel de 8,3%⁴. Une croissance de 1,8% est attendue en 2020 selon le

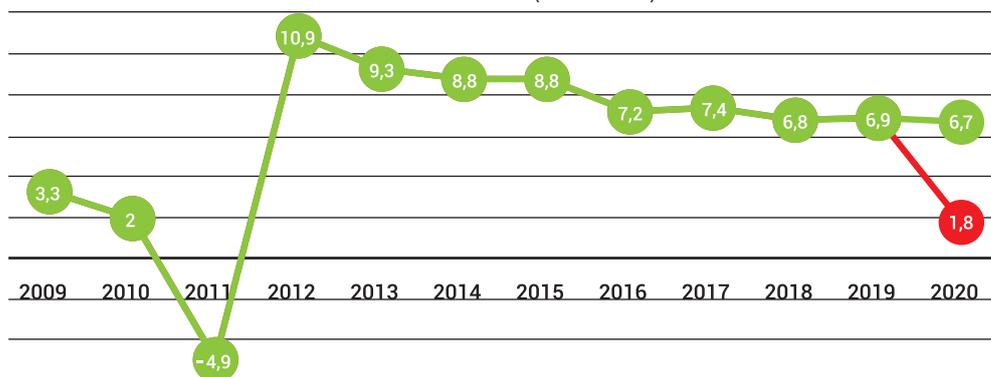
FMI, contre une prévision initiale de 6,7 %, dans un contexte de contraction de l'activité économique liée aux mesures de ripostes adoptées pour faire face à la pandémie de la Covid-19 ainsi qu'aux **répercussions de cette crise sanitaire** sur les relations avec les partenaires extérieurs affectés. Le taux de croissance repartirait à la hausse en 2021 pour se situer à 6,2 %.

³ Selon une projection de la Banque mondiale pour 2018, <https://donnees.banquemondiale.org/pays/cote-d%27ivoire>

⁴ <https://www.imf.org/en/Countries/CIV>



Graphique 1 : Taux de croissance
du PIB réel (Source : FMI)



15. Le taux d'inflation a été ramené à des niveaux compris entre 0,4% et 1,2% de 2013 à 2019, après un maximum de 2,6% réalisé en 2012. Le déficit budgétaire s'est situé en moyenne à 2,9% du PIB sur la période 2016-2019. Pâtissant de la chute des prix du cacao, de la hausse du cours du baril de pétrole à l'international et des revendications sociales, il s'est détérioré de 4% en 2016 à 4,5 % en 2017. Il a été toutefois ramené à 3% à fin 2019, grâce aux efforts d'amélioration des recettes et de rationalisation des dépenses. Le stock de la dette par rapport au PIB s'est établi à 37,8% en 2019 contre 39,7 % en 2018, bien inférieur au maximum de 70 % défini dans le cadre des critères de convergence de l'UEMOA. **Le risque de surendettement est modéré** comme l'indique la dernière analyse de viabilité de la dette du FMI. » Selon le FMI⁵, « au regard de la sévérité de la pandémie de la Covid-19, l'augmentation temporaire envisagée du déficit budgétaire est appropriée, même si cela signifie une déviation temporaire du critère de convergence de 3 % du PIB. Vu les risques baissiers considérables, des réallocations de dépenses deviendraient nécessaires si les recettes fiscales venaient à être inférieures aux projections actuelles. Lorsque la crise sera résorbée, il sera important que le déficit budgétaire revienne à sa trajectoire précédant la crise, pour préserver la viabilité de la dette à moyen-terme.
16. La croissance est vigoureuse en Côte d'Ivoire et le partage de ses fruits est de moins en moins contrarié, au regard de la tendance au recul des inégalités et de la pauvreté, laquelle reflète une amorce de concrétisation des progrès économiques sur le plan humain et social. L'Indice de Développement Humain (IDH) a en effet progressé de 0,454 en 2010 à 0,494 en 2015 et à 0,516 en 2018, traduisant une dynamique d'amélioration qu'il est nécessaire de poursuivre. Le niveau de développement humain de la Côte d'Ivoire reste toutefois inférieur à la valeur moyenne de cet indice dans les pays en voie de développement (0,686) ou des pays de l'Afrique subsaharienne (0,541) en 2018. Une observation spatiale indique que le niveau du développement est très faible au Nord et à l'Ouest de la Côte d'Ivoire. Dans cette partie, la valeur de l'IDH est inférieure à 0,5. Le développement humain dans le District autonome d'Abidjan est de l'ordre de 0,581 tandis que dans les autres parties du pays, la valeur de l'IDH oscille entre 0,480 (dans la région de Bagoué) et 0,543 (dans la région des Grands-Ponts). Ceci pourrait s'expliquer par la disparité Nord-Sud dans le développement humain due à la présence d'infrastructures plus aisément accessibles dans la partie Sud par rapport au Nord.

⁵ <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2020/04/17/pr20172-cote-divoire-imf-exec-board-approves-us-886-2m-disbursement-address-covid19-pandemic>





17. Les résultats du point de vue de la pauvreté se sont également légèrement améliorés, puisque 39,4 % de la population vivait sous le seuil de pauvreté national en 2018, contre 46,3% en 2015 et 48,9% en 2008. Il est à noter que la pauvreté a baissé de 15,6 points de pourcentage entre 2011 et 2018 après avoir régulièrement augmenté, passant de 10% en 1985 à 32,3% en 1993, 33,6% en 1998, 38,4% en 2002 et 48,9% en 2008. Le Programme Social PS-Gouv, d'un coût global de 1 003,4 milliards de FCFA sur la période 2019-2020 contribue énormément à l'inclusivité de la croissance permettant ainsi de générer une croissance redistributive de bien-être social avec un service public accessible, efficace et de qualité. Le revenu des paysans a enregistré une amélioration grâce une politique de rémunération garantissant au moins 60% du prix CAF aux producteurs agricoles, les revenus des fonctionnaires se sont améliorés suite au déblocage des salaires gelés depuis 1989, la reprise effective des avancements indiciaires tous les deux ans et le paiement des engagements antérieurs non respectés, tandis que le traitement des agents du secteur privé et des retraités a bénéficié de la hausse du SMIG de 36 607 FCFA à 60 000 FCFA et de la réforme de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et de la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (CGRAE). Le nombre de ménages bénéficiaires de transferts monétaires trimestriels s'est accru de 27 000 en 2017 à 127 000 à fin juin 2020 et pourrait s'établir à 227 000 fin 2020, avec une couverture de l'ensemble des régions réalisée en 2020.

Les tendances générales de la pauvreté monétaire cachent toutefois de profondes disparités régionales. Plus de trois régions sur quatre ont leur taux de pauvreté supérieur au taux de pauvreté national en 2018. Le district autonome d'Abidjan enregistre le taux de pauvreté le plus faible avec 9,8%. Abidjan, la capitale économique, avec 10,4%, est traditionnellement la zone ayant le niveau de pauvreté le plus faible du pays. Les régions du Tonkpi (64.4%), du Kabadougou (63.4%), du Bafing (63.3%), du Cavally (63.2%) et du Tchologo (61.2%) ont les niveaux de pauvreté les plus élevés. Par ailleurs, il y a un contraste entre les zones urbaines où le taux de pauvreté est évalué à 23,5% et le milieu

rural où il s'établit au niveau élevé de 51,2% en 2018⁶. Les trois régions qui concentrent le plus de pauvres en Côte d'Ivoire sont le Haut-Sassandra (7,9% des pauvres), Tonkpi (7,5% des pauvres) et le district autonome d'Abidjan (5,8% des pauvres). Sur la période 2015-2018, l'Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) a baissé de 15,5 points de pourcentage, passant ainsi de 0,271 en 2015 à 0,229 en 2018. La pauvreté multidimensionnelle demeure concentrée et élevée au Nord et à l'Ouest de la Côte d'Ivoire comparativement aux autres régions en 2018 tout comme en 2015.

L'examen au niveau des régions indique une baisse de l'IPM dans 23 régions (et District autonomes) et une hausse dans les 10 restantes. Bien que la pauvreté multidimensionnelle ait baissé dans la plupart des régions, elle a augmenté de plus 9 points de pourcentage dans les régions suivantes : Iffou (9,8 points de pourcentage), Agnèby-Tiassa (41 points de pourcentage), Grands-Ponts (12,9 points de pourcentage), Cavally (11,1 points de pourcentage), Tchologo (22,5 points de pourcentage). Ces différentes variations mettent en évidence une inégale résorption des privations dans les régions de la Côte d'Ivoire. La réduction de la pauvreté multidimensionnelle en 2018 est cohérente avec la baisse de la pauvreté monétaire et pourrait s'expliquer par l'amélioration des conditions économiques ayant occasionné une hausse de l'investissement et la création d'emplois, et la mise en œuvre des actions sociales du Gouvernement (Gratuité ciblée des soins de santé, Programme Education Pour Tous, Programme Electricité Pour Tous, etc.). Malgré cette amélioration des conditions de vie, 46,7% de la population ivoirienne demeure dans une situation de pauvreté multidimensionnelle en 2018, avec une forte concentration dans le milieu rural (68,6%). Dans le milieu urbain, 25,3% de la population vit dans une situation de pauvreté multidimensionnelle. La pauvreté demeure concentrée dans le Nord, le Nord-Ouest et l'Ouest de la Côte d'Ivoire en 2018, tout comme en 2015. Les résultats préliminaires des études conduites sur les conditions de vie des ménages après l'avènement de la pandémie de la Covid-19 indiquent que la pauvreté pourrait s'inscrire à la hausse en 2020.

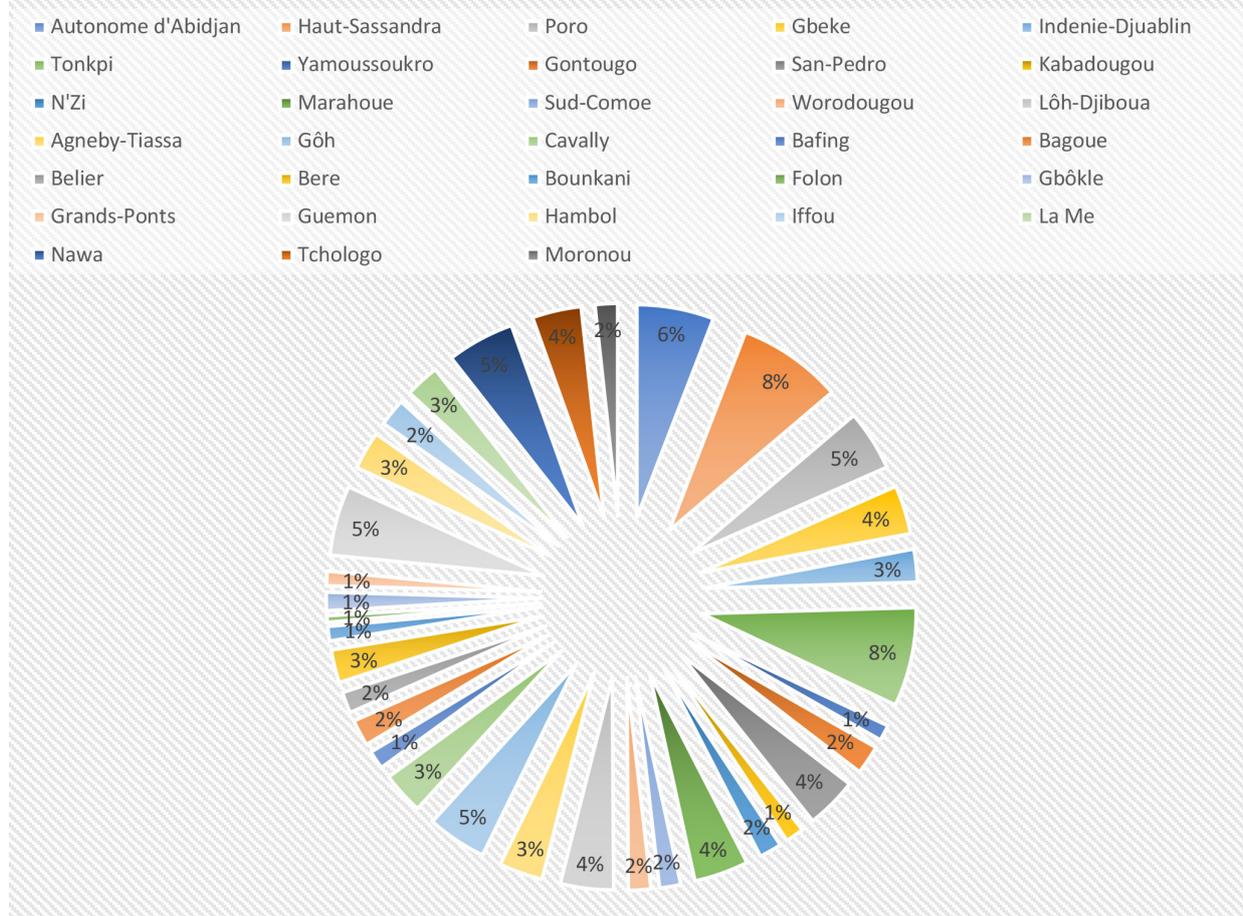
⁶INS / EHCVM 2018





Graphique 7 : Répartition spatiale des pauvres en 2018

(Source : INS / EHCVM 2018)



18. Le potentiel de développement humain est réduit par **l'ampleur des inégalités** qui ont baissé lentement jusqu'en 2015, avec un coefficient de GINI qui est passé de 0,5 en 2002 à 0,42 en 2008 puis à 0,415 en 2015. La diminution des inégalités a été plus rapide par la suite puisque le coefficient de GINI a atteint 0,365 en 2019, un niveau exceptionnellement bas. L'indice d'inégalité de genre pour la Côte d'Ivoire était estimé à 0,657 en 2018 contre 0,679 en 2010 (PNUD, HDR, 2018).

19. Afin de renforcer et d'accélérer la mise en œuvre d'actions concrètes en vue d'accroître le bien-être des populations, en particulier les plus défavorisés, le Programme Social du Gouvernement « PSGouv 2019-2020 » doté d'un budget de 1 000 milliards de FCFA a été mis en place. Les efforts déployés à travers ce programme réaffirment l'engagement gouvernement ivoirien à avoir « une croissance économique nationale génératrice d'un bien-être social avec un service public accessible, efficace et de qualité ».

Une dégradation de l'environnement source de préoccupations

20. Classée 147^{ème} sur 178 pays selon l'indice de vulnérabilité au changement climatique de la Banque Mondiale, la Côte d'Ivoire apparaît comme un des pays particulièrement vulnérables. Cette situation se caractérise par le réchauffement des températures, le changement du régime des pluies, les changements bioclimatiques affectant l'océan Atlantique, l'assèchement des terres cultivables, la dégradation des forêts au

rythme d'environ 200 000 ha par an et une vitesse d'érosion côtière de 1 à 3 mètres par an. Tout ceci a des conséquences non négligeables sur les supports de la prospérité économique et de la cohésion sociale. Au plan socio-économique, la production hydro-électrique, la production agricole, notamment la culture du cacao, la pêche et toutes les autres activités qui se développent sur la région côtière ont commencé



à être impactées et/ou sont menacées, alors qu'elles font vivre des millions de personnes. La dépendance continue de l'agriculture aux conditions climatiques constitue un risque en termes de sécurité alimentaire, mais aussi pour les revenus que les populations et le Gouvernement tirent des cultures d'exportation.

Au niveau du cadre de vie, plusieurs villages côtiers sont menacés de disparition sous les eaux des océans, tandis qu'en zone urbaine de nombreux ménages, sont régulièrement victimes d'inondations sources de dégâts matériels et sociaux et pouvant entraîner des déplacements de populations.

La pandémie de la COVID-19, une crise sanitaire persistante qui menace les perspectives nationales de réalisation des ODD

21. Le contexte socioéconomique en Côte d'Ivoire est désormais impacté par la pandémie de la maladie infectieuse liée au coronavirus (Covid-19) qui affecte la quasi-totalité des pays et territoires du monde depuis sa survenue à Wuhan en Chine en décembre 2020. La Côte d'Ivoire a enregistré son premier cas d'infection au coronavirus le 11 mars 2020. Cette pandémie continue de s'étendre dans le pays et dans les pays voisins, avec plus de 13 554 cas confirmés positifs et 87 décès au 17 juillet 2020. Les **conséquences socioéconomiques de la pandémie**, à la suite des mesures prises pour la juguler sont manifestes, en termes de quasi-paralysie de l'activité économique, de rupture des approvisionnements, des transports, de pertes d'emplois et de revenus pour une masse de la population plongée dans la précarité et d'approfondissement des inégalités de genre. La crise du Covid-19 a aggravé les vulnérabilités socio-économiques, la plupart des ménages étant impactés par au moins une des mesures du Gouvernement (80,7%). Il ressort d'une enquête menée par le SNUD que, du fait du COVID-19, l'emploi de 78,8 % des chefs de ménages a été impacté du fait des tensions de trésorerie affectant 64,4% des entreprises du secteur informel qui font face à une réduction du niveau d'activité de 52,8%. En conséquence, le nombre de ménages supplémentaires qui du fait du coronavirus tombe en dessous du seuil de pauvreté est estimé à 32%⁷. Les dépenses de transport, de transferts d'argent et d'éducation sont les postes de dépenses ayant le plus fortement baissé. Ainsi, plus de 40% des ménages ont baissé les ressources consacrées à l'éducation depuis la survenance de la crise en lien avec la fermeture des écoles décidée par le gouvernement. Au niveau des études, 87,20% des ménages interrogés avaient des enfants scolarisés dont 55,3% continuaient

de faire bénéficier à leurs enfants de 6 à 18 ans des programmes éducatifs, contre 32% des ménages dont les enfants ne bénéficiaient pas d'un tel programme. Une plus faible proportion de ménages pauvres a diminué sa consommation pour les différents postes de dépense comparativement aux ménages les plus nantis. L'impact distributionnel de la crise semble être en faveur des ménages les plus pauvres qui ne travaillent pas en majorité dans les secteurs les plus affectés par la crise. L'analyse du nombre de ménages vulnérables met toutefois en exergue que 45,2 % passe d'un statut de non pauvre à pauvre, soit 1 620 777 ménages supplémentaires. La situation de pauvreté de 16,51% de ménages déjà pauvres s'est empirée du fait de la baisse de leurs revenus. Cette baisse est estimée à en moyenne de 30%. Cette situation les rend davantage très vulnérables.

22. La pandémie de Covid-19, au-delà de ses effets à court et moyen termes, s'invite donc dans l'analyse du Bilan Commun de Pays de la Côte d'Ivoire, pour montrer le besoin de souligner la place des chocs aléatoires et les capacités de réponse ainsi que de résilience des pays face à ces chocs de type sanitaire, environnemental, sécuritaire, voire financier, dans un monde globalisé. Elle met à nue les faiblesses des **capacités de riposte et de résilience** dont l'impact sur la trajectoire de développement du pays peut être insoupçonné. La prise en compte de tels chocs devient incontournable dans ce BCP pour mettre en évidence les opportunités, les défis institutionnels, économiques, politiques, sécuritaires, humanitaires et socio-culturels qui y sont associés dans la perspective de la réalisation des ODD et définir les risques dans la mise en oeuvre des politiques publiques.

⁷ Enquête ménages sur l'impact du COVID réalisé par l'Institut National de la Statistique (INS) en avril 2020 avec l'appui du Système des Nations Unies sous la coordination du PNUD





II. PROGRES DANS LA MISE-ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN COTE D'IVOIRE

Processus d'appropriation des Objectifs de Développement Durable en Côte d'Ivoire

23. En adoptant l'Agenda 2030, la Côte d'Ivoire s'est engagée à le mettre en œuvre dans le cadre de ses plans et programmes nationaux. Au moment de la validation officielle du Plan National de Développement (PND) 2016-2020 en septembre 2015, les ODD étaient sur le point d'être adoptés. La prise en compte des ODD, de même que la contextualisation des cibles et indicateurs des ODD s'est donc faite par étapes lors des revues successives du PND.

24. Le Gouvernement a réservé une place de choix aux ODD aussi bien dans le cadre du PND 2016-2020 qu'au titre d'autres programmes sectoriels, comme le Programme Social du Gouvernement (PSGgouv) 2019-2020 lancé en 2018 afin d'intensifier l'action sociale de l'Etat. A titre d'illustration:

- En matière de lutte contre la pauvreté (ODD1 et ODD10), le Gouvernement a renforcé et élargi les programmes de protection sociale et dirigé environ 35% des ressources de l'État pour le budget pro pauvre (2018-2020) ;
- Des programmes agricoles et nutritionnels ont été mis en place pour promouvoir la production et la sécurité alimentaire d'une part et la nutrition, la sécurité nutritionnelle des populations d'autre part (ODD2). Il s'agit notamment de la Politique Nationale de Nutrition (2016), du Plan National Multisectoriel de Nutrition PNMN (2016-2020), du Programme National d'Investissement Agricole, (PNIA1 2012-2016 et PNIA2, 2018-2025), et d'un Plan Stratégique pour le Développement de l'Elevage et des Produits Halieutiques (PSDEPA 2014-2020) tous, partie intégrante du PND 2016-2020 ;
- De nombreux programmes ont été lancés autour du Plan national de développement sanitaire tels que ceux relatifs à la santé reproductive, maternelle, néonatale et

infantile ainsi que la lutte contre le VIH/ SIDA, en vue de renforcer l'offre de soins et la demande en soins au niveau national (ODD3). Les infrastructures sanitaires ont été renforcées sur l'ensemble du territoire à travers des constructions et réhabilitations d'établissements de santé périphériques et d'hôpitaux généraux pour améliorer l'accessibilité géographique qui est passé de 44% en 2012 à 69% de la population vivant à moins de 5km d'un centre de santé en 2019. Par ailleurs, le programme social gouvernemental 2019-2020 consacre directement à la santé trois de ses douze projets phares à savoir : i) Renforcement de la gratuité ciblée des soins ; ii) Renforcement du programme élargi de vaccination ; iii) Couverture maladie universelle (CMU). 555 729 personnes ont été enrôlées à la CMU au 1er semestre 2020, portant le nombre total de personnes enrôlées à 2 421 338 pour 2 979 469 bénéficiaires identifiés. 667 412 kits d'accouchement et 93 341 kits de césarienne ont été distribués gratuitement en 2019 et au premier semestre 2020. Au-delà du Plan National Intégré (PNI) de lutte contre le trafic illicite et l'abus de drogues en Côte d'Ivoire, finalisé en octobre 2019, un avant-projet de loi portant lutte contre le trafic et l'abus de drogue, est en cours d'élaboration, de manière consultative, sous l'égide du Comité Interministériel de Lutte Anti-Drogue (CILAD), avec le soutien de l'ONU DC (ODD 3 et 16). De plus, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant a démarré, en 2019, le programme « Strong Family » et le Ministère de l'Education nationale de la République de Côte d'Ivoire, a lancé, en 2018, le programme UNPLUGGED et en 2020, le programme « Clés pour l'Adolescence », comme outils de prévention de l'usage de drogues, y compris, en milieu scolaire, destiné aux jeunes entre 08 /10 /12 et 14 ans et à leurs parents⁸.

⁸ <https://www.unodc.org/westandcentralafrica/fr/2018-09-10-ecowas-unplugged-launch-abidjan.html>



- Le Gouvernement a adopté dans le domaine de l'éducation une loi capitale, celle de la Scolarisation Obligatoire (PSO) des enfants de 6 ans et leur maintien dans le système éducatif jusqu'à l'âge de 16 ans (ODD4). D'autres mesures importantes concernent la délivrance des extraits d'acte de naissance à des enfants en âge d'aller à l'école, la mise en œuvre du Plan stratégique d'accélération de l'éducation des filles (2015-2018), les cantines scolaires, la construction des infrastructures scolaires et des latrines en milieu scolaire notamment dans les zones rurales, pour lesquelles la construction de 60 collèges de proximité est envisagée d'ici 2021, et le recrutement des enseignants pour l'amélioration de la scolarisation des enfants et de leur maintien à l'école. Entre 2011 et 2019, le Gouvernement a construit 33 698 salles de classes du primaire et du préscolaire, 277 lycées et collèges, 623 établissements sanitaires de premiers contacts (ESPC) et réhabilité également 223 ESPC. Sur la même période, 71 544 personnels enseignant et d'encadrement ont été recrutés, 10 300 enseignants ont été recrutés et affectés et 186 000 nouveaux table-bancs ont été réceptionnés. Le gouvernement a en outre procédé à la construction de 113 collèges de proximité de 2012 à 2019, tandis que 95 autres collèges de proximités sont en cours de construction, pour permettre aux enfants en milieu rural d'accéder à une éducation de bonne qualité dans les régions où vivent leurs parents. 7 universités sont désormais fonctionnelles, contre 3 universités en 2011 et 2 sont en cours de construction. Le programme social gouvernemental 2019-2020 vise à intensifier les efforts déjà fournis dans ces domaines, marqués par le recrutement exceptionnel, par voie de concours de 10 300 enseignants contractuels en 2019 ;
- Dans le domaine des droits des femmes (ODD5 et ODD10), la Côte d'Ivoire a enregistré d'énormes progrès sur le plan réglementaire et programmatique. C'est le cas notamment en ce qui concerne l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, la lutte contre les violences faites aux femmes et les discriminations à l'égard des femmes. La Constitution ivoirienne adoptée en novembre 2016 consacre le principe d'égalité entre homme et femme. Les articles 35, 36 et 37 réaffirment la question de la parité. La loi sur le mariage adoptée en 2012 offre aux femmes les mêmes droits que les hommes en ce qui concerne le choix du lieu de résidence de leur famille et l'inclusion des enfants dans leur déclaration fiscale. La Côte d'Ivoire a, en outre, adopté : un Document de Politique Nationale sur l'Egalité des chances, l'Équité et le Genre ; une Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) ; un Plan accéléré de lutte contre les mariages précoces, un Plan d'actions stratégique pour la lutte contre les mariages forcés ; un Plan d'opérationnalisation de la politique nationale sur l'égalité des chances, l'équité et le genre ; une Politique Nationale Genre ; un Plan d'Action pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité ; une Politique Nationale foncière agricole pour l'accès des femmes à la terre et un programme national de lutte contre la pratique de l'excision. Elle a également adopté un nouveau Code Pénal et un nouveau Code de Procédure Pénal en vue de faciliter la poursuite des auteurs de VBG. Il est à noter par ailleurs, la création de l'Observatoire National de l'Équité et du Genre (ONEG) et du Conseil National de la Femme (CNF) ainsi que la mise en place de 62 plates formes multisectorielles de lutte contre les VBG (PFVBG), l'intégration des VBG dans les curricula de formation initiale des magistrats de l'École Nationale de Magistrature (ENM) et l'intégration des VBG dans les curricula de formation continue de la Police Nationale ;
- Pour faire face au déséquilibre structurel dans le secteur de l'eau (ODD6), le Gouvernement a mis en place un plan visant à : i) améliorer la gouvernance du secteur ; ii) sécuriser les ressources mobilisables pour l'alimentation en eau potable ; iii) réhabiliter les infrastructures d'hydraulique humaine ; iv) construire les infrastructures d'hydraulique humaine ; v) renforcer les capacités humaines, techniques et financières des acteurs du secteur de l'eau et ; v) promouvoir les innovations technologiques dans le secteur. Le nombre de localités desservies en hydraulique urbaine est passé de 789 en 2011 à 1 100 à juin 2020, tandis que le taux de couverture en hydraulique urbaine s'est accru de 55% en 2011 à 72% en 2019.





A Abidjan, la capacité de production d'eau potable est passée de 350 000 m³/jour en 2011 à 750 000 m³/jour en juin 2020, soit un accroissement de 400 000 m³/jour. La capacité de production au sein des villes de l'intérieur s'est quant à elle accrue de 79 655 m³/jour en 2011 à 131 566 m³/jour en 2018. Par ailleurs, afin de préserver la dignité des enseignants, des élèves et des populations en milieu rural, 528 latrines-écoles ont été construites au 1^{er} semestre 2020 portant à 1 164, le nombre total de latrines-écoles installées, tandis que 4210 latrines ont été construites par les villageois au 1^{er} semestre 2020 portant à 4 832, le nombre total de latrines installées par les villageois ;

- Pour réaliser son objectif d'atteindre un taux de couverture en électricité de 80 % à fin 2020, le gouvernement a inscrit la problématique de l'accès à l'électricité (ODD 7) comme un des axes majeurs du PSGouv en visant la baisse du tarif social pour les ménages les plus défavorisés, l'électrification rurale plus accrue et le branchement-abonnement des ménages à moindre coût. De janvier 2019 à fin juin 2020, 1 330 localités ont été électrifiées. Dans ces conditions, on est passé d'un taux de couverture en électricité de 33,1% en 2011 à 73,6% en juin 2020 ;
- Pour garantir à tous un travail décent et réduire les inégalités (ODD 8 et ODD10), l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes ont été pris en compte dans le cadre du PSGouv, avec la programmation d'activités centrées autour de la promotion de l'entrepreneuriat, le développement des compétences, les mises en stages et les travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO). 73 489 opportunités d'emplois ont été créées pour les jeunes en 2019, contre un objectif de 77 004. 34 399 l'ont été dans le cadre de l'entrepreneuriat, 17 391 dans le développement de compétences, 15 149 au titre de stages, 6 550 dans le cadre de travaux à haute intensité de main d'œuvre (THIMO) et 201 au titre de guichets d'emplois couvrant toute l'étendue du territoire national. Par ailleurs au premier semestre 2020, malgré la Covid-19, 750 jeunes ont pu bénéficier de financements de projets structurants dans le cadre de l'entrepreneuriat, 1082 ont été mis en formation, 613 ont bénéficié de stages d'insertion dans les entreprises, 539 ont été placés en stage de pré-qualification et 500 en stages-école/validation de diplôme. S'agissant de l'entrepreneuriat des femmes, 2 141 filles ont été formées en notions entrepreneuriales et 775 ont été bénéficiaires de subventions pour la mise en place d'activités génératrices de revenus en 2019. Au premier semestre 2020, 2 235 femmes ont en outre bénéficié de subventions pour la mise en place d'activités génératrices de revenus à hauteur de 120 445 585FCFA. Sur l'ensemble de l'année 2019 et du premier semestre 2020, 362 471 personnes ont été sensibilisées en matière santé sexuelle et de la reproduction. En milieu communautaire plus particulièrement, 15 681 filles en 2019 et 36 728 adolescentes et femmes au premier semestre 2020 ont été sensibilisées sur les compétences de vie et la santé sexuelle ;
- Dans l'optique de mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente (ODD 9), le volet relatif à l'amélioration des conditions de circulation des personnes et des biens a été retenu dans le cadre du PSGouv, avec un accent mis sur l'entretien des pistes et routes pour une dynamique économique plus inclusive. 19 170 km de linéaires de pistes villageoises (1 389 itinéraires) ont été reprofilés de janvier 2019 à fin juin 2020 dont 736 km de linéaires (43 itinéraires) réalisés au titre du 1^{er} semestre 2020 pour faciliter les conditions de circulation des populations et de commercialisation de la production. Depuis 2011, d'importants efforts déployés pour améliorer les conditions de transport et ainsi réduire le coût de la vie, avec 25 ponts et échangeurs construits, 539,2 km de routes interurbaines renforcées, 655 km réalisées de routes neuves construites et 260,6 km de voiries urbaines réalisées ;
- Le Programme Social du Gouvernement (PSGouv 2019-2020) qui vise entre autres la construction des logements sociaux devrait contribuer à améliorer la qualité des logements pour les ménages aux revenus modestes. L'ambition du Gouvernement serait de porter de 30 % en 2015, le pourcentage de la population vivant dans un logement décent à plus de 50 % (ODD 10 et ODD11).





L'objectif initial de construire 60 000 logements sur la période 2012-2015 a en effet été porté à 150 000 sur la période 2016-2020. 15 618 logements ont été implantés entre 2011 et 2019, dont 10126 par des opérateurs privés, 3859 par la Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière (SICOGI) et 1633 dans le cadre du Programme de terrains équipés à bas coûts ;

- En vue de rendre durables les modes de consommation et de production, mieux maîtriser les impacts environnementaux des activités et économiques sociales ainsi que le recyclage des déchets (ODD12), renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles (ODD13), conserver et exploiter de manière durable le milieu aquatique (ODD14) et préserver et restaurer les écosystèmes terrestres (ODD15), le Gouvernement entreprend des actions dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement Durable 2019 - 2030, la stratégie nationale bas-carbone, la loi de juin 2014 d'orientation sur le développement durable, la Stratégie Nationale Changements Climatiques 2015 - 2020 et la Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques 2020 - 2024, assortie d'un plan d'actions ;
- Enfin, afin de promouvoir l'avènement d'une société pacifique (ODD 16), une nouvelle Constitution⁹ a été adoptée le 07 octobre 2016 par l'Assemblée Nationale, approuvée par référendum le 30 octobre 2016 et promulguée le 08 novembre 2016 par le Président de la République. Cette Constitution résulte de la révision de la Constitution 2000, dont ont été retirées plusieurs dispositions pouvant être sources de conflits (articles 35 et 38).

25. Grâce à l'outil *Rapid Integrated Assessment* (RIA)¹⁰, il a été possible d'évaluer le degré d'intégration des ODD dans le PND 2016-2020 et d'identifier les écarts en termes de cohérence entre les actions du PND et les cibles des ODD. Le processus d'alignement des ODD au

PND semble inachevé à ce stade, car sur les 169 cibles des ODD, 105 ont été considérées pertinentes pour l'exercice d'alignement sur la base desquelles 5 sont entièrement intégrées au PND, 82 cibles, soit 78%, sont partiellement intégrées et 18, soit 17% sont non prises en compte dans le PND. Les lacunes en matière de données ont aussi été identifiées de même que les modalités de production des statistiques nécessaires.

26. Sur l'ensemble des 105 cibles, 40 (soit 38%) ont été considérées prioritaires par le Gouvernement¹¹. Parmi ces cibles, 17 relèvent des secteurs sociaux ; 11 cibles des secteurs économiques ; 8 cibles de l'environnement ; et 4 cibles de la gouvernance. L'analyse de la force d'impulsion des différents ODD a débouché sur l'identification de 65 accélérateurs dont 11 caractérisés de super accélérateurs rassemblés dans les cinq piliers qui suivent : i) Pilier 1 : Développement social et inclusivité de la croissance ; ii) Pilier 2 : Création de richesses à travers la transformation structurelle de l'économie ; iii) Pilier 3 : Environnement et cadre de vie ; 4) Pilier 4 : Bonne gouvernance et v) Pilier 5 : Partenariat pour la réalisation des objectifs (Cf VNR, 2019).

27. C'est dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2016-2020 que le Gouvernement a initié des actions de sensibilisation, de formation, de plaidoyer et d'appropriation autour des ODD, étapes considérées comme essentielles dans le cadre du « Mainstreaming, Accelerating and Policy Support » (MAPS) pour l'amorce de l'alignement des plans et programmes aux ODD et l'engagement des parties prenantes à les implémenter. Ces activités menées essentiellement entre 2016 et 2018, sous forme d'ateliers spécifiques, ont impliqué les départements ministériels, les parlementaires, les institutions de la République, le secteur privé, la société civile, les collectivités territoriales, les chefs traditionnels, les femmes, les jeunes, les universitaires, les médias ainsi que les partenaires techniques et financiers.

⁹ Une nouvelle constitution a été promulguée le 17 mars 2020. La révision s'articule principalement autour de trois grandes réformes qui portent sur le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire.

¹⁰ Outil par le groupe de développement des Nations Unies pour aider les pays à évaluer l'alignement de leurs stratégies de développement sur les ODD.

¹¹ VNR





28. Le secteur privé a pris l'engagement lors des assises du développement durable de 2016 de promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) en l'alignant aux ODD. Des besoins de renforcement des capacités ont aussi été soulignés notamment pour les faitières des collectivités locales, tandis que les membres de la société civile ont tenu à faire observer leur faible connaissance des ODD et des modalités

de leur mise en œuvre et suivi. Durant cette phase de consultation et d'appropriation, la production des données statistiques sur les ODD, l'intégration des ODD dans les politiques sectorielles et locales, la mobilisation des ressources de même qu'une coordination améliorée des interventions ont été soulignées comme principaux défis à relever.

Etat des progrès de la Côte d'Ivoire vers la réalisation des ODD

29. S'agissant plus particulièrement de la production des données pour un suivi-évaluation efficace de la mise en œuvre des ODD, la Côte d'Ivoire a entrepris, avec l'appui des Partenaires au Développement, des actions vigoureuses en vue renforcer son système statistique national. Dans cette dynamique, le pays a adopté en 2019, une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique qui propose des mesures organisationnelles, financières et techniques pour permettre à tous les acteurs nationaux, sous la coordination technique de l'INS, de jouer leur rôle dans la production de données statistiques régulières et fiables et assurer le suivi de la mise en œuvre du PND, et des principaux agendas de développement auxquels notre pays a souscrit. Au terme de ce processus, les acteurs ont relevé plusieurs difficultés et formulé des recommandations afin d'assurer la collecte des données régulières pour le suivi des ODD et du PND. Au titre des difficultés, il a été relevé : l'inexistence des données pour renseigner certains indicateurs ODD ; l'incompréhension de certains indicateurs soumis aux sectoriels ; l'impossibilité de renseigner certains indicateurs du fait de l'inexistence des méthodes de calcul ; l'indisponibilité de certains indicateurs tels qu'ils sont libellés et ; la lourdeur de certains indicateurs renfermant plusieurs informations à détailler. Ces défis interpellent le SNUD pour un soutien au renforcement des capacités des acteurs en charge des statistiques sectorielles notamment pour : leur permettre de mieux renseigner les indicateurs ODD restants ; créer un cadre permanent de dialogue entre les structures pour faciliter la collecte et la diffusion des données ; élaborer un plan de suivi des indicateurs ; valoriser et développer la culture de la prise en compte des données de routine, en plus des données d'enquêtes et ; veiller à la prise

en compte des indicateurs ODD dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du PND. En ce qui concerne le partenariat et la mobilisation des ressources, le gouvernement en synergie avec les PTF initie des actions pour en mobiliser et explorent des nouveaux horizons pour capter les financements innovants disponibles. Aussi, pour assurer la gestion optimale des ressources collectées, le gouvernement initie des réformes pour opérationnaliser un cadre de gestion et de coordination efficaces pour assurer le financement des ODD.

30. Les données disponibles portant sur 39 cibles permettent de mettre en évidence, objectif par objectif, les progrès enregistrés depuis 2015 par la Côte d'Ivoire vers la réalisation des ODD au titre des piliers du développement durable portant sur les Peuples, la Prospérité, la Planète et la Paix¹². Parmi les principaux acquis figurent : (i) l'augmentation de la richesse créée au cours de la période 2012-2018 ; (iv) l'élargissement de la couverture Maladie Universelle ; (v) la progression du taux d'achèvement au primaire, dans un contexte où plus de 33 698 salles de classes ont été construites sur les huit dernières années ; (vi) l'amélioration de l'accès des ménages à une source améliorée d'eau potable, avec près de 5 000 pompes villageoises réparées ou remplacées de janvier 2019 à fin juin 2020 pour faciliter l'accès l'eau potable et ; (vii) la hausse du taux d'électrification de 33% en 2011 à 73,6 % en mars 2020 et l'électrification de 1 330 localités de janvier 2019 à fin juin 2020 ; (ix) l'amélioration de la protection et de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles par l'adoption de mesures et politiques respectueuses de l'environnement et de la préservation des ressources naturelles pour les générations futures.

¹² Une section spécifique de ce BCP porte sur les questions de partenariat et de mobilisation des ressources financières relevant du Pilier Partenariat / Coopération.





31. Ces données révèlent toutefois que des efforts restent à fournir dans le cadre de la décennie d'action pour le développement. Ainsi, le niveau de pauvreté actuellement observé demeure encore élevé et varie selon les caractéristiques sociodémographiques et le secteur d'activité du chef de ménage. Cette pauvreté est vécue différemment selon le genre, les groupes d'âges et le milieu de résidence. Les inégalités entre les hommes et les femmes sont persistantes et les plus marquées, notamment dans le domaine de l'éducation, l'accès à l'emploi et l'autonomisation politique.

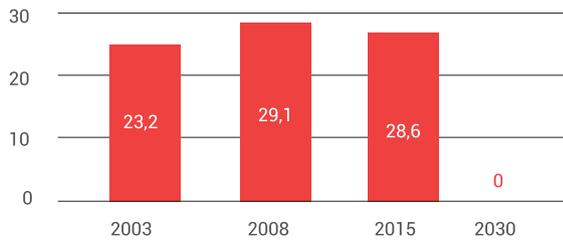
32. En **l'absence de données récentes et complètes** ainsi que d'une définition claire de certaines cibles parmi celles retenues, les difficultés rencontrées pour assurer un suivi harmonisé et équilibré de la mise en œuvre des ODD ont été mises en exergue dans les graphiques qui suivent, lesquels laissent apparaître une irrégularité dans les périodes d'observations et l'absence d'indicateurs dans le cas de 12 cibles.





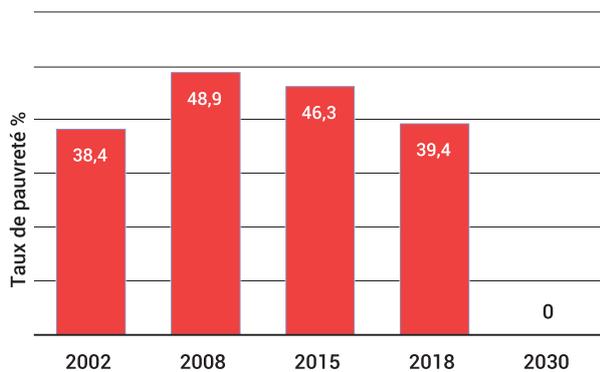
ODD1 : L'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes

Cible 1.1 : Eliminer complètement l'extrême pauvreté d'ici à 2030



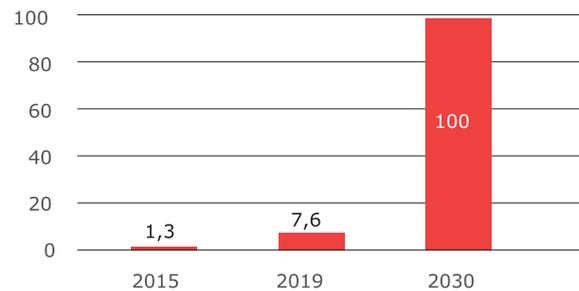
Ratio de la population pauvre disposant de moins de \$ 1,90 par jour (%). Source : Banque Mondiale

Cible 1.2 : Réduire d'ici à 2030 de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays



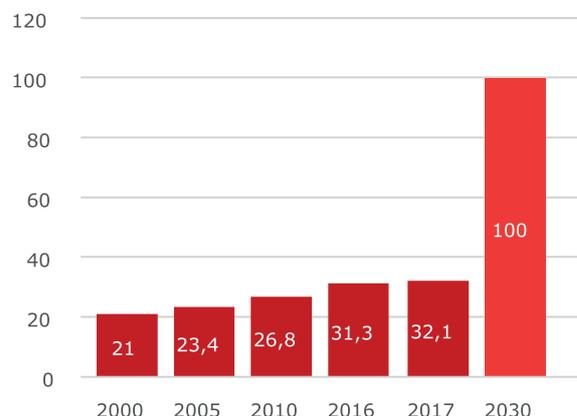
Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté (%). Source : ENV 2015 & projection de la Banque Mondiale

Cible 1.3 : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient



Part de la population enrôlée à la Couverture Maladie Universelle (%). Source : CNAM¹³

Cible 1.4 : D'ici à 2030, veiller à ce que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, à des nouvelles technologies et aux services financiers adéquats, y compris la micro finance



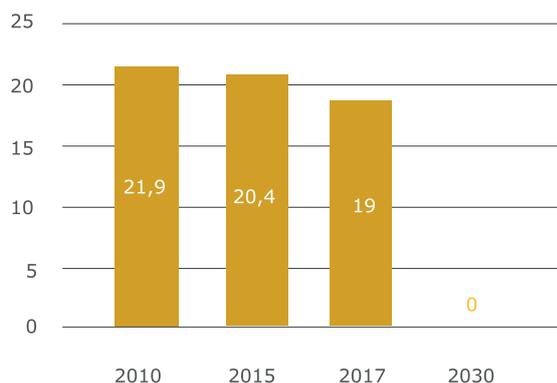
Proportion de la population utilisant les services d'assainissement de base (%). Source : UNSDG database

¹³ Caisse Nationale d'Assurance Maladie



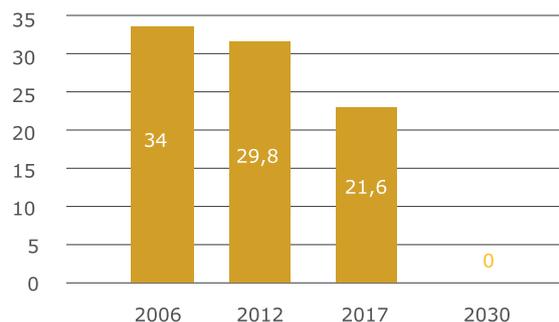
ODD 2 : L'élimination de l'insécurité alimentaire, l'amélioration de la nutrition et la promotion de l'agriculture durable

Cible : 2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante



Prévalence de la sous-alimentation (%). Source : FAO

Cible : 2.2 : D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

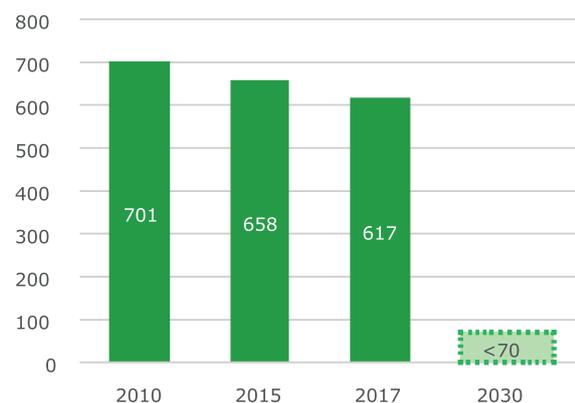


Prévalence du retard de croissance (%). Source : MICS5_2006 à 2016



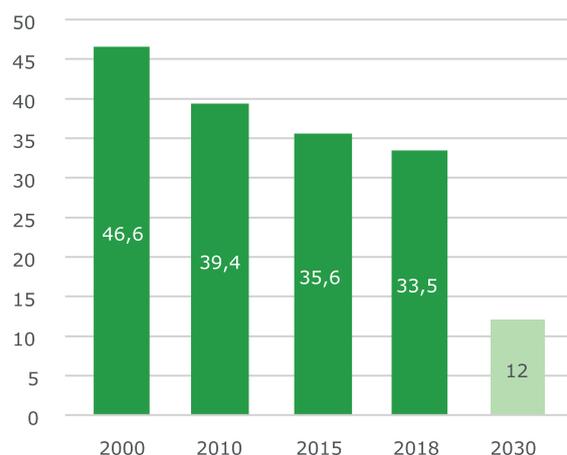
ODD 3 : La promotion de la santé et du bien-être

Cible 3.1 : D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes



Ratio de mortalité maternelle. Source : OMS

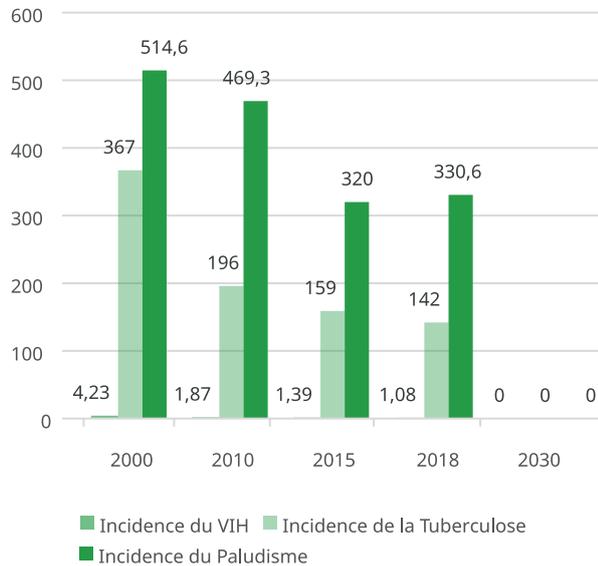
Cible 3.2 : D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus



Ratio de mortalité néonatale (pour 1000). Source : Groupe inter-institutions des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité infantile

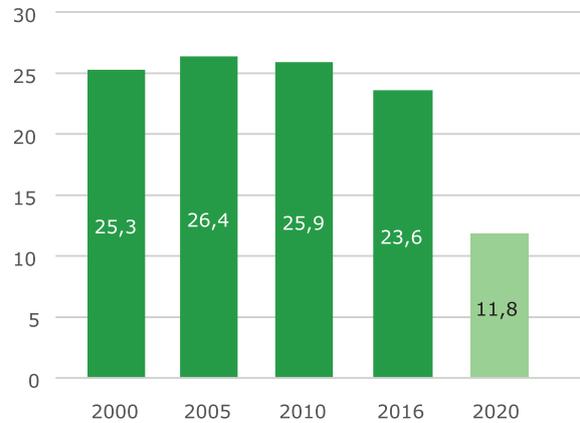


Cible 3.3 : D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles



Incidence du VIH. Source : Onusida et OMS

Cible 3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route

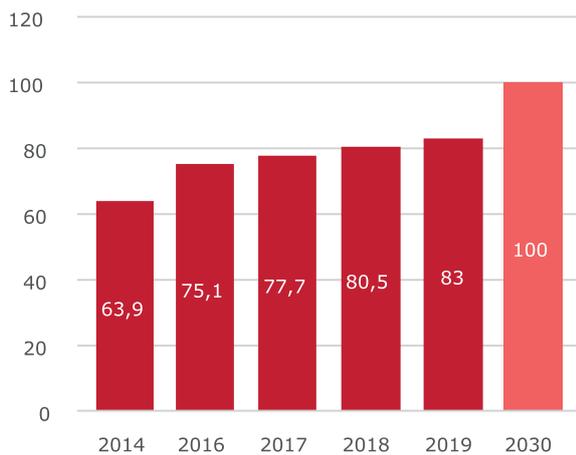


Taux de mortalité due aux accidents de la route (pour 100 000 habitants). Source : UNSDG database

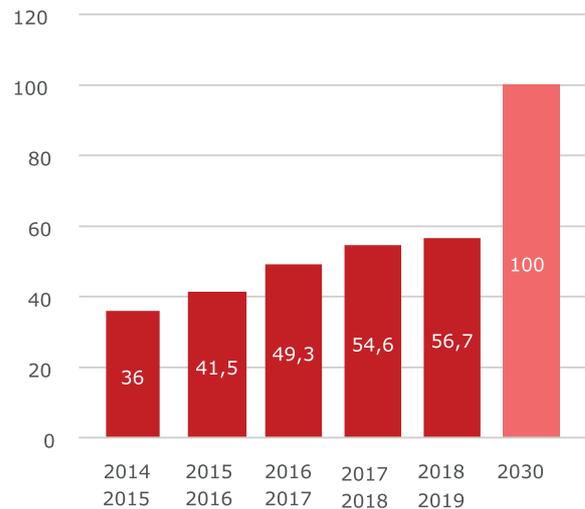


ODD 4 : A tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Cible 4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile



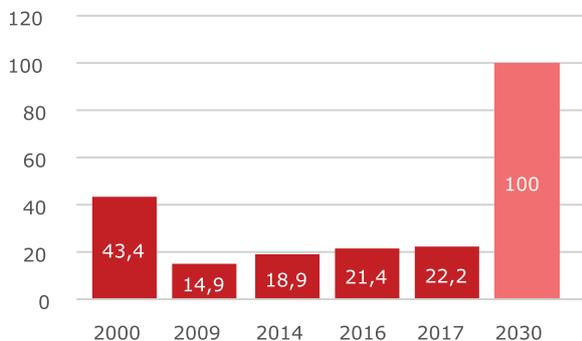
Taux d'achèvement au primaire(%). Source : Annuaire statistiques de la DSPS, MENETFP et Rapport du DG du Plan aux PTF pour 2019



Taux d'achèvement au primaire cycle du secondaire (%) Source : Les annuaires statistiques de la DSPS, MENETFP

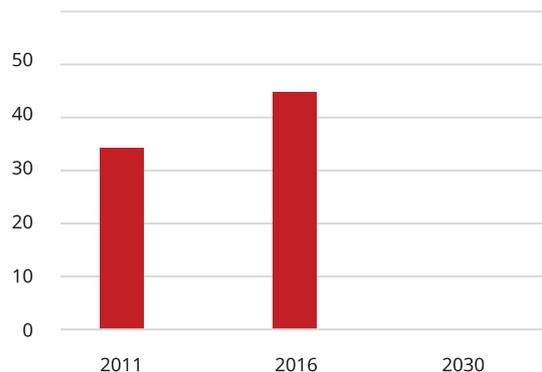


Cible 4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire



Taux de participation à l'apprentissage organisé (un an avant l'âge officiel d'entrée au primaire). Source : UNSDG database

Cible 4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter

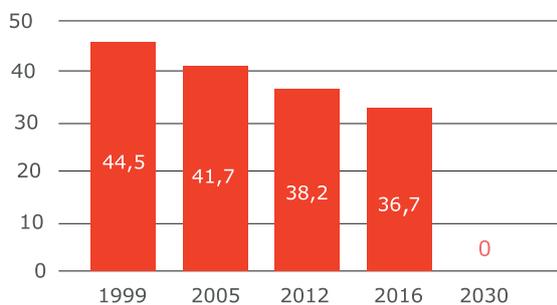


Taux d'alphabétisme (%). Source: INS, ENV



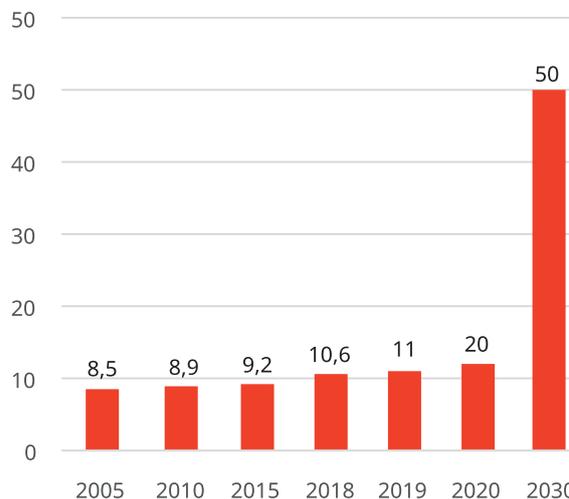
ODD 5 L'autonomisation des femmes et des filles

Cible 5.3 : Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine



Prévalence des mutilations génitales féminines (%). Source : UNICEF

Cible 5.5 : Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique Proportion des sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (% du nombre total de sièges)

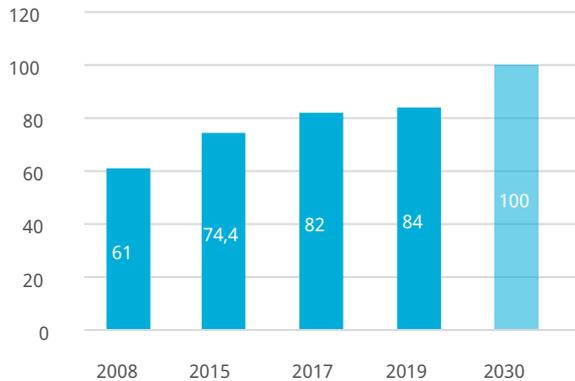


Proportion des sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (% du nombre total de sièges). Source : UNSDG database



ODD 6 : L'accès à l'eau potable et à l'assainissement

Cible 6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable



Population totale ayant accès à une source d'eau améliorée (%). Source : Direction Générale du Plan, 2020. Travaux préparatoires du PND 2020-2025

Cible 6.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable



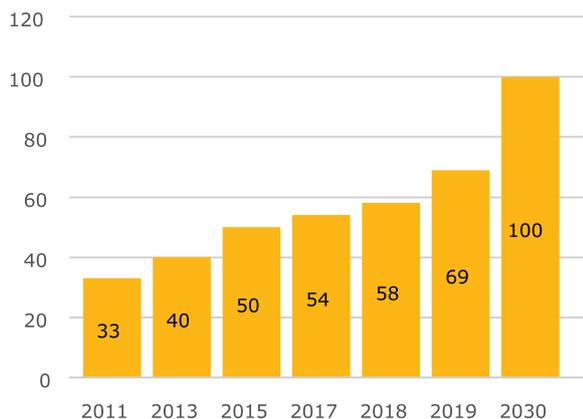
Proportion de la population disposant d'installations de lavage des mains (%). Source : OMS/UNICEF Joint Monitoring Programme (JMP) for Water

Pilier Prospérité



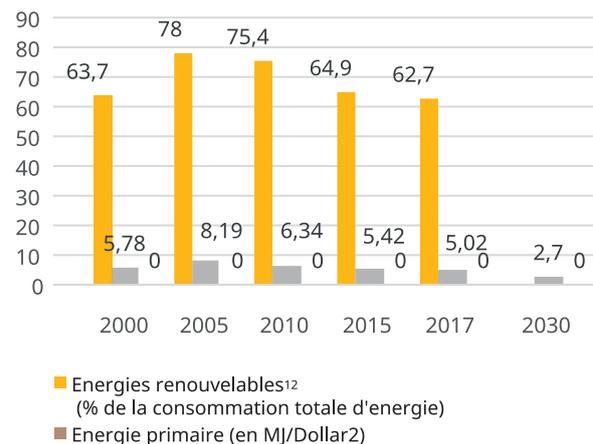
ODD 7 : Accès de tous à des services énergétiques fiables, modernes, accès aux énergies renouvelables à un coût abordable

Cible : 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable



Taux de couverture nationale en électricité. Source : MPD, MPEER/DGE

Cible : 7.2 : D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial



Consommation d'énergies renouvelables (% de la consommation totale d'énergie)¹⁴. Source : UNSDG database
 Intensité énergétique : Consommation en énergie primaire en MJ/Dollar¹⁵. Source : UNSDG database

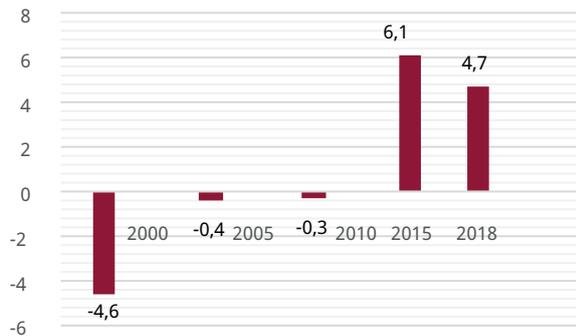
¹⁴ La Côte d'Ivoire s'est fixée comme objectif de produire 42% de son énergie à partir d'énergies renouvelables d'ici 2030 (soit 26% à partir d'ouvrages hydroélectriques et 16% d'autres sources (énergie solaire, bioénergie et énergie éolienne)).

¹⁵ L'intensité énergétique est une indication de la quantité d'énergie utilisée pour produire une unité de production économique. Un ratio inférieur indique que moins d'énergie est utilisée pour produire une unité de production. Cette intensité énergétique, mesurée en mégajoule (MJ) par dollar de PIB.



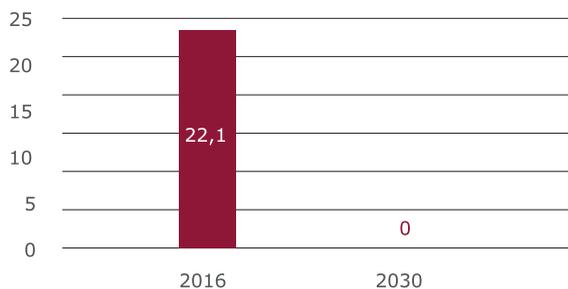
ODD 8 : Croissance soutenue, partagée et durable, plein emploi productif et emploi décent pour tous

Cible 8.1 : Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 pour cent dans les pays les moins avancés



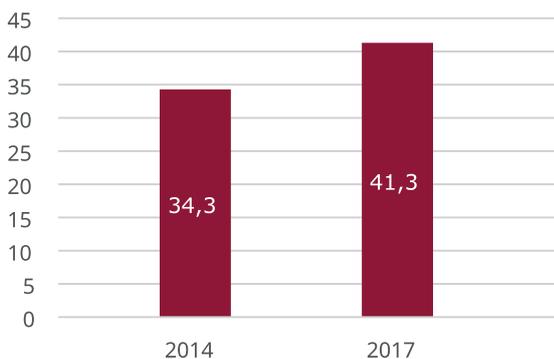
Taux de croissance du PIB réel par tête. Source : Banque Mondiale

Cible 8.7 : Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé



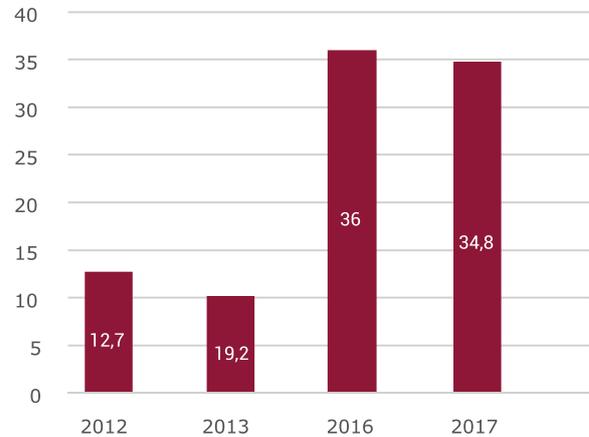
Proportion d'enfants exerçant des activités économiques et des tâches ménagères, selon le sexe et l'âge (%). Source: UNSDG database

Cible 8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance



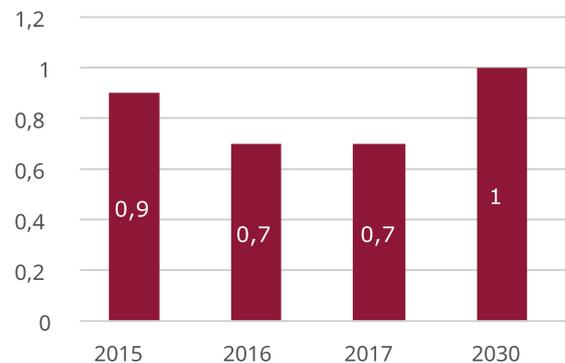
Proportion d'adulte (15 ans et plus) ayant un compte dans une institution financière ou un fournisseur de services de monnaie électronique. Source: UNSDG database

Cible 8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation



Proportion de jeunes qui ne sont ni en éducation, ni en emploi ni en formation. Source : UNSDG database

Cible 8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire

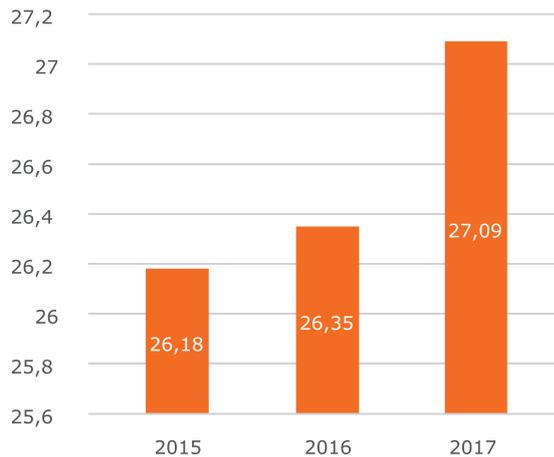


Niveau de respect des droits du travail au niveau national, eu égard aux textes de l'OIT et à la législation nationale Source: UNSDG database



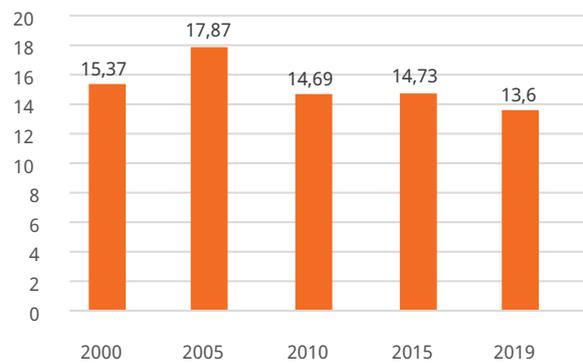
ODD 9 : Le développement d'une infrastructure résiliente et la promotion d'une industrialisation durable

Cible 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité



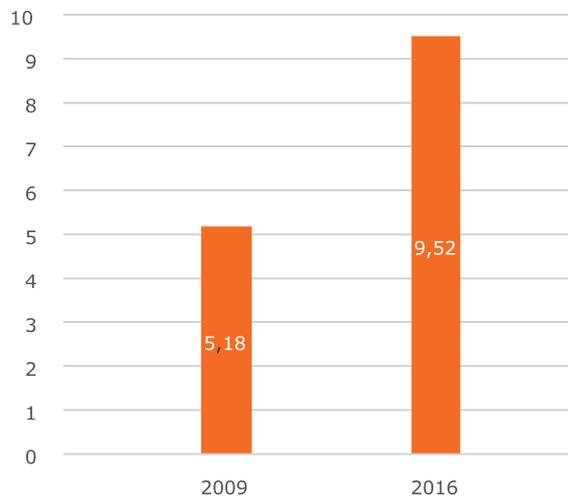
Volume de fret maritime transporté par an en millions de tonnes (nombre). Source : Ministère des Transports et Matrice du cadre de résultat PND 2016 -2020

Cible 9.2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés



Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB (%). Source : UNSDG database

Cible 9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés.



Proportion d'industries à petite échelle bénéficiaires d'un prêt ou d'une ligne de crédit (%). Source : UNSDG database



ODD 10 : La réduction des inégalités

Cible 10.1 : D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable



Pourcentage des dépenses per capita dans la consommation totale des 40% de la population les plus pauvres (%). Source : INS, ENV

Cible 10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité



Part du travail dans le PIB (%). Source : UNSDG database

Cible 10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées : données manquantes

Cible 10.c : D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent



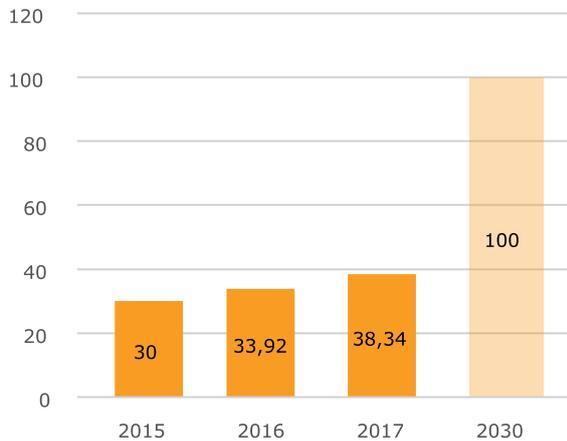
Coût de transaction moyen pour un transfert d'argent vers un pays donné (%). Source : Banque Mondiale





ODD 11 : La construction des villes et des établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients, durables et portés sur la culture

Cible 11.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis



Pourcentage de la population vivant dans un logement décent (%). Source : MCLAU

Cible 11.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées : données manquantes

Cible 11.5 : D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont d'origine hydrique, et réduire nettement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable : données manquantes

Cible 11.7 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs : données manquantes

Pilier Planète



ODD 12 : Des modes de consommation et de production durables

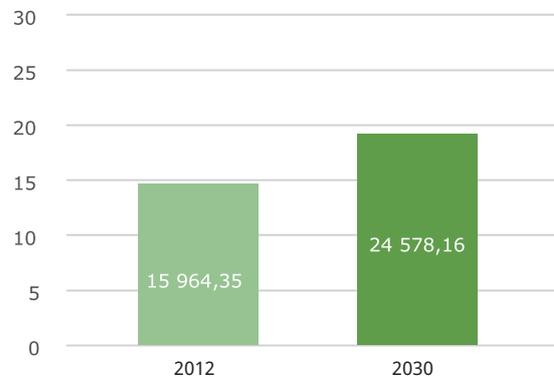
Cible 12.3 : D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte : données manquantes

Cible 12.5 : D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation : données manquantes



ODD 13 : Lutte contre le changement climatique

Cible 13.3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.



Progression d'émission de Gaz Effet de Serre (GES) en Côte d'Ivoire¹⁶ (Total émissions en ktonne équiv. CO2)

¹⁶ Scénario bas carbone du Gouvernement pour 2030. La Côte d'Ivoire s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 28% à l'horizon 2030.

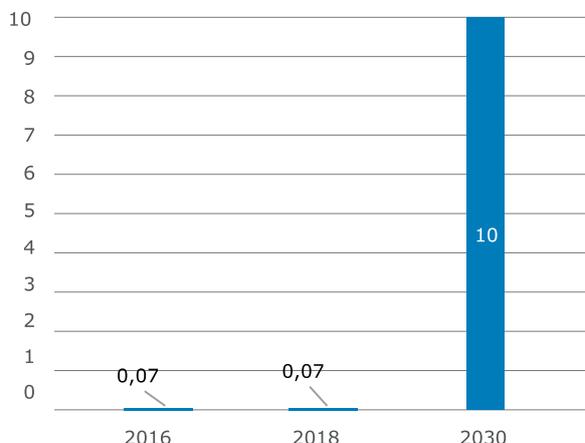


ODD 14 : La conservation, l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines

Cible 14.1 : D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments : données manquantes

Cible 14.4 : D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques : données manquantes.

Cible 14.5 : D'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles

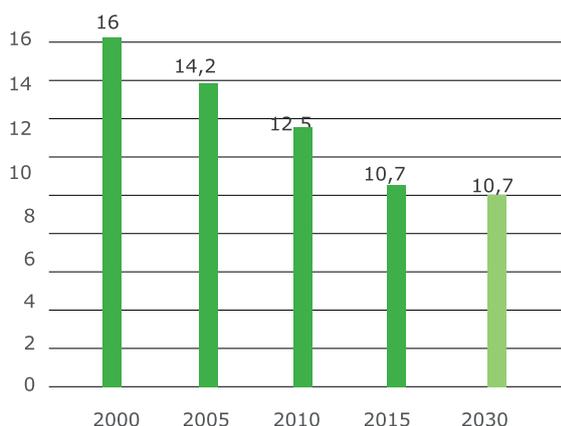


Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale (%). Source : Données du PNUE et du Centre mondial de surveillance de la conservation telles que compilées par le World Resources Institute, et basées sur les données fournies par les autorités nationales, les lois nationales et les accords internationaux



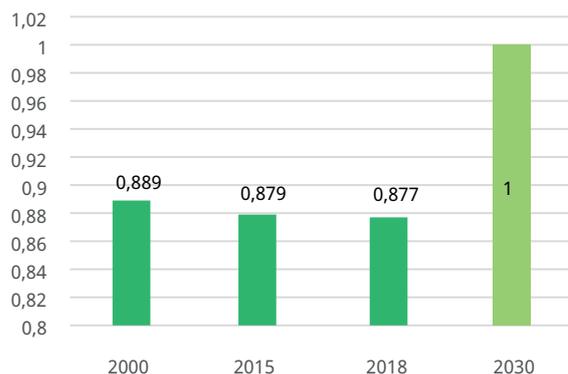
ODD 15 : La préservation des écosystèmes terrestres et la lutte contre la désertification

Cible 15.2 : D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial



Superficie du couvert forestier en pourcentage de la superficie totale des terres (%). Source : UNSDG database

Cible 15.5 : Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction



Indice de la Liste rouge¹⁷. Source : UNDESA, et calculs de la CEA, Mars 2019

Cible 15.7 : Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande : données manquantes.

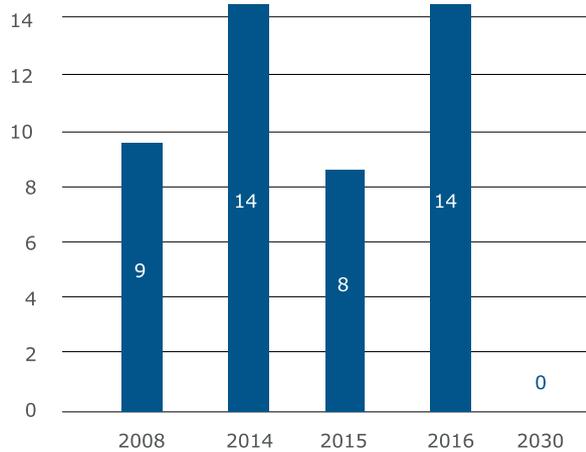
¹⁷ L'indice de la liste rouge (ILR) dont la valeur est comprise entre 0 à 1 est un indice qui permet d'évaluer la dynamique de l'état de la biodiversité dans une région. Il permet donc d'apprécier le risque d'extinction d'espèces majeures d'animaux, de récifs coralliens et de cycadées en l'absence de tout effort de conservation. Une tendance à la baisse de l'ILR signifie le rythme d'extinction future des espèces s'accroît. À l'inverse un ILR de 1 traduit un arrêt de la dégradation de l'habitat et l'appauvrissement de la biodiversité.



ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

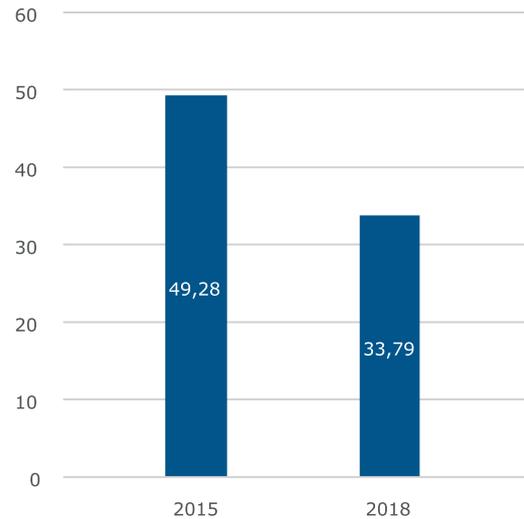
Cible 16.1 : Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés : données manquantes.

Cible 16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants



Victimes détectées de la traite des êtres humains pour le travail forcé, la servitude et l'esclavage (nombre). Source : UNSDG database

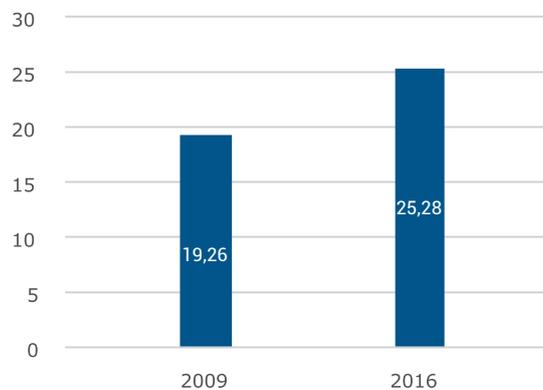
Cible 16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité



Proportion de la population carcérale en instance de jugement (%). Source : Direction de la Planification et des Statistiques/ Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme

Cible 16.4 : D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée : données manquantes.

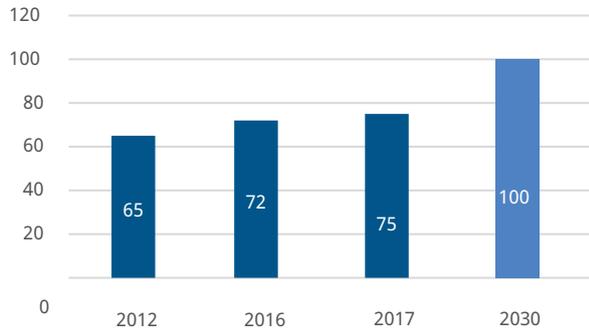
Cible 16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes



Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents (%). Source : UNSDG database

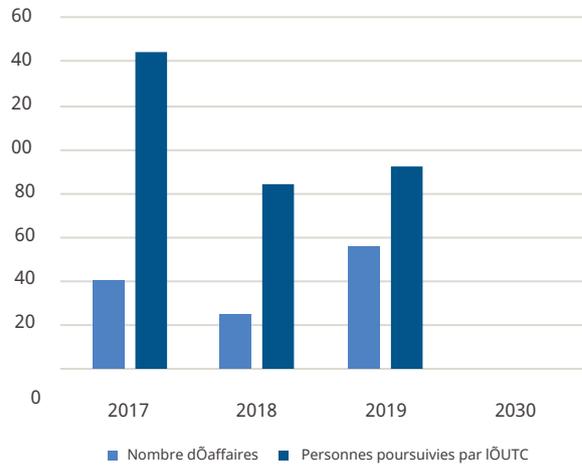


Cible 16.6 : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances



Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil (%). Source : INS

Cible 16.7 : Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement



Nombre d'affaires / de personnes poursuivies par l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale (UCT) de Côte d'Ivoire. Source : ONUDC





Les engagements internationaux en matière de droits de l'Homme

33. Au titre de l'acceptation des normes internationales en matière de **droits de l'Homme**¹⁶, la Côte d'Ivoire a ratifié plusieurs instruments internationaux¹⁸, notamment : la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de **discrimination** raciale ; la Convention relative aux droits de l'enfant ; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de **discrimination à l'égard des femmes** ; le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; la Convention relative aux droits des personnes handicapées (ratifiée en 2014) ; la Convention sur la **protection des enfants** et la coopération en matière d'adoption internationale ; le Protocole facultatif à la Convention relative aux **droits de l'enfant**, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés ; le Protocole facultatif à la Convention relative aux **droits de l'enfant**, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Aussi est-elle partie du Statut de Rome, instituant la Cour Pénale Internationale¹⁹.
34. En ce qui concerne particulièrement les **normes internationales de travail**, la Côte d'Ivoire a ratifié 41 conventions et deux protocoles, dont 8 Conventions fondamentales, 3 Conventions de gouvernance et 26 Conventions techniques. Récemment, le pays a ratifié plusieurs Conventions concernant la santé et sécurité au travail, y compris : la Convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, la Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, la Convention (n° 161) sur les services de santé au travail, 1985, et la Convention (n° 170) sur les produits chimiques, 1990, montrant le progrès du pays en terme de développement, et étant d'importance accru dans le contexte actuel. Malgré la ratification d'un nombre des conventions du travail de l'OIT, y compris toutes les conventions fondamentales, les organes de contrôle constatent plusieurs difficultés de mise en œuvre en droit et en pratique des Conventions ratifiées (y compris en matière de travail d'enfants, de non-discrimination et égalité et de liberté syndicale).
35. La Côte d'Ivoire est partie à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (dite Convention de Palerme) et a ratifié les protocoles additionnels consacrés à la lutte contre la **traite des personnes** et au **trafic illicite de migrants**. Le pays a intégré ces engagements internationaux dans sa législation interne avec l'adoption de la loi n° 1111-2016 du 8 décembre 2016 relative à la lutte contre la traite des personnes ainsi que la loi n° 2018-571 du 13 juin 2018 relative à la lutte contre le trafic illicite de migrants. Suite au décret n° 2017-227 du 13 avril 2017, un Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes a été créé afin de définir et coordonner l'ensemble des activités en lien avec la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants en Côte d'Ivoire. La lutte contre ces formes de criminalité est un défi majeur pour la Côte d'Ivoire, notamment dans l'objectif d'atteindre les ODD 5 et 16 relatifs à l'égalité entre femmes et hommes et assurer l'autonomisation des femmes et des filles et l'ODD 16 relatif à la promotion de sociétés apaisées, assurant un accès à la justice pour tous grâce à des institutions efficaces. Dans le cadre de la réponse internationale à la traite des êtres humains, la Côte d'Ivoire s'est illustrée au plan interne par l'adoption d'une législation holistique contre la traite des êtres humains en 2016 et d'un plan d'action quinquennal (2016-2020) ainsi que par la création d'un comité national contre la traite des personnes (CNLTP) doté d'un Secrétariat Exécutif opérationnel, assuré par le Ministère de la Solidarité, de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté (ODD 5.2, 8.7, 16.2). La Côte d'Ivoire a également ratifié le 25 octobre 2012, la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée (UNTOC) et son protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes ; le 17 novembre 2017, elle a également signé un décret portant ratification du second protocole additionnel à la convention UNTOC, contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer.

¹⁸ A/HRC/42/6 (EPU, 2019) para. 140.1 à 140.4, 140.6 à 140.27

¹⁹ Cf. https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?CountryID=42&Lang=EN





36. La Côte d'Ivoire n'a ratifié aucune des principales conventions internationales relatives aux travailleurs migrants et à la protection de leurs droits, dont les Conventions n° 97 et n°143 de l'OIT sur les travailleurs migrants ainsi que la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Ceci a un impact dans la capacité du pays à établir des canaux de migration légale de travail dans le cadre des processus d'intégration régionale ou d'accords bilatéraux (avec le pays de destination) ou tripartites (avec le pays de destination et l'employeur).

37. Depuis 1960, ce sont au total 41 conventions et deux protocoles que la Côte d'Ivoire a ratifiés, dont 8 Conventions fondamentales, 3 Conventions de gouvernance et 26 Conventions techniques. Il convient toutefois de noter que la Convention N°170, Convention sur les produits chimiques, adoptée en 1990 a été ratifiée le 1er novembre 2019 et entrera en vigueur le 1er novembre 2020.

En outre, la Côte d'Ivoire a réitéré sa volonté de tenir ses engagements en amorçant un processus de ratification du deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte International relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort, en élaborant un mémorandum en vue de ratifier la Convention Internationale sur la Protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles et en engageant des discussions quant à la ratification du 3ème Protocole à la Convention relative aux Droits de l'Enfant et de la Convention Internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées²⁰. Il en est de même en ce qui concerne le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux **droits des personnes handicapées**. Quant au Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants,

le projet de loi y relatif a été soumis à l'examen et adoption du parlement. La Côte d'Ivoire doit envisager la ratification de la Convention no.102 sur les normes minimales de sécurité sociale, qui couvre à la fois les régimes contributifs et programmes non-contributifs, vu la faiblesse de la protection sociale et les vulnérabilités qui en résultent, situation qui se vérifie dans le contexte actuel.

38. En janvier 2012, la Côte d'Ivoire a accepté une procédure de plainte individuelle établie en vertu de traité des Nations Unies relatifs aux **droits de l'homme** portant sur le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de **discrimination à l'égard des femmes**. À la même date, elle a également accepté une procédure d'enquête sous le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

39. Au titre des rapports aux organes des traités des Nations Unies, la Côte d'Ivoire est en retard sur la présentation de plusieurs rapports. Il s'agit notamment : du rapport initial sur la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels attendu depuis le 30 juin 1994 ; des 15^{ème}, 16^{ème} et 17^{ème} rapports sur la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale attendu depuis le 03 février 2006²¹; du rapport initial sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées attendu depuis le 10 février 2016 et ; du deuxième rapport sur le Pacte international relatif aux droits civils et politiques attendu depuis le 2 avril 2019²². Quant au rapport initial sur la mise en œuvre de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants attendu depuis le 16 Janvier 1997, le processus de finalisation est achevé et le rapport est en cours de transmission au Secrétariat du Comité sous la diligence du Ministère des Affaires Etrangères.

²⁰ EPU

²¹ Voir Observations finales (2003) CERD/C/62/CO/1

²² Voir Observations finales (2015) CCPR/C/CIV/CO/1







III. PERSONNES LAISSÉES POUR COMPTE OU À RISQUE D'ÊTRE LAISSÉES POUR COMPTE

40. Malgré les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des ODD, certaines personnes sont restées en marge du processus de développement durable en Côte d'Ivoire. Pour envisager des mesures ciblées, il importe de mettre en évidence les groupes de personnes laissées pour compte ou susceptibles de l'être. L'analyse pour identifier les personnes laissées de côté ou à risque de l'être a été menée à partir du croisement des facteurs de vulnérabilité, notamment la discrimination, la géographie, la vulnérabilité aux chocs, le

statut socio-économique et la gouvernance. À cet effet, les données des indicateurs des 17 ODD ont été croisées avec celles de l'Index Universel des Droits de l'Homme (IUDH) et de l'Examen Périodique Universel (EPU) du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme (HCDH) et d'autres documents en lien avec les vulnérabilités dans la mise en œuvre des ODD. Cette méthode a permis d'identifier huit groupes de personnes laissées de côté ou à risque de l'être.

Les ménages pauvres en milieu rural, notamment des zones les plus pauvres

41. En milieu rural, les ménages sont affectés par la pauvreté dans une large proportion d'entre eux (51,2% contre 23,5% en milieu urbain) en 2018 et font face ainsi à plusieurs privations (ODD1 à ODD7). L'incidence de la pauvreté multidimensionnelle y est plus élevée qu'en milieu urbain (68,6 % contre 25,3%) en 2018²³. Les ménages pauvres qui y vivent représentent près de 7 millions de personnes, si l'on estime la population rurale à près de 12,34 millions en 2018²⁴. **Le manque d'éducation formelle** du chef de ménage constitue un handicap pour la personne elle-même et pour les membres du ménage puisque le niveau d'instruction (au sens moderne) a une incidence sur la pauvreté²⁵. Les enfants sont confrontés à des privations liées à la santé [(Nord : 72,7%), (Ouest, 72,4%), (Nord-Ouest, 71,8%)] et à la nutrition [(Nord : 36,7%), (Ouest, 31,1%), (Nord-Ouest, 31,58%)]²⁶. Dans ces zones, certaines pesanteurs culturelles annihilent des initiatives socioéconomiques au bénéfice des populations, en particulier pour les jeunes filles (scolarisation) et les femmes (alphabétisation et autonomisation). Les proportions de femmes de 15-49 ans ayant subi n'importe quelle forme de **Mutilations Génitales Féminines** (MGF) (ODD 5) sont particulièrement

élevées [(Nord : 73,7%), (Ouest, 62,1%), (Nord-Ouest, 75,2%)]²⁷. Sachant que ces pratiques peuvent avoir lieu dans la petite enfance, les femmes de ces ménages courent le risque de subir une quelconque forme de MGF. Ce que corroborent les données du MICS, 2016. En effet, avant l'âge de 15 ans, 26% de filles ont subi une forme quelconque de MGF au Nord, 18,5% au Sud et 10,8% à l'Ouest. Dans ces zones également, les taux bruts de **scolarisation au primaire** sont parmi les plus faibles. En plus, ces taux sont encore plus faibles²⁸ lorsqu'il s'agit des filles comme dans le Tchologo (Nord 65,4% pour les filles ; 72,3% pour les garçons) et ; le Bagoué (Nord, 68,1% pour les filles ; 72,3% pour les garçons). En outre, dans ces zones, la **qualité de l'eau** est médiocre et présente un niveau de risque élevé [(Nord : 55,4%), (Ouest, 57,2%), (Nord-Ouest, 71,9%)] alors que ce taux est estimé à 29,8% lorsque le chef de ménage a au moins un niveau secondaire et baisse encore en milieu urbain (25,5%)²⁹.

42. La faible éducation des chefs de ménages expose les familles à la pauvreté qui réduit les **opportunités de soins**; elle expose plus facilement les filles de ces ménages à des **Violences Basées**

²³ INS / EHCVM 2018.

²⁴ Estimations de la Banque Mondiale

²⁵ Près de 60% des ménages dont le chef ne sait pas lire sont pauvres (contre 36% quand ce dernier sait lire), de 54,8% quand le chef de ménage n'est jamais allé à l'école et de 44% quand il a fait le niveau primaire de l'enseignement général (ou son équivalent) (ENV, 2015).

²⁶ Unicef, Moda

²⁷ MICS, 2016

²⁸ VNR

²⁹ MICS, 2016





sur le Genre (VBG) et aux mariages forcés. Les enfants eux aussi connaissent une faible éducation à cause du manque d'attrait de l'école pour ce type de ménages. Le travail des enfants est fréquent dans ces régions où les structures éducatives peuvent faire défaut³⁰. 95 collèges de proximité supplémentaires sont en cours de construction pour permettre aux enfants vivant en milieu rural d'accéder à une éducation de bonne qualité dans les régions où vivent leurs parents. La politique de l'éducation obligatoire des enfants de 6 à 15 ans semble encore d'une application peu coercitive. Les activités agricoles et d'élevage pratiquées dans ces régions peuvent aussi soustraire quelques enfants de l'école. À côté de l'insuffisance des structures

éducatives peut s'ajouter celle des structures sanitaires en termes de plateau technique et de personnel. À cela s'ajoute la faible **rémunération des activités** pratiquées qui contraignent à une transmission inter générationnelle de la pauvreté. Les personnes vivant au Sud-ouest, à l'Ouest et au Nord-ouest constituent un groupe spécifique au sein des pauvres ruraux à cause la pression foncière (ODD 15 et 16) et de nombreux **conflits intra et intercommunautaires**. Dans ces zones, il existe des inégalités dans l'accès aux opportunités économiques comme **l'accès à la terre**. Les femmes dont les droits de propriété sur ces ressources naturelles sont très limités constituent des personnes vulnérables en termes de capacités et d'autonomisation.

Les jeunes (hommes et femmes) vivant dans la précarité

43. Selon l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel ERI-ESI réalisée en 2017, **1 513 884 individus**, soit 34,8% parmi les **jeunes dans la précarité**, ne sont ni en situation d'emploi, ni en formation et sans opportunités socio-économiques viables (ODD 4, 8 et 10), avec une proportion de 44,2% chez les jeunes filles et 25,2% chez les jeunes hommes. Leur vulnérabilité, conjuguée aux pesanteurs culturelles encore vivaces³¹, et renforcée par les troubles liés à l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool, peut effriter leurs capacités à disposer, à gérer des biens et des ressources (ODD 5 et 10) et à mener des activités pour être autonomes. Les jeunes filles sont davantage prédisposées à subir des Violences Basées sur le Genre (VBG) (ODD 5 et 10) et peuvent être forcées par des rapports tarifés ou même la prostitution en milieu urbain qui les exposent par exemple au VIH (ODD 3) et à bien d'autres vulnérabilités. Les jeunes hommes de cette catégorie ont de faibles chances **d'accéder à un emploi salarié décent (ODD8) dans le secteur formel**. Leur faible éducation associée au **manque de qualification professionnelle** les en éloigne. Ces jeunes sont souvent contraints pour survivre de s'orienter vers le secteur informel, et particulièrement vers le petit commerce des vivres pour les filles et des activités de débrouillardise à caractère illicite, telle que le petit trafic local de stupéfiants pour les garçons. Des difficultés d'accès peuvent parfois les contraindre à ne pas embrasser les filières professionnelles qu'ils estiment plus lucratives. L'exclusion financière et **manque de capital**

financier pour l'équipement de base, l'absence d'espace pour exercer l'activité, la méprise des confrères déjà installés peuvent constituer autant de barrières à l'entrée dans certaines filières. Absents aux contractualisations concernant les ressources naturelles (la terre par exemple) et privés ainsi des retombées des transactions financières qui auraient pu leur offrir des opportunités d'auto-insertion socio-économique, ces jeunes sombrent parfois dans des travers sociaux³² et peuvent être amenés à des choix extrêmes. Dans les zones de conflit, ils sont facilement instrumentalisés par des politiciens et enrôlés dans des bandes armées (ODD 16). Par ailleurs, la réponse nationale en matière de prévention de la radicalisation ne peut se faire sans la participation coordonnée de toutes les parties prenantes, tant de la part des ministères et autorités étatiques, que de la société civile, et en ce compris les jeunes eux-mêmes. Par conséquent une stratégie nationale de prévention de la radicalisation traduite dans un plan d'action se révèle indispensable pour prévenir et protéger les populations vulnérables exposées au phénomène de la radicalisation. La nécessité de « renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool » (ODD 3.5), ainsi que des opioïdes pharmaceutiques comme le Tramadol³³, reste particulièrement importante au regard d'une situation nationale alarmante, se reflétant notamment dans la multiplication des " fumoirs " ³⁴ et l'intensification de la demande de traitement par les usagers de drogues.

³⁰ 95 collèges de proximité supplémentaires sont en cours de construction pour permettre aux enfants vivant en milieu rural d'accéder à une éducation de bonne qualité dans les régions où vivent leurs parents.

³¹ PNUD et ONU-Femmes

³² Delage, Unicef cohésion sociale

³³ <https://www.unodc.org/unodc/fr/frontpage/2019/July/key-findings-of-unodc-study-on-tramadol-trafficking-in-west-africa-discussed-at-regional-meeting.html>

³⁴ Thèse de doctorat intitulée: "La prolifération des fumoirs de drogue dans le district d'Abidjan", Didiata TRAORÉ, soutenue en août 2018, publiée en juillet 2019



En effet, la réponse spécifique du secteur de la santé est encore faible, la réponse sociale fortement stigmatisante et discriminante et le cadre juridique particulièrement répressif ayant

une incidence négative sur le développement sain, sûr et la productivité de la population jeune fortement affectée³⁵.

Les femmes des zones urbaine et rurale vivant dans la précarité

44. Ce groupe représente **environ 1,5 millions de personnes**, en considérant la population féminine âgée de 20 à 54 ans vivant en situation de pauvreté en zone urbaine et rurale. Les taux **d'analphabétisme** sont disproportionnellement élevés chez les femmes, en particulier celles qui vivent dans les zones rurales et celles en situation de handicap. Le niveau de la prévalence des violations à l'égard de celles travaillant dans le secteur informel et dans le travail domestique est particulièrement élevé, en particulier en ce qui concerne le **harcèlement sexuel sur le lieu de travail** et les violations du principe de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, la garantie du salaire minimum, les congés payés, la protection de la maternité au travail et le respect de la durée maximale du travail (pour les travailleurs domestiques). Nombreuses d'entre elles sont victimes de la traite des personnes et de la prostitution. Un tel constat montre que les **violences faites aux femmes** sont des pratiques socialement ancrées sous-tendues par des normes sociales qui contribuent à leur maintien. Les VBG auxquelles elles restent confrontées sont de nature à contribuer à la persistance et à la transmission intergénérationnelle des inégalités de genre et une entrave majeure à l'autonomisation des femmes. Ces femmes ont

un accès limité aux services de base, sont sous-représentées parmi les propriétaires fonciers et rencontrent des difficultés pour obtenir des certificats fonciers. Elles subissent l'effet disproportionné du changement climatique en raison des inégalités préexistantes, à l'intérieur des terres et sur le littoral, en raison de la déforestation et de l'érosion côtière, respectivement. Selon les données de l'enquête MICS 2016 en Côte d'Ivoire, la proportion de femmes mariées ou en union ou en âge de procréer utilisant (ou dont le conjoint utilise) au moins une méthode moderne de planification familiale est de 14,3% (ODD 3). Ce taux baisse encore en milieu rural (11,2%) et surtout lorsque les femmes sont sans instruction (11,1%). Elles représentent 8,2% de l'effectif à ne pas bénéficier de soins prénataux en milieu rural contre 2,1% en milieu urbain. En outre, elles sont 38,7% à accoucher sans l'assistance d'un personnel qualifié contre 7,8% en milieu urbain. La forte mortalité maternelle prévalant en Côte d'Ivoire (614 pour 100 000 naissances : MICS, 2016) traduit le risque que représentent les accouchements souvent pratiqués sans soins prénataux ni assistance de personnel qualifié et donc susceptibles d'engendrer des complications pouvant causer des décès et des fistules obstétricales (ODD 3, 5 10).

Les populations vivant dans l'extrême pauvreté dans les zones urbaines

45. L'urbanisation reste un défi majeur pour la Côte d'Ivoire où la population urbaine s'est multipliée de 5,3 fois en 40 ans (RGPH 2014). Selon les projections de l'INS, le taux d'urbanisation se situerait à 51,6 % en 2017, en cohérence avec une population en perpétuelle croissance (2,6 % de croissance démographique en 2018 selon la Banque Mondiale). Marqué par **l'insuffisance de logements sociaux**, ce processus d'urbanisation s'est accéléré, reste peu contrôlé et est surtout perceptible à Abidjan où la population est estimée entre 5 et 6 millions, suite à l'installation des déplacés³³. C'est ainsi que les conditions de

vie des ivoiriens dans les villes se sont dégradées avec le temps. En milieu urbain, il existe des zones grises où les populations vivent dans l'extrême pauvreté et sont de ce fait confrontées à plusieurs privations. Ces populations vivent dans des **habitats précaires ou baraques à la périphérie des grandes agglomérations** (ODD11). Elles constituent 8% des pauvres, soit **environ 1 million de personnes**. Selon l'ENV 2015, « les pauvres vivent essentiellement dans les maisons en bande de particulier (21,2% d'entre eux), les cours communes (28,4%), les maisons isolées (20,3%) et la case traditionnelle

³⁵ Rapport WENDU

https://www.unodc.org/documents/westandcentralafrica/WENDU_REPORT_VF_V5_291019_FINAL_VERSION.pdf

En 2017, 132 personnes (0,5 pour 100 000 habitants) ont été traitées pour des troubles liés à la consommation d'alcool en Côte d'Ivoire. En 2014, la principale drogue consommée (en dehors de l'alcool) chez les personnes en traitement de la toxicomanie était le cannabis (74 %). Cependant, la tendance en 2016 et 2017 indique un taux élevé de consommation de cocaïne (30 % et 27 % respectivement). En 2017, l'héroïne (33 %) était la drogue primaire la plus couramment consommée (à part l'alcool), avec 191 (0,8 pour 100 000 habitants) personnes traitées pour des troubles liés à la consommation d'héroïne cette année-là. Un nombre important de personnes qui se sont présentées avec des troubles liés à la consommation de substances (71 % en 2016 et 73 % en 2017) avaient entre 20 et 39 ans (tableau 6). La majorité de ces personnes (57 % en 2016 et 65 % en 2017) étaient soit étudiantes, soit au chômage. Les personnes seules (86 % en 2016 et 93 % en 2017) sont les plus susceptibles de consommer des substances, et un nombre important d'entre elles sont soit en l'école primaire ou secondaire (71 % en 2016 et 70 % en 2017).





(16,7%). A Abidjan, ils vivent majoritairement dans les cours communes (57,6%) alors que dans les autres villes, ils vivent surtout dans les cours communes (38,7%) et dans les maisons en bande de particulier (26,8%). Des proportions significatives de pauvres vivent dans des baraques à Abidjan pour 8% d'entre eux et dans des cases traditionnelles pour 8,4% d'entre eux dans les autres villes. Seuls 10% des pauvres et 9,4% à Abidjan vivent aussi dans les villas (INS, ENV, 2015). Le sol des logements des pauvres est essentiellement revêtu de ciment (67,5%) ou de terre (28,3%). Dans ces conditions, ces populations sont particulièrement vulnérables aux inondations, tempêtes, glissements de terrain que le pays subit, en lien certes avec l'augmentation des températures et à la perturbation des régimes de précipitations, mais aussi en relation avec le manque de canalisations adéquates et **l'installation d'habitats précaires dans les bas-fonds et au bord de la lagune** (132 quartiers précaires en 2014). Ces personnes

vivant dans les quartiers précaires sont confrontées au manque de services de base tels que l'eau potable, un système d'assainissement adéquat et l'accès à l'énergie. À Abidjan, ils sont 3,9% à utiliser l'eau de surface (marigot, rivière, etc.) pour leurs besoins, contre 5,7% dans les autres villes (ODD6). Aussi, 7,2% parmi ces populations utilisent-elles une torche, une lampe et autres comme mode d'éclairage, contre 27,7% dans les autres villes (ODD7). Elles sont 3,6% à déféquer dans la nature à Abidjan contre 14% dans les autres villes selon l'ENV 2015. L'ambition du Gouvernement serait de porter de 30% en 2015, le pourcentage de la population vivant dans un logement décent à plus de 50%. Le programme social 2019-2020 qui vise la construction des logements sociaux devrait contribuer à améliorer la qualité des logements pour les ménages aux revenus modestes. En plus de ces conditions précaires, ces personnes sont majoritairement dans le secteur informel lorsqu'elles ont un emploi (ODD8).

Les enfants vivant dans l'extrême pauvreté multidimensionnelle

46. Une autre catégorie de personnes susceptible d'être laissée de côté est constituée des enfants victimes de plusieurs privations (ODD1 à ODD6, ODD11). L'estimation du nombre d'enfants de moins de 15 ans vivant dans des ménages en situation de pauvreté monétaire est **de l'ordre de 950 000**. Les politiques publiques peu inclusives ont entraîné nombreux enfants dans l'extrême pauvreté. Les enfants ont des privations liées à **l'assainissement** (74%), à la santé (67,3%) et au logement (70,6%). En termes de pauvreté multidimensionnelle, près de 3 enfants sur 4 (74,5%) de moins de 5 ans sont dans une situation de précarité. Sur 7 privations identifiées pour mesurer leur bien-être, ces derniers sont affectés par plus de 2 privations. Cette précarité concerne autant les garçons que les filles. Elle est plus élevée en milieu rural (87,9%) qu'en milieu urbain (53,5%)³⁴. L'extrême pauvreté multidimensionnelle affecte davantage les enfants vivant au Nord, au Nord-ouest, au Sud-ouest et au Centre-est du pays où ils ont au moins 4 privations. Les filles, les enfants des zones rurales et les enfants vivant dans la pauvreté, entre autres, continuent d'être les victimes de la discrimination en ce qui concerne **l'alphabétisation, l'accès à l'éducation et la formation professionnelle**. Il est en outre relevé que les filles, les enfants vivant avec un

handicap et les enfants atteints d'albinisme sont l'objet de multiples formes de discrimination. Les enfants atteints d'albinisme (ODD 16 et 17) sont notamment victimes de meurtres rituels, d'enlèvements, d'abandons et de stigmatisation. Leur myopie accentuée, non prise en charge assez tôt, est une cause de leur décrochage ou des difficultés au cours de leur cursus scolaire. Ceux qui terminent leurs études subissent souvent une discrimination pour s'intégrer professionnellement et socialement. Les **actes de violence visant des enfants** sont courants et souvent tolérés. La violence sexuelle à l'égard des filles et des garçons et la violence fondée sur le genre, en particulier à l'égard des filles, est répandue, notamment dans le milieu scolaire, et seul un petit nombre de cas sont signalés et font l'objet d'enquêtes et de poursuites. Les enfants victimes de violences sexuelles n'ont souvent pas **accès à la justice** en raison de l'indisponibilité des médecins légistes, du coût des certificats médicaux, de la stigmatisation sociale et du recours à des procédures de règlement extrajudiciaire. La protection et l'assistance dont peuvent bénéficier les enfants victimes de violence sont dans ces circonstances limitées.

47. Le nombre de cas de mutilations génitales féminines et de mariages d'enfants reste élevé.





En plus de ces privations, certains parmi eux ne sont pas enregistrés à la naissance et font partie des personnes apatrides. Les régions du Centre (17,8%), du Centre-est (18,1%), du Nord-est (15,2%), de l'Ouest (17,1%) du Sud-ouest (15,7%) ont des proportions d'enfants sans état civil au-dessus de la moyenne nationale (12,2%). Cette privation est beaucoup plus prononcée en milieu rural où elle est estimée à 15,3% contre 7% en milieu urbain (MICS, 2016). Mais elle est plus présente au Centre-ouest, à l'Ouest et au Sud-ouest selon les données du MICS, 2016 et du MODA 2018. Le travail des enfants (ODD 8, 12, 16), y compris sous ses pires formes, concerne

un nombre toujours élevé d'enfants, en particulier ceux effectuant des travaux dangereux sur les sites miniers et dans le secteur agricole, les filles employées comme domestiques et les enfants talibé. Ces enfants sont d'autant plus vulnérables que les condamnations des auteurs d'infractions liées au travail des enfants sont limitées. Les enfants en situation de rue communément appelés « microbes », dont bon nombre ont été mercenaires dans les conflits passés et commettent des infractions graves, comme des homicides et des vols en tant que membres de gangs d'enfants, vivent souvent dans la pauvreté.

Les personnes vivant avec le VIH-SIDA

48. En 2020, ce sont encore **428 827 personnes** qui vivent avec le VIH, dont 64,5% de femmes et 7,4% d'enfants de 0 à 14 ans. En 2019, on enregistre 12 187 nouvelles infections à VIH et 12 893 décès liés à l'épidémie. On note par ailleurs une prédominance féminine de l'épidémie observée dès l'adolescence. Il en est de même en ce qui concerne les nouvelles infections où les femmes représentent 59,1% des cas. Aussi, la prévalence du VIH est-elle plus élevée chez les femmes avec 3,32% contre 1,46% chez les hommes (Spectrum 2020). **La transmission mère-enfant (TME)** du VIH qui est de 10,3% s'observe encore à des niveaux beaucoup trop élevés. C'est pourquoi des efforts particuliers doivent être investis dans l'élimination de la TME, la prévention des nouvelles infections à VIH chez les jeunes filles et femmes, ainsi que la **couverture des services en dépistage et prise en charge du VIH** pour réduire les nouvelles infections et les décès liés au VIH. Chez les hommes, le recours aux services de dépistage et de soins liés au VIH est tardif. Leur perception négative du VIH, la persistance de clichés sur le VIH/sida comme maladie mortelle et stigmatisante, le déni du VIH, etc. (cf. Enquête socio-anthropologique sur les déterminants de la faible demande de dépistage du VIH/sida en Côte d'Ivoire, 2018) expliquent que le taux de décès dû au VIH chez les hommes équivaut à celui des femmes, alors qu'ils ne représentent que 35,4% des PVVIH. Selon la revue du PSN, de grandes disparités s'observent dans la distribution géographique de l'épidémie à VIH. Seuls 6 districts sanitaires avaient une prévalence inférieure à 1% (Sassandra, Korhogo 2, Tengrela, Minignan, Buyo et Guitry).

23 districts sanitaires, dont 14 à l'intérieur du pays et 9/12 de la région sanitaire d'Abidjan, ont une prévalence supérieure à la moyenne nationale de 2,39%. A l'intérieur, la prévalence s'élève de 2,44% à Toumodi et jusqu'à 5,69% à Bouaké- Sud. A Abidjan, les écarts vont de 2,45% pour Yopougon-Ouest-Songon à 9,16% pour Treichville-Marcory. En 2016, une étude nationale de l'index de la stigmatisation et discrimination envers les Personnes vivant avec le VIH en Côte d'Ivoire a révélé que le niveau global de stigmatisation et/ou de discrimination vécu par les PVVIH de la part d'autres personnes est de 40,4% (535 personnes/1323 enquêtés) en tenant compte des 19 indicateurs utilisés dans l'étude. La stigmatisation et la discrimination sont deux des causes les plus identifiées qui freinent la prévention et le traitement du VIH. Les individus ont en effet tendance à ne pas adopter de meilleurs comportements en matière de recherche de santé, à éviter les mesures préventives et les tests de dépistage du VIH par peur d'être jugés. De nombreuses personnes vivant avec le VIH (PVVIH) ne bénéficient pas non plus du traitement et du soutien en dépit de la disponibilité des services, par peur de la stigmatisation et de la discrimination.

49. En Côte d'Ivoire, la stigmatisation et la discrimination continuent de créer des obstacles pour lutter contre le VIH, particulièrement chez les personnes qui sont, de surcroît, atteintes de troubles liés à l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool.





Les personnes en situation de handicap

50. Les personnes handicapées (ODD 1, 4, 8, 10, 11 et 13), dont le nombre est estimé à **environ 453 500** en référence au Recensement général de la population et de l'habitat de 2014 (RGPH 2014), font également partie du groupe des personnes identifiées comme laissées pour compte ou à risque de l'être. Environ 90% sont des handicapés physiques et 10 des handicapés psychiques, 58 % des hommes, 42% des femmes et environ 70% vivent en milieu rural³⁶. Les conflits militaro-politiques que le pays a traversés, l'urlicère de Buruli, une maladie invalidante qui a sévi dans certaines régions, ainsi que les accidents de la circulation routière ou du travail sont autant de facteurs à l'origine des handicaps observés. Les personnes handicapées font face aux problèmes d'état-civil et d'**accès difficile au transport, à la formation et au travail décent**. Les filles et les femmes qui sont handicapées (ODD 4, 5, 8 et 16) pâtissent de leurs difficultés d'accès à la justice, à l'éducation inclusive, à l'emploi et aux services de santé appropriés et à la participation à la vie politique et publique. Le risque encouru de marginalisation et de stigmatisation de ces personnes est tel que des recommandations³⁷ prenant en compte les préoccupations liées à l'effectivité de leurs droits ont été formulées par l'examen périodique universel à l'endroit de l'Etat de Côte d'Ivoire.

51. Ainsi, le pays devrait continuer d'élargir le cadre réglementaire et veiller à sa mise en œuvre effective en vue d'une pleine intégration sociale des personnes handicapées, notamment en ce qui concerne le droit à un travail décent dans les secteurs public et privé, encourager leur emploi, veiller à ce qu'elles soient intégrées

dans le système éducatif ordinaire, tout en leur assurant les services particuliers dont elles pourraient avoir besoin. L'Etat devrait en outre veiller à ce que les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les autochtones et les communautés marginalisées puissent participer efficacement à l'élaboration des lois, des politiques et des programmes sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe à l'échelon local, national et international, tout comme poursuivre les efforts d'amélioration de l'accès aux soins de santé en veillant à ce que tous les établissements de santé soient accessibles sans réserve aux personnes vulnérables, notamment aux habitants des zones rurales et aux personnes handicapées.

52. Enfin, une attention particulière devra être portée sur le renforcement du **droit à l'éducation des personnes handicapées**, en veillant à leur intégration dans le système scolaire traditionnel, ainsi qu'à leur participation active à la vie de la collectivité, et allouer des ressources suffisantes à cette fin, mais également sur le renforcement de leur droit à l'éducation en veillant à leur intégration dans le système scolaire traditionnel, ainsi qu'à leur participation active à la vie de la collectivité. Enfin, l'Etat devrait renforcer les mesures visant à garantir l'égalité d'accès à une **éducation inclusive et équitable** et de qualité. Le nombre d'élèves vivant avec un handicap s'établissait dans l'éducation primaire à 12 326 en 2018-2019 contre 12 666 en 2017-2018. Dans l'éducation secondaire générale 12 524 élèves vivant avec handicap étaient identifiés pour l'année 2018-2019.

Les migrants et populations à risque d'apatridie

53. Les migrants constituent également un groupe de personnes laissées pour compte ou à risque de l'être. Traditionnellement moins représentée parmi les pays d'origine de migrants irréguliers arrivant en Europe sur les routes de la Méditerranée centrale et occidentale, la Côte d'Ivoire est depuis 2016 l'un des premiers pays d'origine parmi les pays de l'Afrique de l'Ouest. En 2019, elle est passée premier pays d'origine de migrants irréguliers Ouest-africains en Italie (plus de 1000 arrivées irrégulières, soit 10% des

arrivées enregistrées) et est ainsi le premier pays d'origine après la Tunisie sur la voie de la Méditerranée centrale (23% du total des arrivées). De nombreux jeunes ivoiriens sont susceptibles de tenter d'atteindre l'Europe via la migration irrégulière dans l'espoir d'améliorer leur situation économique, les prédisposant ainsi à plusieurs vulnérabilités et abus, tels que l'exploitation et la traite des personnes, et même la mort dans le Sahara ou en mer.

³⁶ <http://apanews.net/fr/news/environ-453-000-personnes-handicapees-denombrees-en-cote-divoire>

³⁷ (A/HRC/42/6 (EPU, 2019) para. 140.141, 140.146, 140.148, 140.152, 140.154, 140.208, 140.209, 140.210, 140.211, 141.14





Les femmes et jeunes filles notamment sont enclines à migrer pour pouvoir subvenir aux besoins de leur famille, souvent monoparentale. Pour ceux qui rentrent en Côte d'Ivoire, soit de manière spontanée, soit avec l'appui d'un programme de retour volontaire, soit dans le cadre d'une expulsion, ces migrants sont souvent l'objet de stigmatisations et font face à des difficultés pour leur réintégration socio-économique. En même temps, la Côte d'Ivoire est un pays de destination pour de nombreux migrants. Si les chiffres sont difficiles à estimer, UNDESA recense 2.5 millions de travailleurs migrants, tandis que le recensement national de 2014 rapporte près de 6 millions d'étrangers sur le territoire ivoirien. La majorité des migrants en Côte d'Ivoire travaille dans les différents secteurs agricoles et sont ainsi localisés en milieu rural dans des zones reculées. De ce fait, beaucoup sont confrontés à des difficultés d'accès aux services essentiels et de base, notamment aux services administratifs et judiciaires, ce qui les rend vulnérables, et, à défaut de tout enregistrement auprès des autorités nationales ou consulaires, les expose, et expose leurs descendants, à un risque d'apatridie. On constate notamment une forte présence de travailleurs migrants dans les exploitations illicites installées dans les forêts classées (cacao, café, orpaillage), les

exposant ainsi à des expulsions mais aussi à toute sorte d'abus dans le contexte d'activités non réglementées (travail forcé, exploitation, traite des personnes, abus). La prévalence de crimes relevant de la criminalité transnationale organisée tels que la traite des personnes et le trafic de migrants font en effet de nombreuses victimes au sein de la population ivoirienne (dans le pays et à l'étranger) et au sein des migrants vivant en Côte d'Ivoire. A ce titre, les femmes et les enfants sont des cibles privilégiées pour les acteurs de la criminalité transnationale organisée. Une lutte insuffisante contre les formes de criminalité transnationale risque de renforcer l'impunité et donc remettre en cause l'efficacité des services en charge de l'application de la loi (police et justice) dans l'atteinte de l'ODD 16. Beaucoup de candidats à la migration irrégulière revenus de parcours chaotiques sur la route entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord (voire l'Europe) sont victimes de stigmatisation, de rejet de la part de leurs familles et de leurs communautés. L'enjeu de la réintégration des migrants de retour au sein de leurs familles est réel. Les autorités de Côte d'Ivoire devraient dès lors être encouragées à continuer d'appuyer les efforts entrepris pour la réinsertion sociale de ces personnes, notamment leur équilibre psycho-social.







IV. ANALYSE MULTIDIMENSIONNELLE DES PROBLEMES INFLUENÇANT LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT

54. L'examen de la mise en œuvre des ODD, des engagements internationaux en matière de droits de l'homme et de la situation des personnes laissées pour compte ou à risque de l'être ont révélé quelques difficultés qui n'ont pas permis à la Côte d'Ivoire d'obtenir de meilleurs résultats en dépit des efforts déployés. Ces difficultés, par leur importance, sont à surmonter pour accélérer l'atteinte des ODD à l'horizon 2030. Cependant, il sera important d'en relever les causes et les leviers d'actions permettant de les surmonter. Parmi les difficultés dont la magnitude a été mise en évidence, cinq d'entre

eux émergent dans ce bilan commun de pays, à savoir : i) une faible inclusivité du processus de développement ; ii) un faible capital humain ; iii) une lente transformation structurelle de l'économie ; iv) une vulnérabilité élevée aux changements climatiques et aux problèmes environnementaux ; v) une gouvernance pouvant être encore plus efficace, transparente et participative. Ces difficultés sont interconnectées de manière systémique, les facteurs ou causes affectant les uns ont nécessairement de l'influence sur les autres.

Faible inclusivité du processus de développement

55. L'analyse des progrès de la mise en œuvre des ODD et de la situation des personnes jusqu'ici laissées pour compte a révélé que les acquis de la Côte d'Ivoire en matière de redistribution des fruits de la croissance à travers les services sociaux gagneraient à être consolidés. Il apparaît en effet que la pauvreté monétaire et les inégalités sont en léger recul et que des progrès en matière de sécurité alimentaire, de nutrition ainsi que d'accès à l'électricité, à l'eau potable et aux services de protection sociale sont perceptibles. Ces efforts pour réduire les difficultés d'accès des populations aux services essentiels devraient être poursuivis et élargis à d'autres domaines. Sur le plan sanitaire notamment, la mortalité maternelle est restée importante, tandis que les progrès demeurent insuffisants dans l'**accès à l'éducation, au logement convenable et à l'emploi décent**. Ces difficultés concernent plus particulièrement les femmes dont les droits sont bafoués et qui subissent de nombreuses violences et discriminations depuis l'enfance. La parité entre les sexes dans l'éducation n'est par exemple pas encore réalisée, y compris dans l'instruction primaire. Les jeunes également n'ont pas toujours le choix des apprentissages à faire et éprouvent des difficultés d'insertion sur le marché du travail. Des **disparités géographiques** subsistent dans le pays, en particulier dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et du revenu. La pauvreté semble ainsi plus répandue

et les indicateurs sociaux moins favorables dans le nord, le centre-ouest et l'ouest que dans les régions du sud et du sud-ouest, où l'activité économique est plus dynamique. Par ailleurs, il y a un contraste entre les zones urbaines où le taux de pauvreté est évalué à 35,9% et le milieu rural où il s'établit au niveau élevé de 56,8% en 2015. Parmi les facteurs expliquant cette situation figurent : Les crises récurrentes et leurs conséquences, la prédominance de l'emploi informel et les faibles rémunérations qui en résultent ; **la faible éducation des femmes** et les limites sociétales de leur rôle ; **la pression exercée par la dynamique démographique sur la demande sociale ; et les insuffisances des politiques sociales**. La guerre de 2002-2007 et la crise postélectorale de 2010-2011 ont détruit les infrastructures et affecté le développement du capital humain qui auraient permis à la Côte d'Ivoire de connaître de réels bonds sur le plan humain et économique. Plusieurs jeunes ont été enrôlés dans les milices et groupements armés, abandonnant l'école, leurs activités et apprentissages sans possibilité de réinsertion socio-économique. Les programmes de désarmement, démobilisation, réintégration et réinsertion (DDRR) lancés après chacune des crises n'ont souvent que peu changé la donne compte tenu de la méfiance entre les parties en présence et la faiblesse des ressources mobilisées pour y faire face.





56. Les principaux indicateurs du marché du travail tirés des enquêtes ENSETE 2013, ENSESI 2016 & ERI-ESI 2017 indiquent que le ratio emploi-population, qui est le rapport de la population en emploi à la population en âge de travailler (16 ans et plus en Côte d'Ivoire) est de 56,1% pour l'ensemble de la population en 2017, soit 7 646 169 individus. Le taux d'emploi vulnérable, qui est la part (en %) des travailleurs pour leur propre compte et des travailleurs familiaux non rémunérés dans le total des emplois, est estimé à 69,5%. L'emploi vulnérable est en baisse entre 2014 et 2017. De 80,3% en 2014, son taux est passé à 73,1% en 2016, pour se situer à 69,5% en 2017. Le taux d'emploi salarié est de 23,1% en 2017, soit à peu près un emploi sur quatre. En ce qui concerne l'évolution du taux de salarisation entre 2014 et 2017, globalement, elle indique une tendance à la hausse. De 18% en 2014, il a atteint 24,4% en 2016 et enregistre une légère baisse en 2017 (23,1%). Le taux de bas salaire mesurant la proportion de personnes ayant un salaire mensuel inférieur aux deux tiers du salaire mensuel médian est de 43,8%. Le taux d'emploi informel est de 91,9% en 2017. En fait, 92,2% des emplois privés, 90,2% des emplois agricoles et 97,5% des emplois des services aux ménages sont des emplois informels. En 2014, le taux d'emploi informel qui était de 96,6% est passé à 93,6% en 2016. Cette baisse s'est poursuivie avec un niveau de 91,9% atteint en 2017. Le secteur informel emploie donc encore plus de 90% de la population active. Les travailleurs du secteur informel demeurent largement exclus de la couverture légale de la protection sociale.. Ce secteur est caractérisé par des productivités faibles qui induisent des rémunérations ne dépassant pas souvent le SMIG (60 000 FCFA par mois). Cette situation caractérise notamment l'agriculture qui concentre plus de pauvres et de travailleurs démunis en proie à une précarité multidimensionnelle. En ce qui concerne le cacao, selon les données de l'ENV 2015, 54,9% de la population vivent avec moins de 745 FCFA (constants) par jour. Dans les autres secteurs de l'économie (l'industrie, le secteur manufacturier et les services), le sous-emploi a continué à augmenter, sans que les effets de ruissellement de la croissance économique, logiquement attendus, ne parviennent à diminuer suffisamment la pauvreté, ni à fournir une base d'inclusivité au processus de croissance. Ces couches de la population dont les rémunérations sont minimales éprouvent des difficultés à satisfaire leurs besoins essentiels. L'économie informelle n'est pas seulement caractérisée par une faible rémunération, mais aussi par un déficit des droits du travail de manière générale (heures du travail, repos, santé et sécurité au travail, et où il y a des incidences du travail des enfants, par exemple dans le secteur du cacao, etc.) et où l'inspection du travail n'intervient pas pour contrôler le respect de ces conditions de travail.
57. Les femmes sont celles qui bénéficient le moins possible des retombées de la croissance et des politiques déployées du fait de leur faible éducation, notamment dans les zones rurales où elles sont aussi les plus pauvres. Cette faible éducation limite leur insertion sur le marché du travail, leur recherche d'emplois plus rémunérateurs. Non seulement la faible éducation limite les choix des femmes, mais les prive de leurs aptitudes à faire prévaloir leurs droits et se soustraire des situations écrasantes. Elles ne peuvent non plus être en position de jouir pleinement de toutes les opportunités qui peuvent leur être offertes et termes de filet social, de santé reproductive, d'allègement des tâches, etc. L'Indice d'Inégalité de Genre (IIG) estimé à 0,657 et qui classe la Côte d'Ivoire 157ème sur 189 pays en 2018 (PNUD, HDR, 2019) s'explique surtout par des inégalités en termes d'éducation escomptée et effective et de revenu. Ces inégalités tirent leurs fondements d'une construction sociale qui dès la naissance attribue à l'individu, selon le sexe un ensemble de valeurs et de rôles spécifiques que la famille a la charge d'inculquer à l'enfant. Intériorisés par l'enfant, repris par l'école et même la religion, ces valeurs et rôles sont acceptés par l'enfant, particulièrement la fille qui assume en définitive sa condition d'être reléguée au second plan. Les droits humains au bénéfice des femmes ne sont dans ces conditions qu'ignorés et bafoués.
58. La dynamique démographique de la Côte d'Ivoire, même si elle se situe en deçà de celle de l'activité économique depuis plusieurs années, exerce une pression sur la demande sociale. Avec 42 % des 0-14 ans en 2018, la Côte d'Ivoire se présente comme un pays ayant une population encore très jeune. Le taux de dépendance, évalué à 81% en 2018³⁸, relève l'ampleur de la charge de la population active vis-à-vis de la population non active. Le déficit de cycle de vie, qui représente en quelque sorte la demande sociale, est très important.

³⁸ Données de la Banque Mondiale.





Selon les résultats de l'Office national de la population (ONP), chaque année, il faut trouver presque 36% du PIB pour pouvoir compenser ce déficit et donc financer la demande sociale. En cohérence avec une population en perpétuelle croissance, la population urbaine s'est multipliée de 5,3 fois en 40 ans (RGPH 2014) et le taux d'urbanisation de la Côte d'Ivoire s'est situé à 51,6 % en 2017. A cause de son caractère non planifié, cette urbanisation galopante est caractérisée par le développement d'habitats manquant des services les plus essentiels. A Abidjan qui a connu une explosion de sa population, les infrastructures indispensables au développement économique, à la protection de l'environnement et à la qualité de vie des citoyens, font défaut. La proportion de personnes vivant dans les bidonvilles est passée de 53,4 % en

1990-94 à 56,6 % en 2005-2009 puis est restée élevée à 56 % en 2010-2014. Cette situation a pour conséquence de restreindre l'accès des populations qui y vivent à un logement salubre, à l'eau potable, à l'électricité à coût abordable ainsi qu'aux services de transport, de gestion des déchets, voire de santé et d'éducation.

59. Dans un contexte où les plus pauvres ne peuvent accéder aux services essentiels, la tendance a été de s'orienter vers des filets sociaux à travers des programmes sociaux comme le PSGouv 2019-2020. Toutes les mesures tendant à la protection sociale des populations, à l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'électricité, à l'eau potable, au logement décent ainsi qu'à la lutte contre le chômage devraient cibler les bonnes personnes et être bien coordonnées.

Faiblesse du capital humain

60. En Côte d'Ivoire, la croissance affiche un niveau remarquable depuis plusieurs années, mais parce qu'elle est davantage impulsée par l'accumulation des facteurs que la productivité globale, elle risque de ne pas être suffisamment soutenue pour induire les changements espérés sur les conditions de vie des populations à l'horizon 2030. Pour que le processus de développement soit suffisamment inclusif, il est notamment préconisé une croissance forte de l'activité économique sur une période soutenue. La poursuite des gains en termes de revenus individuels, dans un contexte de ralentissement récent de l'activité qui laisse présager un essoufflement du processus, passe nécessairement par **l'accroissement de la productivité du travail dans tous les secteurs**. Augmenter la productivité du travail grâce à **l'investissement en capital humain** est une des voies indiquées pour un maintien de la croissance économique au taux minimum de 7 % sur la période 2021-2025, comme souhaité par le gouvernement, voire influencer la croissance à long terme. Or, en Côte d'Ivoire, la faiblesse du capital humain transparait à travers la faible espérance de vie à la naissance, la grande masse de la population active n'ayant aucun niveau d'instruction, ou juste un niveau d'éducation secondaire et la concentration de la main d'œuvre dans des secteurs de faible productivité comme l'agriculture extensive. L'indice de capital humain qui stylise les faits relatifs au capital humain révèle à quel point celui-ci est faible pour ce pays. Etabli à 0,35

(pour 145ème position pour 157 pays classés)³⁹, il implique qu'un enfant né en Côte d'Ivoire en 2018 sera productif à 35% de ce qu'il aurait pu être s'il avait grandi pleinement instruit et en bonne santé. Le Gouvernement fait de la problématique du capital humain une priorité et est en discussion avec la Banque Mondiale pour définir un programme en vue d'améliorer substantiellement et dans la durée, les progrès enregistrés en matière de capital humain. Trois séries de causes peuvent être soulignées pour expliquer la situation : **la faible portée des programmes liés au capital humain, ii) le degré d'implication des acteurs privés ; iii) les facteurs extérieurs à l'école et de la santé.**

61. Les causes de la faiblesse du capital humain pourraient être trouvées dans la qualité de la gouvernance des secteurs de l'éducation et de la santé qui concourent directement au capital humain. Dans le même temps, l'inadéquation entre les stratégies et priorités sectorielles d'une part et la distribution du budget de l'État d'autre part est soulignée pour expliquer cet état des choses. Tout en disposant des programmes de qualité à la fois dans la conception et leur opérationnalisation effective, il s'agit de s'assurer que les ressources sont bien utilisées et si à la base les coûts ne sont pas excessifs. Il en va de même de tout ce qui a trait à la passation des marchés liés aux programmes scolaires et aux programmes de santé. La chaîne des dépenses et celle de l'opérationnalisation desdits programmes seraient donc questionnables.

³⁹Banque Mondiale, 2018 Projet sur le capital humain





62. Le degré d'implication des acteurs privés peut être questionnable notamment lorsqu'ils comptent pour une part importante dans l'offre des soins de santé et des services de l'éducation. Les objectifs spécifiques de chaque structure peuvent ne pas être conciliés avec les objectifs stratégiques du gouvernement visant le développement du capital humain et l'amélioration de sa productivité. Si le processus d'élaboration des politiques n'est pas suffisamment inclusif pour dialoguer dès le départ avec le secteur privé de l'éducation et de santé, des hiatus sont possibles pouvant gêner l'amélioration du capital humain. Dans le même temps, les coûts d'accès à ces services peuvent être importants pour les populations les plus démunies, rendant les programmes d'appuis de la part des pouvoirs publics encore plus coûteux.

63. Les facteurs extérieurs à l'école ne peuvent pas non plus être ignorés, comme le travail des enfants et la précarité dans laquelle vivent certains d'entre eux. Cela fait sortir précocement les enfants de l'école sans qu'ils n'aient eu l'opportunité d'apprendre un métier. Un grand

nombre d'enfants sont sans acte de naissance, ce qui peut gêner leur scolarisation, la défense de leurs droits quand ils arrivent à l'âge adulte sans acte de naissance. L'analphabétisme des parents qui eux-mêmes ne peuvent pas assurer le contrôle nécessaire de la scolarité de leurs enfants vient aussi pour contrarier les actions destinées à promouvoir le capital humain. Ce manque d'instruction gêne aussi les mères pour le suivi sanitaire des enfants et d'elles-mêmes, notamment dans le cadre de la santé reproductive. Les taux d'analphabétisme des plus de 15 ans est estimé à 52,8 % en 2018⁴⁰. Parmi les facteurs qui expliquent l'analphabétisme persistant, la pression exercée par la croissance démographique sur la demande en infrastructures scolaires, la faiblesse des financements alloués au secteur de l'alphabétisation et le déficit en ressources humaines qualifiées dans le secteur de l'alphabétisation où l'enseignement peut être dispensé par des structures privées (communément appelées promoteurs en alphabétisation) souvent mal formées aux techniques d'alphabétisation et à l'andragogie⁴¹.

Lente transformation structurelle de l'économie

64. La transformation structurelle de l'économie, induisant le transfert des moyens et ressources vers les secteurs les plus productifs, est nécessaire pour parvenir à une croissance durable et inclusive. Elle peut conduire à la **création d'emplois et de valeur ajoutée** qui augmenteront le revenu de la population et favoriseront l'avènement d'une nouvelle classe moyenne. Le constat est que le processus est réel mais lent en Côte d'Ivoire. **La structure de l'économie ivoirienne ne s'est modifiée que légèrement**, avec de faibles mutations dans les secteurs et les branches à fort potentiel de valeur ajoutée. Entre 2015 et 2018, la part du secteur primaire s'est réduite de 22,7% à 19,8%, celle du secteur secondaire s'est maintenue autour de 25%, tandis que la contribution des services qui demeure la plus importante a progressé de 31,6 % à 32,6 %. A ce titre, le **secteur du numérique**, en particulier à travers le **commerce électronique qui est en plein essor**, est appelé à jouer un rôle important, eu égard à son potentiel en termes de contribution à la dynamisation des secteurs porteurs de croissance et de création d'emplois. Le secteur secondaire montre des signes de

diversification et a été avec le secteur tertiaire le principal moteur de la croissance économique entre 2012 et 2019, quoique la contribution du secteur primaire soit restée importante. La croissance moyenne enregistrée dans le secteur industriel a été d'environ 10% sur la période 2012-2017 et est estimée à 8,5 % en 2018. La carte industrielle s'est légèrement modifiée, mais sans connaître de bouleversements profonds. Les sous-secteurs qui enregistrent une forte croissance sont l'industrie agroalimentaire, la fabrication de meubles, la fabrication de matériaux de construction, la fabrication de machines et la construction d'automobiles. Le PND 2016-2020 fait état de la faible transformation des principaux produits d'exportation telle l'anacarde (moins de 5%), le cacao (30%); le café (moins de 50%); coton (fibre); l'hévéa (moins de 5%). Les objectifs étaient de passer à 60% de transformation en 2023 pour le cacao et l'anacarde.

65. L'agriculture ivoirienne reste en grande partie caractérisée par de faibles niveaux de productivité et la **faiblesse des chaînes de valeur**.

⁴⁰ Source : Unesco.

⁴¹ Selon l'indice de développement des infrastructures de 2019 de la Banque Africaine de Développement (BAD), le pays est classé 22e sur le continent pour la qualité générale des infrastructures dans des domaines tels que le transport, l'énergie et les technologies de l'information et de la communication (TIC) - Uneca, 2020, Stratégie nationale Zlecaf de la Côte d'Ivoire.





La valeur ajoutée moyenne par travailleur en Côte d'Ivoire est modeste et les producteurs directs ne peuvent donc en attendre que des faibles rémunérations qui les empêchent d'épargner et d'investir dans **les innovations** pour faire progresser leurs activités agricoles et les diversifier. Cette situation ne permet pas d'augurer des perspectives de transformation structurelle profonde qui permettrait à moyen terme de consolider les acquis déjà obtenus par la Côte d'Ivoire dans sa trajectoire vers les ODD. Au titre des principales contraintes à l'accélération de la transformation structurelle de l'économie : i) **Une attractivité du pays** aux investissements manufacturiers toujours sensible au climat sociopolitique, aux conditions sécuritaires ; ii) des **infrastructures de soutien** à la croissance à renforcer ; iii) les **faibles capacités d'innovation et de développement technologique** ; iv) la **portée limitée des stratégies d'industrialisation et de transformation** plus poussée des produits de base.

66. Plusieurs efforts ont été consentis pour améliorer l'attractivité du pays, avec des mesures importantes telles que l'introduction d'un nouveau Code des investissements, la mise en place d'un guichet unique pour la création d'entreprises, la dématérialisation des procédures dans le Tribunal du Commerce, la réforme du Laboratoire National d'Essais de qualité, de Métrologie et d'Analyses (LANEMA), la mise en place d'un mécanisme d'appui aux entreprises en démarche qualité et la promulgation d'une loi sur la normalisation et la qualité. L'attractivité du pays reste toutefois très sensible au climat sociopolitique, avec une tendance à la baisse des investissements manufacturiers à partir de 2015. Les flux entrant d'IDE se sont accrus de 86 % entre 2012 et 2017 mais l'environnement des affaires restent plombé notamment par l'inhérence d'un risque systémique dans la région du Sahel et l'apparition des conflits aux frontières avec certains pays. A cela s'ajoutent le déficit en infrastructures, notamment dans le secteur de l'énergie⁴² ainsi que les difficultés d'accès des entreprises, surtout les PME, aux financements et un recours limité au marché des actions. Dans un tel environnement, l'investissement privé s'oriente davantage vers des projets dont les cycles de production et d'exploitation sont assez courts.

67. L'innovation et la technologie jouent un rôle majeur pour opérer une montée en gamme significative dans les chaînes de valeur mondiale, comme il a été constaté dans les pays émergents. Pourtant, l'intégration des nouvelles technologies reste faible dans l'appareil de production en Côte d'Ivoire. En 2016, seuls 15,9% des entreprises ivoiriennes avaient introduit une innovation de procédé, 3,4% utilisaient une technologie acquise sous licence avec des sociétés étrangères et 6,8% avaient investi en recherche et développement⁴³. Selon l'indice mondiale de l'innovation, le pays est passé avec 27,2 de la 116e position sur 126 pays en 2015 à la 123e position en 2018 avec 19,96. La technologie prend toutefois des proportions de plus en plus importantes dans les services et domaines tels que la santé, l'éducation, l'agriculture, la gouvernance⁴⁴ et plusieurs projets et programmes axés sur la technologie se poursuivent au sein du Ministère de l'économie numérique et de la poste⁴⁵.

68. Le Plan National de Développement pour la période 2016-2020 consacre deux de ses cinq piliers aux questions ayant trait au développement humain, au bien-être social et à la transformation structurelle. Le programme de développement de nouvelles zones industrielles (parcs et zones industrielles) entrepris depuis 2014 devrait connaître une accélération pour soutenir la politique industrielle. Les marchés d'exportation sur lesquels la Côte d'Ivoire est leader sur le plan mondial ou africain semblent lui offrir des marges peu élevées en termes de revenus. Il sera nécessaire de les interroger réellement pour en apprécier les changements transformationnels à opérer pour avancer. Dans le même sens, il semble que le partenariat soit peu diversifié, notamment vers les pays émergents pour s'offrir de nouvelles opportunités de marchés, d'investissements directs étrangers et de transferts de connaissances et d'innovations. La faible utilisation du potentiel de main d'œuvre dont dispose la Côte d'Ivoire limite l'émergence de nouveaux créneaux ou un positionnement stratégique dans les chaînes de valeur internationales. En effet, l'une des clés, ce sera l'absorption de la main d'œuvre déjà importante dans le secteur agricole et en situation de sous-emploi dans des activités exportatrices pour la sous-région et une bonne partie de l'Afrique.

⁴² Uneca, 2020, Stratégie nationale Zlecaf de la Côte d'Ivoire.

⁴³ D'autres projets allant dans ce sens sont également développés : eAdministration, eServices, eConseil, eCabinet, eFonction publique, eAdministration territoriale, eFinances publiques, ...).

⁴⁴ <http://telecom.gouv.ci/>.

⁴⁵ Fait par un être humain ; dû à l'existence et à la présence d'humains.





Cependant, cette situation pourrait être rapidement renversée au travers de politiques agro-industrielles courageuses, basées sur une stratégie axée sur l'adoption

accélérée d'innovations organisationnelles et technologiques, tout en s'assurant des débouchés conséquents au niveau local et régional grâce à la ZLECAF.

Vulnérabilité élevée aux changements climatiques et aux problèmes environnementaux

69. Les enjeux en termes de dégradation de l'environnement sont tels en Côte d'Ivoire qu'il est indiqué dans le document de Stratégie Nationale de Développement Durable que les tendances observées risquent d'entraîner le pays dans un désastre plus grave à l'avenir, sans mesures strictes pour les inverser. Au-delà du facteur géographique, les activités anthropiques⁴⁴ ainsi que la portée limitée des stratégies de **gestion durable de l'environnement** et des ressources naturelles sont les principaux déterminants des **problèmes environnementaux** et de la **forte vulnérabilité** de la Côte d'Ivoire au changement climatique.

70. Le modèle économique en cours en Côte d'Ivoire est basé sur une forte utilisation des ressources naturelles, les terres pour l'agriculture et l'élevage, les énergies fossiles pour l'industrie, les transports et l'essentiel des services. Le **mix énergétique** est encore dominé par des énergies fossiles et l'hydroélectricité. L'agriculture extensive, fortement consommatrice de terre et d'eau douce a notamment occasionné la **déforestation** du pays. De nombreuses forêts et zones protégées ivoiriennes ont en outre été sujettes à une exploitation souvent illégale dans le cadre d'activités liées à la chasse et l'exploitation minière, notamment l'orpaillage. Les côtes ont été impactées par la construction de structures artificielles sur le rivage, la construction de barrages sur les rivières, d'extraction de sable sur les plages. Les cours d'eau ont pour leur part été victimes de l'utilisation des pesticides dans les grandes plantations et du rejet des grandes industries. Du fait de l'**urbanisation incontrôlée**, certains milieux aquatiques ont été pollués, dont la Baie de Cocody à Abidjan, et des populations ont été exposés à des risques sanitaires, en l'absence notamment de dispositifs efficaces d'assainissement et de gestion des déchets ménagers.

71. La Côte d'Ivoire a engagé des réformes pour faire face à la situation, avec notamment l'adoption d'un Programme National d'Atténuation des Gaz à Effet de Serre et d'Adaptation aux Changements climatiques. Au titre de ce programme, la Côte d'Ivoire ambitionne de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 28% en 2030 au plus tard,

de rehausser la part des **énergies renouvelables** dans le mix énergétique avec un objectif de 16% à l'horizon 2030 et de réduire la déforestation ainsi que la dégradation des forêts. La Côte d'Ivoire s'est également engagée à réduire la vulnérabilité des onze secteurs prioritaires dont six à forte vulnérabilité que sont : Agriculture/élevage/aquaculture, utilisation des terres, forêts, ressources en eau, énergie et zones côtières. Les autorités ont par ailleurs adhéré aux protocoles et plans d'actions internationaux comme la ratification de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1994, la soumission de ses Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et la signature de l'Accord de Paris sur les changements climatiques en 2015.

72. Les efforts déployés à travers ces réformes ambitieuses sont malheureusement sapés par l'inexistence d'une loi d'orientation en matière de **développement durable**. Les conditions d'une transition vers une **agriculture durable** ne semblent par ailleurs pas encore mises en place. La stratégie bas carbone ne semble pas encore donner les résultats escomptés. Les possibilités offertes par l'utilisation de la biomasse à travers la valorisation des déchets de culture de cacao et de coton ne sont pas encore suffisamment exploitées. Il en est de même pour les déchets urbains. Le solaire n'est encore exploité qu'à des fins domestiques et rien n'indique qu'il soit utilisé à des fins commerciales dans un proche délai. La gestion forestière basée entre autres sur les réserves forestières peine à s'imposer surtout avec les violations aggravées durant les situations de crise. Les **mesures d'adaptation** bien que faisant l'objet du plan ne sont pas encore opérationnelles. Notons que bien que les coûts d'une stratégie de résilience soient indéniablement élevés pour le pays, ceux-ci seront inférieurs à l'inaction et ils pourront être compensés par des opportunités d'investissements climato intelligents dans des secteurs porteurs qui créeront de nouveaux emplois.

73. L'absence de données disponibles et le défaut de coordination et de synergie d'action entre les divers acteurs et secteurs afférents rendent difficile toute évaluation des mesures en faveur





du climat. Dans ces conditions, les actions ne s'inscrivent pas convenablement dans le cadre d'une politique concertée, multisectorielle et multi acteur de réduction des gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique. Aussi, les différentes parties prenantes ne sont-elles pas suffisamment impliquées, en particulier les Organisations de la Société Civile qui n'ont souvent pas les informations adéquates au sujet des projets climatiques et peinent à accéder aux fonds verts, faute de compétence. Le

manque d'intérêt et d'engouement des citoyens pour les questions climatiques et écologiques invite aussi à renforcer la prise de conscience collective et les sensibiliser autour des nombreux risques associés à une gestion non durable de l'environnement et des ressources naturelles. Une meilleure implication des femmes réduirait leur vulnérabilité aux changements climatiques et permettrait d'offrir des réponses efficaces, équitables et durables aux problèmes environnementaux.

Gouvernance pouvant être encore plus efficace, transparente et participative

74. La Côte d'Ivoire a enregistré des avancées significatives avec de nombreuses réformes institutionnelles et des efforts de **renforcement de capacités** et des méthodes de travail de l'administration publique. Cependant, elle doit poursuivre les initiatives qu'elle a engagées en faveur d'une **gouvernance plus inclusive et participative** ; la **promotion d'institutions efficaces et redevables** ; le **renforcement de l'Etat de droit et des droits humains** ainsi que la **gestion effective des causes profondes de conflits** précédents pour ainsi prévenir d'éventuelles crises à venir. Ces défis se dressent avec plus d'acuité lorsqu'ils sont associés à des facteurs aggravants telle la crise du Covid-19, marquée par des mesures de restriction inédites qui exacerbent des inégalités sociales existantes. En outre, la situation sécuritaire au Sahel avec le risque d'expansion de la menace terroriste vers les pays côtiers, constitue un défi, qui mis ensemble avec les problématiques socio-économiques existantes peuvent considérablement ralentir, voir freiner les efforts d'une consolidation durable de la paix en Côte d'Ivoire.

75. En ce qui concerne l'état de droit et les droits humains, les efforts du Gouvernement sont impactés par une **perception de politisation du système judiciaire** qui affecte la qualité des décisions judiciaires et réduit le degré de **confiance entre le citoyen et les institutions du pays**. Par ailleurs, des déficits plus techniques demeurent, caractérisés par des systèmes d'information sectoriels, des **difficultés (financières ou logistiques) d'accès à la justice**, notamment pour les femmes, l'insuffisante coordination entre les différents acteurs intervenant dans le domaine des droits de l'homme et l'absence d'un système normalisé d'identification précoce des problématiques et d'orientation des victimes. L'approche basée sur les droits humains est insuffisamment intégrée dans

les processus d'élaboration des politiques et de planification. A cela, s'ajoute l'**insuffisance des capacités financières, techniques et opérationnelles mis à la disposition des acteurs de la promotion des droits de l'homme et de l'assistance aux populations vulnérables**, que ce soit des défenseurs des droits humains, des organisations de la société civile ou encore le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH).

76. S'agissant de la gestion des causes profondes des crises précédentes et donc la **prévention des conflits**, le retour des réfugiés et leur intégration, la normalisation de la situation sociale et sécuritaire, les réformes dans le domaine du foncier rural, le renforcement du rôle de la chefferie traditionnelle et l'amélioration du dialogue politique sont autant d'avancées qui concourent à prévenir la résurgence de crises. L'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de réconciliation et de cohésion sociale a notamment permis d'enregistrer des avancées notables, particulièrement en matière de renforcement du dialogue entre les communautés. Ces efforts méritent d'être poursuivis, sachant que les crises successives qu'a connues le pays ont contribué à l'**effritement du tissu social** et que le processus de réconciliation nationale reste inachevé. Certaines causes profondes des crises qui ont secoué le pays, comme la **gestion du foncier rural, la gestion des migrations, une exploitation équitable des ressources naturelles** etc., sont encore persistantes. Le processus de justice transitionnelle lancé depuis 2011, a été conçu de manière précipitée avec la création de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR), de la Commission Nationale d'Enquête (CNE) et de la Cellule Spéciale d'Enquête (CSE) moins de trois mois après les derniers affrontements.





En l'absence d'une véritable réflexion globale, chaque mécanisme a été créé de manière indépendante sans prendre en compte les bonnes pratiques internationales. L'évolution du contexte socio-politique marqué par des tensions politiques et la résurgence des **conflits intercommunautaires** révèle que les causes profondes des précédentes crises ou encore les frustrations liées à la gestion de ces crises demeurent ancrées. Outre les tensions intercommunautaires, l'incivisme ou les incitations à la haine, à travers les réseaux sociaux entre autres, sont autant de signes caractéristiques d'un mal-être social lié à un déficit de réconciliation nationale. Il est nécessaire pour la Côte d'Ivoire de disposer d'une réelle politique migratoire et d'un cadre national de gouvernance des migrations afin d'apporter davantage de cohérence à la gestion des migrations dans le pays et mieux mobiliser la diaspora pour faciliter sa participation aux défis du développement du pays. Il est également important de formaliser la promotion des droits des migrants en ratifiant les conventions y relatives (notamment les conventions de l'OIT et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille). En effet, la Côte d'Ivoire qui est un grand pays d'immigration n'a toujours pas une structure autonome formelle chargée de gérer la migration et une véritable politique migratoire. Ce vide institutionnel contraint le pays à s'appuyer sur des textes internationaux et régionaux pour gérer au coup par coup ses questions migratoires. Fragmentée entre six ministères et structures publiques, la gestion des migrations n'est pas formalisée.

77. Par ailleurs, la situation sécuritaire liée à l'expansion de la **menace terroriste** de la région du Sahel vers les pays côtiers dont la Côte d'Ivoire, soulève la question de la gouvernance sécuritaire et de la présence effective de l'Etat particulièrement le long des frontières avec le Mali et le Burkina Faso. En effet, les régions les plus pauvres comme celles du Nord, où la présence de l'Etat et des services sociaux essentiels est limitée, constituent un terrain fertile pour les activités de groupes non étatiques, notamment de cellules terroristes infiltrées au sein des communautés. L'attaque perpétrée le 11 juin 2020 par des individus non identifiés contre un poste militaire à Kafolo, le long de la frontière avec le Burkina Faso, a fait 13 morts est un motif d'inquiétude.

78. En matière de promotion des institutions efficaces et redevables, en dépit des efforts consentis, les **réformes des institutions et de la fonction publique** n'ont pas encore pleinement abouti. La lenteur des procédures et les suspicions de corruption pénalisent notamment les couches de la population les plus défavorisées. La **capacité de l'administration publique** en matière de planification stratégique et d'accompagnement efficace du développement est à renforcer. La fonction de suivi et d'évaluation des politiques reste difficile du fait d'une culture de l'évaluation insuffisante, d'une non-systématisation des indicateurs de performance et des supports de **suivi et de systèmes d'information quasi-inopérants**. Cette faiblesse est accentuée par les difficultés de **collecte, de traitement et de diffusion des données statistiques fiables** et désagrégées en temps voulu. L'exercice des fonctions de coordination de l'activité inter et intra-ministérielle souffre de l'instabilité du cadre organique de l'Etat (modifications récurrentes des libellés et attributions des départements ministériels), du défaut de mémoire institutionnelle au sein de l'administration associée à l'inexistence d'une fonction permanente au sein de plusieurs ministères. Par ailleurs, l'**effectivité et l'efficacité des mécanismes et systèmes** de contrôle demeurent des défis importants, notamment au niveau des institutions en vue du renforcement de la lutte contre la corruption. Afin de mieux combattre les flux financiers illicites, la corruption, le blanchiment de capitaux, l'évasion fiscale, toutes les formes de criminalité organisées et récupérer les produits du crime ou les avoirs volés, la Côte d'Ivoire continue de renforcer son cadre juridique et institutionnel (ODD 16). En effet, le décret n°2018-478 du 16 mai 2018 a étendu le domaine de compétences de l'Agence Judiciaire du Trésor au recouvrement et à l'administration des avoirs illicites. Cette mesure vise à assurer un meilleur recouvrement et une gestion plus efficace au profit de l'Etat, des ressources pécuniaires illicitement détenues par un certain nombre de personnes (ODD 16.4). Une réflexion profonde sur l'organisation, le fonctionnement et les attributions de chaque entité clé du dispositif national de prévention et de lutte contre la corruption, et sur le mécanisme de coordination, s'impose toutefois pour assurer son efficacité à accomplir ses missions.





Les **capacités des institutions de gouvernance ainsi que celles des organisations de la société civile** demeurent insuffisantes pour leur permettre d'exercer pleinement leur fonction de contrôle de l'action publique. La transparence et la redevabilité dans la gestion des affaires publiques, ainsi que la participation citoyenne avec **l'implication des femmes et des jeunes** sont insuffisamment promues au niveau central et local.

79. Pour ce qui est du **renforcement d'une gouvernance** et des processus plus inclusifs, le processus démocratique reste fragilisé par une perception de cycles de gestion du pouvoir pas suffisamment inclusifs. Cette situation se manifeste plus visiblement en année électorale lorsque les organes de gestion des élections sont établis sans consensus. La tenue d'élections inclusives, transparentes et apaisées répondant au standard démocratique, reste un défi. En outre, les **femmes** sont confrontées à des problèmes de capacités qui rendent difficile leur **engagement politique** et leur **participation aux processus électoraux** reste limitée. Les femmes ne représentent actuellement que 11,37% de l'Assemblée nationale, classant le pays au 155ème rang mondial. Le taux des femmes ayant pu présenter leurs candidatures aux élections représentait seulement 12% globalement, certains partis politiques enregistrant une absence totale des candidatures féminines. Les appuis fournis par les partenaires engagés dans le processus électoral, notamment le SNUD, ont permis d'accroître légèrement la représentativité des femmes au sein de l'Assemblée Nationale de 11,37% en 2016 contre 9,4% en 2011 et d'obtenir une Constitution plus sensible au genre incluant des aspects visant à renforcer la promotion de la participation politique des femmes. Conformément au préambule et à l'Article 36 de la Constitution ivoirienne révisée en 2016 qui promeut les droits politiques de la femme, un avant-projet de loi, visant la promotion des droits politiques de la femme en augmentant ses chances d'accès à la représentation dans les assemblées élues, a été adopté en novembre 2016. Il en est de même de la participation des jeunes au processus électoral, souvent liée au **déficit de formation civique** et à l'accès limité aux cadres de dialogue et de prise de décision. **L'inclusion des jeunes**, de plus en plus instrumentalisés, dans les processus politiques, si elle n'est pas suffisamment adressée, pourrait également être un obstacle à la stabilité et à la consolidation de la paix. Les statistiques actuelles confirment que la Côte d'Ivoire compte

9 millions d'électeurs potentiels, mais seulement 6,6 millions sont inscrits sur la liste électorale (statistiques CEI-RLE 2018). Lors des dernières élections 2018, seulement 36% des électeurs y ont participé. La participation des citoyens et citoyennes, y compris les femmes, les jeunes et les personnes les plus vulnérables, notamment les personnes vivant avec un handicap, au processus de concertation et de décisions doit aussi être améliorée. Les difficultés rencontrées par certains citoyens pour exercer leur droit à l'information contribuent au manque de transparence structurelle des institutions et constituent une contrainte à la participation de tous les citoyens à la vie publique, à la prise des décisions éclairées et à la prévention de la corruption. Le manque de formation des points focaux de l'information fait partie des principales difficultés à lever pour favoriser un véritable accès à l'information.

80. Sur la question de la gouvernance locale, l'organisation administrative souffre d'une **décentralisation** qui peine à se mettre en place. Or, le processus de décentralisation et de **développement local** est important notamment parce qu'il peut constituer une option pour le développement des villes secondaires et la lutte contre les disparités et les inégalités. Le manque de mise en œuvre effectif de la politique d'**aménagement des territoires** crée en effet un pays à deux vitesses en matière de développement et constitue une source de fortes **disparités régionales**, d'inégalités croissantes, d'accès difficile aux services sociaux de base et d'exode rural toujours croissant vers la capitale. Les **difficultés majeures** qui minent le processus de décentralisation administrative en Côte d'Ivoire sont notamment : **l'inadéquation entre le profil et le poste des agents en région**; la non application effective de la Loi n° 2003-208 du 7 Juillet 2003 portant transfert de compétences aux collectivités territoriales ; **l'insuffisance des ressources financières consacrées au fonctionnement des collectivités** au regard de recommandations de l'UEMOA (l'UEMOA recommande de consacrer 10% du budget aux collectivités); l'insuffisance de ressources logistiques et humaines au niveau de la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement local limitant sa mission d'assistance conseil aux structures décentralisées. Le rétablissement de la confiance des populations envers les administrations décentralisées et déconcentrées est devenu primordial.



Bien que l'accessibilité des populations (femmes, hommes et jeunes) aux services publics se soit accrue, elle reste limitée pour les personnes les plus défavorisées. Le **transfert des compétences et des ressources aux collectivités locales**, de même que la gouvernance locale, méritent d'être effectifs et renforcés pour accroître l'offre de services aux populations à la base et améliorer la qualité des services publics décentralisés et déconcentrés. La décentralisation devra favoriser une gouvernance inclusive du territoire, confortant la légitimité des collectivités territoriales et prenant mieux en compte les aspirations des populations dans les processus de planification du développement local ainsi que dans la gestion des affaires publiques. Le niveau de ressources affectées aux collectivités ainsi que l'optimisation des dépenses desdites collectivités avec une plus grande responsabilisation dans la prestation de services constituent aussi des défis.

La consolidation de la paix retrouvée en Côte d'Ivoire doit être alimentée par une paix sociale durable et construite avec des actions volontaristes qui incluent et associent les partenaires sociaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. A cet effet, le gouvernement ivoirien a mis en place un Conseil National du Dialogue Social

(CNDS) comme cadre national d'animation de la concertation avec les partenaires sociaux et comme outils de prévention des conflits. Il existe également plusieurs conventions collectives avec la particularité que certaines sont dépassées et méritent d'être actualisées. La convention collective interprofessionnelle a plus de quarante ans d'âge et adresse peu les questions d'égalité de chance et de traitement entre les sexes. Le dialogue social, comme processus de consultation, de négociation et d'échanges d'informations entre les mandants tripartites, est institutionnalisé en Côte d'Ivoire. Les mécanismes existent à cet effet aux échelons national, sectoriel, et de l'entreprise. Cette adhésion au principe du dialogue social contraste cependant avec les mouvements syndicaux récurrents observés ces dernières années, et qui mettent à mal la stabilité du climat social et la productivité dans le monde du travail. A cela s'ajoute un certain nombre d'écueils au dialogue social, notamment la question de la représentativité des organisations syndicales de travailleurs qui n'est pas déterminée ; l'organe national de dialogue social (CNDS) qui est insuffisamment financé ; les centrales syndicales minées par des divisions internes. Les acteurs syndicaux accusent des faiblesses en ce qui concerne la maîtrise des techniques de dialogue social.

Questions transfrontalières, régionales et sous régionales

81. Les pays environnants la Côte d'Ivoire sont confrontés à des conflits violents impliquant des terroristes ainsi que des combattants terroristes étrangers se déplaçant au-delà des frontières nationales et questionnant ainsi la gestion de la sécurité des frontières⁴⁶. Ces mêmes pays enregistrent également des conflits communautaires avec des mouvements de populations. Les menaces sécuritaires du fait de la situation aux frontières avec le Mali et le Burkina Faso notamment, exacerbent les conflits entre des communautés de part et d'autre des frontières. En effet, par sa position centrale à relier le Sahel aux pays côtiers voisins, le Burkina Faso sert désormais de corridor pour étendre les opérations criminelles des groupes jihadistes dont les vellétés d'expansion dans le septentrion des pays côtiers, notamment en Côte d'Ivoire sont clairement identifiées. L'ambition de ces groupes à occuper les espaces de gouvernance faiblement investis ou vacants est encouragée

par le manque de présence, dans les zones frontalières, d'institutions nationales dédiées à la prévention et à la répression des différents types de menaces propres aux frontières poreuses. La consolidation de l'Etat de droit par la mise en place de formes appropriées de d'administrations nationales, contribueront à l'amélioration du partage du renseignement au niveau national et régional. Le renforcement des mesures de contrôle aux frontières est également nécessaire pour la sécurité territoriale. La prise en compte de ces paramètres ainsi que les efforts qui pourraient être consentis pour les aborder favoriseront l'avancée vers la réalisation de l'ODD 16 en Côte d'Ivoire. Les menaces sécuritaires qui exacerbent les tensions entre communautés de part et d'autre des frontières pourraient également accentuer le mouvement migratoire vers la Côte d'Ivoire, mais aussi alimenter les filières de recrutement et accroître la menace terroriste et la criminalité transnationale.

⁴⁶ Il s'agit d'un thème important qui est notamment consacré dans les Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies 2178 (2014) et 2396 (2017)



Après l'épisode d'acte terroriste subi par la Côte d'Ivoire à Grand Bassam, en Mars 2016, le risque demeure et il convient de surveiller la situation sécuritaire dans les pays voisins et aux frontières ainsi que les flux migratoires en direction du pays qui pourraient en résulter. Une lutte insuffisante contre les formes de criminalité transnationale risque de renforcer l'impunité donc remettre en cause l'efficacité des services en charge de l'application de la loi (police et justice) dans l'atteinte de l'ODD 16. L'extrémisme violent au Sahel, en particulier dans la région du Liptako Gourma est une préoccupation croissante compte tenu des risques d'attaques terroristes et d'enlèvements majeurs, principalement dans les zones frontalières du nord de la Côte d'Ivoire. L'attaque survenue à Kafolo, dans la nuit du 10 au 11 juin 2020, et qui a coûté la vie à plusieurs militaires ivoiriens, n'a fait que confirmer la présence de cette menace. Si ces attaques terroristes prennent de l'ampleur, elles occasionneront des pertes en vie humaines, mais aussi une pression grandissante sur les ressources naturelles du fait de la migration subséquente. Elles peuvent limiter des efforts des parties prenantes dans l'atteinte des ODD en créant un climat d'insécurité au sein de la population et en impactant négativement sur la scolarisation, de respect des droits humains, etc.

82. Il est également important de rappeler les menaces que la criminalité organisée continue de faire peser sur les efforts des autorités ivoiriennes en matière de gouvernance. Bien que peu de données statistiques soient disponibles en termes de condamnations judiciaires pour des faits de trafics de drogue, de corruption ou d'autres formes de criminalité grave, il arrive que des saisies et des arrestations soient effectuées dans des dossiers liés à ces formes de trafics, notamment par des services spécialisés tels l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale (UCT) ou la Cellule aéroportuaire anti trafics (CAAT), Celles-ci démontrent clairement les vulnérabilités du pays en la matière. La menace terroriste qui se précise, notamment dans certaines zones frontalières, et les liens qui peuvent exister entre groupes terroristes et groupes criminels, appellent enfin à redoubler d'efforts pour le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des différents services chargés de mener les enquêtes, la poursuite et le jugement de tels faits, et ce en toute indépendance et au travers, notamment, de la coopération régionale et internationale en matière pénale.

L'économie Ivoirienne étant confrontée à d'importantes pertes en raison de la piraterie et la criminalité maritime dans le Golfe de Guinée, la Côte d'Ivoire a donc conduit une réforme juridique afin de lutter contre l'impunité des pirates et adopté le Code Maritime par la Loi 2017-442 le 30 juin 2017 (ODD16). Ce Code Maritime remplace la loi n°61-349 du 09 novembre 1961 portant le Code de la Marine Marchande et donne, à travers son Article 1008, une définition de la piraterie qui reprend principalement le contenu de l'article 101 de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (CNUDM). De plus, l'article 1018 attribue aux tribunaux ivoiriens une compétence pénale pour « connaître des faits de piraterie ... même lorsqu'ils sont commis en haute mer », conformément au droit international (art. 105 de la CNUDM).

83. La Côte d'Ivoire a adhéré à diverses initiatives de libéralisation commerciale unilatérale et multilatérale. Ainsi, le pays a toujours joué un rôle de leader dans les processus sous-régionaux d'intégration comme la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ou encore l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). Première économie de l'UEMOA avec 36% de son PIB en 2016, la Côte d'Ivoire en est le principal moteur économique. En tant que membre de cet ensemble sous régional, la Côte d'Ivoire a harmonisé plusieurs mécanismes nationaux de sa politique économique avec les autres membres avec lesquels elle partage également la même monnaie, le franc CFA. Le pays est également membre de l'Union du fleuve Mano, un regroupement de quatre pays ouest africains : le Liberia, la Sierra-Léone, la Guinée et la Côte d'Ivoire (2008), ainsi que de la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) après en avoir été observateur. Afin de tirer parti de son engagement régional, le pays s'est doté d'une Stratégie Nationale d'Exportations (SNE) visant à améliorer la compétitivité des produits nationaux, la diversification des échanges, l'efficacité des chaînes de valeur et l'environnement des affaires. La SNE a identifié des secteurs prioritaires tels que (i) le caoutchouc et les plastiques, (ii) l'anacarde, (iii) le coton, coton textiles et habillement, (iv) les fruits tropicaux, (v) le manioc et ses produits dérivés et (vi) les nouvelles technologies de l'information et de la communication.



Si le poids des importations en provenance des pays de la sous-région a baissé entre 2010 et 2017 de près de la moitié au profit essentiellement des partenaires non-africains, le poids des exportations à destination de la sous-région a par contre augmenté au détriment des partenaires hors d'Afrique. La Zone de Libre Echange Continentale Africaine (Zlecaf), en réussissant la suppression des barrières commerciales et la libéralisation des échanges à l'échelle continentale et l'instauration d'un cadre harmonisé propice à la concurrence, à l'investissement et à l'innovation, pourrait générer des bénéfices substantiels du point de vue de l'économie et de la société en Côte d'Ivoire. La CEA⁴⁷ estime que Zlecaf devrait booster les PIB et exportations de la Côte d'Ivoire. Bien que l'augmentation générale soit modeste (moins de 1% pour le PIB et moins de 3% pour les exportations), les exportations de la Côte d'Ivoire vers l'Afrique augmenteraient d'environ 3,5 à 8,5%, avec une augmentation attendue dans les secteurs de l'énergie et exploitation minière d'environ 10%. Dans les secteurs agricole et alimentaire, les exportations augmenteraient aussi de manière non négligeable (environ 8%). Considérant plus attentivement les secteurs spécifiques, les exportations de la Côte d'Ivoire

vers le reste de l'Afrique augmenterait de plus de 25% dans l'habillement, les produits du bois et papier, l'électronique et les véhicules et équipement de transport. Ces exportations augmenteraient de manière significative vers toutes les sous-régions africaines, et particulièrement vers le Cameroun, l'Ethiopie, le Malawi, le Maroc, la Namibie, le Rwanda, la Tanzanie, la Tunisie, l'Ouganda et le Zimbabwe. La Zlecaf offrirait à moyen terme la possibilité à la Côte d'Ivoire d'accélérer sa trajectoire vers les ODD, à travers notamment la capacité accrue de l'économie à créer des emplois, en particulier pour les jeunes (ODD 8), l'amélioration des revenus pour les opérateurs économiques (ODD 1), l'accès amélioré à une gamme élargie de produits de consommation et de produits intermédiaires bon marché (ODD 1) et l'amélioration des conditions des femmes et la réduction des inégalités relatives au genre (ODD4). Il n'en demeure pas moins que la libéralisation du marché domestique et la mise en concurrence des structures productives nationales avec celles du reste de l'Afrique sont associées à des risques à court terme, telle que la perte d'emplois et de revenus des nationaux avec la disponibilité de compétence étrangère et la restructuration de l'appareil productif.

⁴⁶ CEA, Stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord sur la Zone de Libre-échange Continentale Africaine (ZLECAF), 2019.



V. PARTENARIATS ET MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ODD ET DES AUTRES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

84. L'objectif de développement durable 17 engage à « Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser ». Le développement durable nécessite un **engagement fort couplé à des partenariats** entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile ainsi que les partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux. En effet, si les objectifs de développement durable ne doivent laisser personne de côté, leur mise en œuvre doit être aussi l'affaire de tous. A la participation de toutes les parties prenantes doit être ajouté l'apport de chacune d'entre elle dans les volets suivants: les ressources financières, humaines, technologiques et le savoir-faire. Ce sont aussi les leçons des expériences réussies et non réussies pour limiter les coûts et les délais de l'apprentissage qui sont à prendre en considération. Tenant compte des résolutions du Sommet d'Addis-Abeba pour le financement du développement durable et l'Aspiration 7 de l'agenda 2063 de l'Union Africaine pour faire de l'Afrique un partenaire solide et influant sur la scène mondiale⁴⁷, une place de choix est à accorder au financement domestique dans la mise en œuvre des ODD pour les pays africains. Le cadre de partenariat et de mobilisation de **financement pour la mise en œuvre des ODD**, dont l'examen dans le cas de la Côte d'Ivoire va en ressortir les spécificités, devrait prendre en considération la mobilisation des ressources domestiques et le Partenariat Public-Privé (PPP) ainsi que le recours à la coopération au développement, à l'endettement et aux transferts des migrants. La Côte d'Ivoire agit sur chacun de ces volets de partenariat et de financement avec des résultats parfois exceptionnels, notamment en matière de mobilisation des ressources extérieures et de **PPP**. Sur d'autres volets, comme la mobilisation des ressources domestiques, les

résultats semblent encore mitigés.

85. La pression fiscale est restée faible à 12,2% du PIB en 2019 en référence aux critères de performance de l'UEMOA qui établissent à 20% le seuil du taux de pression fiscale. En 2017, pour un taux d'épargne de 23,5% du PIB, l'épargne venant du secteur privé en pourcentage du PIB était de 21,9% contre 1,9% de celle provenant du Gouvernement en pourcentage du PIB. Des niches de recettes existent probablement dans le cadre des dépenses fiscales liées au Partenariat Public Privé (PPP). Pour les produits d'exportation comme le cacao, tout accroissement de taxes conduirait à la baisse des revenus des producteurs directs, alors que les inciter serait une option pour que ceux-ci dégagent quelques marges pour sortir de la pauvreté et entreprendre quelques **innovations**. La Côte d'Ivoire ne pourrait réellement accélérer la mise en œuvre des ODD sans disposer de leviers de financement domestique consistants. Un meilleur recouvrement des recettes fiscales est espéré à la faveur du nouveau Système intégré de gestion des impôts (SIGICI) lancé en février 2019, du nouveau module de déclaration fiscale en ligne pour les entreprises, de la facturation électronique prévue lutter contre la fraude à la TVA, de l'attribution d'un numéro d'identification fiscale unique à toutes les nouvelles entreprises et de la mise en place d'un cadastre en ligne qui permettra d'augmenter les recettes tirées de l'impôt foncier à moyen terme.

86. La Côte d'Ivoire travaille régulièrement avec le secteur privé, dans le cadre des partenariats publics privés (PPP), notamment pour la réalisation de nombreux travaux d'infrastructures comme pour le troisième pont d'Abidjan. L'expérience de la Côte d'Ivoire en matière de PPP est longue et date des premières expériences d'indépendance.

⁴⁷ L'objectif correspondant de l'aspiration 7 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine est le 19 : « L'Afrique en tant que partenaire majeur dans les affaires mondiales et la coexistence pacifique »



Plus récemment, un cadre juridique et institutionnel, logé à la Présidence de la République, a été mis en place en 2012 pour la réalisation des PPP. Sa gestion est assurée par un comité de pilotage. Différentes opportunités ont permis au Gouvernement de présenter les projets devant faire l'objet de PPP comme notamment lors du Groupe Consultatif de mai 2016 pour le financement du PND 2016-2020 qui avait permis à la Côte d'Ivoire de présenter 70 projets de PPP à ses partenaires. L'évaluation de ce mécanisme peut être importante pour en apprécier les résultats en termes de contribution à la mise en œuvre des ODD, de promotion du développement sectoriel, de création d'emplois, de fiscalité (taxes reçues et/ou de dépenses fiscales) et d'endettement public et/ou garanti par l'Etat généré.

87. L'Aide Publique au Développement qui est une composante du résultat de la coopération internationale a culminé à 11,2% du PIB en 2012 au moment de la sortie de la crise postélectorale pour tomber à 2,3% du PIB en 2018⁴⁸. La crise de la COVID-19 devait assurément porter l'APD à un niveau plus élevé qu'en 2018 ou 2019. La Côte d'Ivoire vient en effet de bénéficier du FMI d'un financement de 886,2 millions de dollars au titre de la Facilité rapide de crédit (FRC) et de l'Instrument de financement rapide (IFR) pour faire face à l'impact de la pandémie COVID-19 sur la balance des paiements⁴⁹. Un financement additionnel de la Banque Mondiale de 35 millions de dollars est aussi à considérer⁵⁰. A ce montant s'ajoute le financement de 75 millions d'Euros (49 milliards de F CFA) de la BAD⁵¹. Il est en de même pour les appuis du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire inscrits dans la cadre de la lutte anti-COVID-19. Cela semble indiquer que les périodes de crise en Côte d'Ivoire correspondent à celles où l'APD prend une grande place dans le financement du pays. Pour élargir ses possibilités de financement, la Côte d'Ivoire a eu recours au mécanisme de Groupe Consultatif appuyé par la Banque Mondiale et le Système des Nations Unies. Ce sont notamment les groupes consultatifs organisés à Paris d'une part en décembre 2012 pour le financement du PND 2012-2015 et en mai 2016 pour le PND 2016-2020. Les annonces de financements

étaient de 8,4 milliards de dollars pour le groupe consultatif de 2012 et 16,4 milliards de dollars pour celui de 2016.

88. La Côte d'Ivoire a mis en place une politique d'endettement pour le financement du PND 2016-2020 allant des financements concessionnels, non concessionnels et incluant l'émission des eurobonds et le recours au marché financier sous régional. Entre 2014 et 2018, elle a émis des Eurobonds d'un montant global de 3324 milliards de FCFA. En 2015 et 2016, elle a lancé deux émissions d'obligations « SUKUK » (produit de la finance islamique)⁵² d'un montant 310 milliards de FCFA. En 2018 sur un financement extérieur de 5419,7 millions de dollars, 32,2% représentaient des ressources concessionnelles et 67,8% des ressources non concessionnelles. Ce montant était de 42,7% plus élevé que celui emprunté de 2017. **Le financement des infrastructures** devait absorber 45,5% de ce financement, les **dépenses sociales** 12% et le financement du budget 38,2%⁵³. D'une manière générale, sans efforts particuliers dans la mobilisation des ressources domestiques, l'endettement extérieur pourrait prendre une part de plus en plus importante dans le financement public et garanti par l'Etat. Cela constitue un gap qu'il sera important de résorber en vue de la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

89. La Côte d'Ivoire n'est pas partie prenante du Plan du G20 pour faciliter les flux de transferts de fonds⁵⁴. Les montants personnels des revenus reçus de l'étranger n'y ont représenté que 0,8% du PIB en 2018⁵⁵. Ces montants qui empruntent diverses voies pour être envoyées au pays méritent d'être évaluées plus finement, y compris à travers les transferts reçus par les ménages. De manière générale, ces financements servent à couvrir les charges des familles des migrants restées au pays, à faire un commerce ou toute activité génératrice de revenu et à améliorer les habitations. Ces transferts servent aussi à la réalisation des investissements communautaires pour la construction des écoles, des dispensaires, des édifices religieux, des installations d'accès à l'eau potable et à l'électricité.

⁴⁸ Banque Mondiale, WDI, 2020

⁴⁹ <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2020/04/17/pr20172-cote-divoire-imf-exec-board-approves-us-886-2m-disbursement-address-covid19-pandemic>

⁵⁰ <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2020/05/05/cote-divoire-un-financement-additionnel-de-35-millions-pour-lutter-contre-le-coronavirus>

⁵¹ <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/covid-19-la-bad-approuve-un-prêt-de-75-millions-deuros-au-profit-de-la-côte-divoire/1870974>

⁵² http://www.crepmf.org/Wwwcrepmf/Acteurs/pdf/AGR_2017-0101.pdf; <https://www.jeuneafrique.com/347369/economie/cote-divoire-lance-deuxieme-sukuk-de-150-milliards-fcfa/>

⁵³ FMI, Art IV, 2019.

⁵⁴ Le G20 s'est engagé à baisser les coûts des transferts de fonds des migrants à 5% du montant transféré d'ici 2014.

⁵⁵ Banque Mondiale, WDI, 2020



Dans ces conditions et au regard des opportunités offertes, la Côte d'Ivoire devra relever le défi de la mobilisation de sa diaspora pour contribuer au développement socio-économique du pays.

90. La coopération internationale offrira, avec le mécanisme de groupe consultatif, de nouvelles opportunités pour aider la Côte d'Ivoire à financer son PND 2021-2025. C'est ce cadre qui permettra d'envisager tous les types de financement, y compris de la part du Système des Nations Unies pour le Développement (SNUD). Si le cycle de programmation des Nations Unies peut correspondre à celui du pays à travers le cadre de coopération, la mise en œuvre des plans de travail des agences est bien souvent décalée, ce qui limite la prise en compte des appuis du SNUD dans le budget annuel et la possibilité pour le gouvernement de prévoir les contreparties. Le défi sera pour le SNUD de fournir des informations sur son budget de la période à venir au moment de la préparation du budget de l'Etat. Une concordance des calendriers budgétaires pourrait permettre au SNUD de dialoguer avec les équipes du budget et des secteurs sur la préparation du budget pluriannuel et de celui de la prochaine année.

91. La Côte d'Ivoire explore de nouveaux mécanismes d'achat de médicament par le biais de l'UNITAID, une organisation internationale

financée à partir de taxes sur les billets d'avion pour la centralisation d'achats de médicaments à de meilleurs prix pour les pays en développement. Cette option apparaît d'actualité surtout avec la pandémie du COVID-19 qui a mis à nu le manque de résilience des systèmes d'approvisionnement des médicaments et d'intrants nécessaires aux soins et à la protection du personnel soignant.

92. Tous les types de financements examinés plus haut sont à galvaniser pour obtenir des niveaux de financement conséquents. La faiblesse de la mobilisation des ressources domestiques sera à surmonter. On peut aussi noter la nécessité pour la Côte d'Ivoire de proposer des produits nouveaux sinon plus compétitifs sur le marché qui lui permettraient de gagner des parts de marché et de tirer réellement avantage de la ZLECAF. Le recours au marché financier est à circonscrire en fonction des ODD accélérateurs dont le financement servirait de catalyseur pour les autres ODD. Le secteur privé constitue un puissant acteur qui apportera des changements transformationnels dans la mise en œuvre de chacun des ODD, notamment dans les domaines des innovations et de la transformation structurelle. Il sera nécessaire toutefois d'en limiter les dépenses fiscales susceptibles d'affecter la mobilisation des ressources intérieures.





VI. RISQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ODD EN COTE D'IVOIRE

93. L'examen de la documentation a permis d'identifier plus d'une dizaine de risques liés aux objectifs de développement durable pouvant avoir une incidence sur leur réalisation. Ces différents risques ont été regroupés en 5 types pour en faciliter l'analyse. Les cinq types de risques sont liés à : (i) la sécurité, (ii)

la participation politique et la gouvernance, (iii) l'environnement (iv) la santé et (v) l'économie. Les différents types de risques sont décrits, la probabilité de leur survenue appréciée, les coûts quant à la mise à la mise en œuvre des ODD indiqués et les recommandations pour leur mitigation présentées.

Risques liés à la sécurité

94. Les risques sécuritaires se rapportent essentiellement : aux tensions et conflits communautaires ; à la circulation des armes de petit calibre et aux caches d'armes ; aux actes de radicalisation locale et ou de caractère régional ; aux conflits électoraux. La probabilité de survenue de ces risques apparaît à première vue peu élevée. Mais combinés à des tensions politiques, leur probabilité de survenue pourrait devenir élevée. Ce sont des risques qui pourraient subvenir des frustrations résultant des privations multidimensionnelles, du passif des tensions et conflits communautaires à l'œuvre avant et depuis la crise post-électorale. Les populations ne recourent plus systématiquement aux institutions dans leurs rapports intra et/ou inter communautaires et préfèrent, dans certains cas, « rendre leur propre » justice. Ce qui a pour effet de susciter des troubles à l'ordre public dans les grands centres urbains, mais aussi

les conflits entre différentes communautés (allogènes, allochtones et autochtones) dans plusieurs régions du pays. L'éclatement de tels risques entrainerait des affrontements localisés qui pourraient causer des pertes en vie humaines, des destructions de biens publics et privés. Par la même occasion, il pourrait gêner les activités économiques et sociales. L'atteinte des ODD à caractère social dans telles zones se trouverait compromise. Le SNU devrait diriger ses interventions en direction du renforcement de la démocratie et de la cohésion sociale. Un dialogue entre les acteurs politiques de tout bord en prélude aux élections à venir pourrait aider à éloigner la survenue des tensions politiques. Le dialogue entre le gouvernement et le Système des Nations Unies devrait permettre l'organisation d'une mission d'évaluation des conditions d'appui du Système des Nations Unies au processus électoral.

Risques liés à la participation politique et la gouvernance

95. Depuis la fin de crise post-électorale de 2010-2011, le Gouvernement a entrepris des actions en vue de réconcilier les populations. Un ministère dédié a été créé ainsi que des organes qui ont accompagné la justice transitionnelle. Par la même occasion, des actions ont été mises en œuvre en vue d'améliorer le **climat sécuritaire** par la réorganisation des forces armées et de l'ordre pour favoriser ainsi un **climat de confiance** entre ces entités et les populations. Les capacités du secteur de la justice ont également été renforcées pour accompagner

ce processus et favoriser ainsi la **primauté du droit** et le recours aux institutions comme seule modalité de règlement des conflits. Cependant, la confiance dans les institutions, notamment la justice, la police et la gendarmerie, reste fragile à cause d'une **réconciliation inachevée**. L'atteinte des objectifs de développement durable serait sérieusement compromise et les populations sérieusement affectées par une recrudescence d'une **crise post-électorale** dont les coûts seraient considérables sur le plan humanitaire, social et économique.



Risques liés à l'environnement

96. Bien que la Côte d'Ivoire soit engagée à lutter contre le changement climatique dans le cadre du développement durable, la question de l'environnement constitue un risque majeur pour la réalisation de l'agenda 2030. Après la création en 2016 de l'Agence Foncière Rurale (AFOR) chargée d'assurer la maîtrise d'œuvre de la politique foncière, il importe que des solutions durables soient trouvées à la question foncière qui est l'une des principales sources des conflits communautaires et un enjeu déterminant dans la cohésion sociale. Aussi, la prolifération de sites d'extraction artisanale de ressources naturelles (or) s'accompagne d'une destruction de l'environnement et porte les germes de conflits dévastateurs entre les différents acteurs. La **déforestation continue du couvert végétal** pour les produits de rente contribue à renforcer ce risque lié au changement climatique. La migration et les mouvements de populations à la recherche de terres cultivables renforcent aussi la **pression sur les ressources naturelles** et compromettent l'équilibre entre l'homme et la nature et ne manquent de susciter des conflits.

En dépit des initiatives ambitieuses, la production industrielle est encore une source de pollution. **L'économie bleue** qui concerne une importante partie du littoral est au stade de balbutiement alors qu'elle permettrait de mitiger la dégradation de l'environnement sur les eaux. C'est donc une production et une croissance non durables qui sont à l'œuvre au détriment de l'environnement. La forte pression sur les ressources naturelles, la destruction et la dégradation de l'environnement ainsi que la production et la croissance non durables représentent un risque non négligeable dans la réalisation de l'Agenda 2030. Pour mitiger ces risques, des critères de durabilité des activités pourraient être mises en place pour en imprimer un caractère durable basé sur le dialogue. Il est aussi plus qu'urgent que l'agriculture bénéficie d'innovations susceptibles d'aider à la rendre durable. Parallèlement, la reforestation des forêts constitue un enjeu incontournable pour la Côte d'Ivoire. La mise en place des unités multidisciplinaires pour prévenir et organiser la riposte face aux catastrophes devient essentielle pour capitaliser sur les expériences passées.

Risques liés à la santé

97. La pandémie à Covid-19 a affecté les structures économiques et sociales, voire institutionnelles du pays. Les mesures de restrictions inédites ont rendu les populations encore plus vulnérables, comme les Personnes vivant avec le VIH qui éprouveront des difficultés à s'approvisionner en antirétroviraux pour leur traitement, avec une accentuation lorsqu'elles sont, de surcroît, atteintes de troubles liés à l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool. Dans les régions frontalières de la Côte d'Ivoire, la crise de la Covid-19 a eu pour effet de distendre les liens sociaux et de détériorer les relations familiales, en relation avec l'interdiction des populations de visiter leurs familles de l'autre côté de la frontière. Du fait de la réduction voire l'impossibilité des échanges, certains groupes de populations frontalières sont exposés à un risque exacerbé d'insécurité alimentaire et d'accentuation de la pauvreté. Il est à noter également une potentielle méfiance réciproque

entre les populations, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la cohésion sociale dans ces régions frontalières. Suite à la fermeture des frontières, les moyens de subsistance des populations frontalières sont menacés, avec des risques de paupérisation, voire d'insécurité alimentaire. Les restrictions dans le transport entraînent des retards pour les femmes enceintes en travail et occasionnent des complications post-natales. Par ailleurs, les taux de mortalité maternelle et néonatale encore élevés pourraient être fortement impactés par la pandémie qui va effriter les acquis. Le **risque sanitaire s'accroît** avec le stress climatique et environnemental qui fait sortir les animaux de leur habitat naturel. L'épidémie d'Ebola qui a épargné la Côte d'Ivoire en 2013-2014 aurait constitué un signal d'alerte sur les risques sanitaires. Les capacités des systèmes sanitaires avaient déjà été mises à rude épreuve pour tous les pays affectés comme c'est le cas en ce moment pour la COVID-19.





La résilience des systèmes de santé est à analyser pour mettre au centre de la réforme du système sanitaire la santé publique et non seulement les soins de santé. Dans le domaine de la santé, la pandémie en cours du COVID-19 montre l'importance de disposer des unités

multidisciplinaires pour prévenir et organiser la riposte face aux catastrophes. Un soutien complet du SNU pour renforcer les capacités de gestion des risques au niveau national et local est indispensable.

Risques liés à l'économie

98. La Côte d'Ivoire occupe des rangs enviables tant en Afrique que dans le monde dans les cultures de rente tels que le café, le cacao, le palmier à huile, etc. Le pays gagnerait à amorcer une **transformation structurelle** plus rapide de son économie pour tirer de revenus substantiels de toute la chaîne de valeurs accompagnant la transformation des matières premières en produits finis. Les **innovations pour assurer une productivité accrue** dans l'agriculture paraissent aussi importantes.

Le SNU devrait accompagner le pays dans son processus d'industrialisation et notamment de transformation structurelle. La chute brutale des cours des produits de base exportés, du cacao notamment peut affecter profondément l'économie de la Côte d'Ivoire. Si l'endettement extérieur augmentait à des niveaux non soutenables, le financement de l'économie et des programmes sociaux pourrait être durement affecté. Au regard de ses performances économiques depuis 2012, la Côte d'Ivoire est dans une situation confortable. Elle déploie avec ses partenaires un PND ambitieux et enregistre des scores remarquables. Ses taux de croissance ces dernières années sont parmi les meilleurs en Afrique. En outre, elle dispose d'un large éventail

de ressources naturelles et humaines et aussi d'un potentiel financier important, qui utilisé de façon efficiente contribuerait à un réel développement durable. Cependant, elle n'est pas encore à un stade avancé de la transformation structurelle de son économie. La pauvreté est encore élevée, avec des inégalités d'accès à la santé publique, à une éducation de qualité, à l'eau et à l'électricité. La mise en place de la ZLECAF est à la fois une opportunité et une menace pour la Côte d'Ivoire dans la mesure où son marché sera ouvert à la concurrence régionale. Elle devra renforcer la compétitivité de l'ensemble de l'économie et la productivité de chacun des secteurs.

99. La nouvelle monnaie adoptée par les pays de l'UEMOA à la place du Franc CFA peut ouvrir d'après négociations sur les régimes de change qui pourraient induire de la flexibilité dans les coûts des facteurs et donc des revenus réels touchés par les acteurs nationaux avec une possibilité d'inflation plus forte que dans la situation de parité fixe. L'élargissement de ladite monnaie à la CEDEAO pourrait prendre une telle direction. Quelques incertitudes peuvent donc être envisagées qui, au pire des cas, affecteraient le niveau de vie de la population par une inflation plus élevée.





Tableau synoptique des risques dans la mise en œuvre des ODD en Côte d'Ivoire

Type de risque	Description des risques et thématiques	Probabilité de survenue	Coûts pour l'atteinte des ODD	Recommandations
Participation politique et gouvernance	Fracture sociale Faible dialogue politique Justice défaillante Contestation du processus électoral Absence d'alternance politique contrariée	Très élevé	Les coûts peuvent être considérables sur le plan humanitaire, social et économique. Les ODD à caractère social seront sacrifiés et l'activité économique bloquée. Les conséquences peuvent encore être importantes sur les forêts et les ressources naturelles.	Faciliter le dialogue entre les acteurs politiques de tout bord en prélude aux élections à venir ; Evaluation des conditions d'appui du Système des Nations Unies au processus électoral.
Sécurité	Tensions et conflits communautaire ; Circulation des armes de petit calibre et aux caches d'armes ; Conflits électoraux.	Elevé	L'atteinte des ODD à caractère social menacée. Activité économique contrariée. Pauvreté accrue. Risques liés à la fermeture des frontières à cause des risques sécuritaires pouvant affecter les moyens de subsistance des populations frontalières pouvant engendrer la paupérisation, voire l'insécurité alimentaire.	Cartographier les zones conflictogènes ; Renforcer la cohésion sociale en évitant les stigmatisations identitaires ; Activer ou mettre en place les mécanismes d'alerte précoce ; Adresser la question des armes de petit calibre et des caches d'armes
Economie	Baisse des cours des produits de base exportés Hausse de la dette publique Financement de l'économie compromis Perte d'emploi	Modéré	Financement des ODD compromis ; Perte d'emplois.	Accélérer la transformation structurelle du pays ; Prévoir et Anticiper les principales mutations prévisibles. ; Développement des programmes d'innovation.



Type de risque	Description des risques et thématiques	Probabilité de survenue	Coûts pour l'atteinte des ODD	Recommandations
Santé	Gestion approximative de l'épidémie à Covid-19 Besoins non satisfaits des produits de la PF élevés. Non disponibilité des ressources humaines consacrées aux services maternels Système sanitaire non résilient	Elevé	Santé affectée, notamment des mères et des enfants ; Gestion peu rationnelle de l'épidémie à Covid-19 et des autres urgences de santé publique Disponibilité non satisfaisante en personnels de santé pour l'ensemble des services essentiels de santé sur l'ensemble du territoire et équitabilité réparti Faibles capacités de gestion des problèmes de santé au niveau opérationnel (district sanitaire) La faible disponibilité en produits de santé essentiels. Scolarité des plus déshérités compromise. Activités économiques et sociales arrêtées sinon ralenties. Chômage accru. Perte de qualification de la main d'œuvre.	Mettre en place des unités multidisciplinaires pour prévenir et organiser la riposte face aux catastrophes. Reformer le système de santé ; Renforcer les capacités de résilience du système de santé.
Environnement et climat	Incapacité de l'État à trouver des réponses durables à la question foncière Extraction artisanale de l'or accompagnée de la destruction de l'environnement Déforestation permanente Changement climatique Insécurité alimentaire et la malnutrition	Elevé	Perte de la production agricole Chômage ; Migration Destruction et dégradation de l'environnement et la production ; Pollution Croissance non durables	Soutenir les efforts du pays en ce qui concerne l'environnement et le changement climatique. Définir critères de durabilité des activités pour en imprimer une caractère durable basé sur le dialogue. Mettre en place un programme d'innovations dans l'agriculture susceptibles d'aider à la rendre durable. Contribuer à la reforestation des forêts. Mettre en place des unités multidisciplinaires pour prévenir et organiser la riposte face aux catastrophes.



CONCLUSION

100. Le retard pris par la Côte d'Ivoire durant les années de crise a exercé un effet de freinage sur les efforts entrepris par le Gouvernement durant la mise en œuvre du PND1 2012-2015, tant les besoins de reconstruction et de consolidation de la paix étaient immenses. Les résultats n'ont pas été à la hauteur des moyens déployés au point où la mise en œuvre des OMD est restée inachevée. Avec le PND2 2016-2020, les progrès semblent avoir été plus rapides dans les dimensions sociales, quoique des problèmes subsistent en matière de capital humain et d'inclusivité. En dépit des plans et programmes qui ont été adoptés, il subsiste des lacunes dans leur mise en œuvre pour assurer le développement durable.

101. Les défis associés aux insuffisances relevés dans ce Bilan Commun de Pays sont nombreux et touchent à la consolidation d'une gouvernance transparente et efficace ; la mise en place de fondations solides de la transformation structurelle de l'économie ; la mise en place de réformes fiscales de changement ; l'intégration effective de la durabilité comme principe et objectifs dans les choix et actions du pays. Il reste que **l'élimination de la pauvreté extrême, le respect des droits de l'homme, le respect de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes devraient rester au cœur de l'action.** Les personnes laissées pour compte sont toutes affectées par la pauvreté, l'insuffisance d'éducation, un accès aux services de santé contraint par la faiblesse des revenus et une offre limitée, le faible respect de leurs droits et le peu d'opportunités économiques qui leur sont offertes pour leur insertion professionnelle. C'est l'ensemble de ces questions qu'il sera nécessaire de considérer pour atténuer progressivement les privations qui les frappent.

102. **La paix et la stabilité sont aussi des défis importants** auxquels la Côte d'Ivoire devra trouver des voies solides et fondées sur le dialogue. L'accélération de la mise en œuvre des ODD en Côte d'Ivoire nécessitera en effet un climat de paix. C'est dans ce cadre qu'une planification entièrement basée sur les ODD pourra produire son plein effet. Le risque sanitaire est apparu comme un problème émergent pour la préparation de ce rapport. Les leçons partielles et finales tirées de la gestion de la COVID-19 pourraient être considérées pour procéder à des réformes de structures permettant de développer des capacités prospectives et opérationnelles de déploiement rapide en cas de survenue de crises similaires ou environnementales. **Le suivi de la mise en œuvre des ODD devra requérir des données en quantité et de qualité.** La collecte d'informations et de statistiques permettant de faire un meilleur suivi des ODD en disposant de davantage d'indicateurs est à renforcer. Les stratégies en place semblent encore circonscrites à la réalisation des enquêtes nécessitant des financements importants. **Les capacités à produire les données** de routine comme dans l'éducation doivent être développées, de même que dans les domaines de la santé. La révolution des données pour l'utilisation des données privées est à promouvoir. Elles peuvent être déterminantes dans la gestion d'une crise sanitaire comme celle du COVID-19. La Côte d'Ivoire reste encore affectée par les écueils sociologiques qui y ont miné la paix et gêné le processus de consolidation de la paix et de réconciliation nationale. Ces vulnérabilités peuvent gêner la stabilité et le processus de développement.



SIGLES ET ABRÉVIATIONS

APD	Aide Publique au Développement
ARDCI	Association des Régions et Districts de Côte d'Ivoire
BAD	Banque Africaine de Développement
BCP	Bilan Commun de Pays
CAPD	Cour Africaine des Droits des Peuples
CCDD	Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable
CDN	Contribution Nationale Déterminée
CDVR	Commission de Dialogue, Vérité et Réconciliation
CEDEAO	Communauté Economique des Etat de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEI	Commission Electorale Indépendante
CGECI	Confédération Générale des Entreprises de Côte-d'Ivoire
CMU	Couverture Maladie Universelle
CNDH	Commission Nationale des Droits de l'Homme
DDRR	Désarmement Démobilisation Réintégration et Réinsertion
EPU	Examen Périodique Universel
ERI-ESI	Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade/ Règlements Forestières Gouvernance et Echanges Commerciaux
FMI	Fonds Monétaire International
FRC	Facilité de Crédit Rapide
HDR/RDH	Human Développement Report / Rapport sur le Développement Humain
ICF	Initiative Cacao et Forêts
ICH	Indicateur de Capital Humain
IDH	Indicateur de Développement Humain
IFR	Instrument de Financement Rapide
INS	Institut National de la Statistique
IPC	Indice de Perception de la Corruption
IPM	Indice de Pauvreté Multidimensionnelle
IPS	Indice de Parité entre les Sexes
IPPTE	Initiative en Faveur des Pays Pauvres Très Endettés
IUDH	Indice Universel des Droits de l'Homme
MAPS	Mainstreaming, Accelerating and Policy Support
MGF	Mutilations Génitales Féminines
MICS	Multiple Indicator Cluster Surveys
MODA	Multiple Overlapping Deprivation Analysis
ODD	Objectif de Développement Durable
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONU CI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire



PEPA	Public Expenditure and Financial Accountability
PIB	Produit Intérieur Brut
PND	Plan National de Développement
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PNMN	Plan National Multisectoriel de Nutrition
PPA	Parité des Pouvoirs d'Achat
PPP	Partenariat Public Privé
PSDEPA	Plan Stratégique pour le Développement de l'Elevage et des Produits Halieutiques
PSN	Plan Stratégique National
PVVIH	Personnes Vivant avec le Virus de l'Immunodéficience Humaine
RAM	Régime d'Assistance Médicale
REDD	Reduced Emissions from Deforestation and Forest Degradation/ Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts
RGB	Régime Général de Base
RIA	Rapid Integrated Assessment/ Evaluation Rapide de l'Alignement
RSF	Reporter Sans Frontière
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SNU	Système des Nations Unies
SONU	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence
SONUB	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence de Base
SONUC	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence Complets
SPREF	Stratégie de Préservation de Réhabilitation et d'Extension des Forêts
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TME	Transmission de la Mère à l'Enfant
UEMOA	Union Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique de l'Ouest
UVICOCI	Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire
VBG	Violences Basées sur le Genre
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquise
VNR	Voluntary National Report/Examen National Volontaire
ZLECAF	Zone de Libre Echange Continentale Africaine
UVICOCI	: Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire
VBG	: Violences Basées sur le Genre
VIH/SIDA	: Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquise
VNR	: Voluntary National Report/Examen National Volontaire
ZLECAF	: Zone de Libre Echange Continentale Africaine



BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- AA, 2020, Covid-19 : la BAD approuve un prêt de 75 millions d'euros au profit de la Côte d'Ivoire : <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/covid-19-la-bad-approuve-un-pret-de-75-millions-deuros-au-profit-de-la-cote-divoire/1870974>.
- Agence Panafricaine de Presse, 2019, Environ 453 000 personnes handicapées dénombrées en Côte d'Ivoire : <http://apanews.net/fr/news/environ-453-000-personnes-handicapees-denombrees-en-cote-divoire>.
- Banque Mondiale, 2019, Situation économique de la Côte d'Ivoire. Au pays du Cacao comment transformer la Côte d'Ivoire.
- Banque Mondiale, 2020, Côte d'Ivoire : un financement additionnel de 35 millions pour lutter contre le Coronavirus : <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2020/05/05/cote-divoire-un-financement-additionnel-de-35-millions-pour-lutter-contre-le-coronavirus>.
- Banque Mondiale, Données, 2019, <https://donnees.banquemondiale.org/pays/cote-d%27ivoire>.
- Banque Mondiale, Rapport Mondial sur le Développement, 2020.
- Fondation Mo Ibrahim 2018 Ibrahim of African Governance, <https://mo.ibrahim.foundation/2018-Ibrahim-of-African-Governance>.
- Fonds Monétaire International (FMI), 2019, Côte d'Ivoire Rapport au titre de l'Art IV, 2019
- Fonds Monétaire International (FMI), 2020, Le Conseil d'administration du FMI approuve le décaissement de 886,2 millions de dollars en faveur de la Côte d'Ivoire pour faire face à la pandémie de COVID-19 : <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2020/04/17/pr20172-cote-divoire-imf-exec-board-approves-us-886-2m-disbursement-address-covid19-pandemic>.
- Food and Agriculture Organisation (FAO) et Union Européenne (UE), 2019, Analyse de l'efficacité des politiques et stratégies en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle en côte d'ivoire.
- Haut- Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme (HCDH), 2019, Examen Périodique Universel (EPU).
- International Monetary Fund (IMF), 2020, Côte d'Ivoire : <https://www.imf.org/en/Countries/CIV>.
- Jeune Afrique, 2016, Finance islamique : la Côte d'Ivoire lance son deuxième sukuk : <https://www.jeuneafrique.com/347369/economie/cote-divoire-lance-deuxieme-sukuk-de-150-milliards-fcfa/>
- Ministère du Plan et du Développement, 2016, MICS, Enquête par grappes à indicateurs multiples Côte d'Ivoire 2016 : La situation des femmes et des enfants en Côte d'Ivoire.
- ONUDC, Manuel sur la gestion axée sur les résultats et l'Agenda 2030 pour le développement durable, 2019.
- ONUDC ROSEN, Rapport de mi-parcours du Programme régional de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Ouest, 2018.
- ONUDC, Rapport du Réseau ouest-africain d'épidémiologie sur la consommation de drogues (WENDU) (2014-2017).
- Programme Alimentaire Mondial (PAM), 2019, Examen Stratégique National-Faim Zéro, Côte d'Ivoire.
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD, 2018, rapport sur le Développement Humain (RDH).
- République de Côte d'Ivoire /Institut National de la Statistique (INS), 2020, Mesure de l'impact socioéconomique du COVID-19 sur les conditions de vie des ménages en Côte d'Ivoire.
- République de Côte d'Ivoire /Institut National de la Statistique (INS), 2017, Enquête par grappes à indicateurs multiples Côte d'Ivoire 2016.



- République de Côte d'Ivoire /Institut National de la Statistique (INS), 2015, Enquête sur le niveau de vie des Ménages en Côte d'Ivoire (ENV 2015). Profil Pauvreté.
- République de Côte d'Ivoire, 2012, Programme National d'Investissement Agricole, (PNIA1) 2012-2016.
- République de Côte d'Ivoire, 2016, Plan National Multisectoriel de Nutrition (PNMN) 2016-2020.
- République de Côte d'Ivoire, 2017, Programme National d'Investissement Agricole (PNIA1) de deuxième génération 2017-2025.
- République de Côte d'Ivoire, 2019, Ministère du Plan et du développement Revues, 2016, 2017 et 2018 du PND 2016-2020.
- République de Côte d'Ivoire, 2020, Ministère du Plan et du développement Profil de la Pauvreté.
- République de Côte d'Ivoire, 2019, Programme social du Gouvernement 2019-2020.
- République de Côte d'Ivoire/ Ministère de la famille, de la femme et de l'enfant, 2018, Politique Nationale Genre Révisé
- République de Côte d'Ivoire/ Ministère du Plan et du Développement, 2018, Analyse des enfants et des femmes en Côte d'Ivoire, Sitan 2019
- République de Côte d'Ivoire/ Ministère du Plan et du Développement, 2019, Analyse des privations multiples des enfants en Côte d'Ivoire
- République de Côte d'Ivoire/Ministère de l'Économie Numérique et de la Poste, 2020, Chiffres clés, <http://telecom.gouv.ci/>.
- République de Côte d'Ivoire/Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENETFP), 2019, Statistiques scolaires de poche, année 2018-2019.
- République de Côte d'Ivoire/Ministère de la Femme, de la famille et des Affaires sociales (MFFAS), 2008-2012, Plan National d'Action pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité.
- République de Côte d'Ivoire/Ministère des ressources animales et halieutiques (MRAH), 2014, Plan Stratégique pour le Développement de l'Élevage et des Produits Halieutiques (PSDEPA) 2014-2020.
- République de Côte d'Ivoire/Ministère du Plan et du développement, 2015, Plan National de développement 2016-2020, Tome 1 et Tome 2.
- République de Côte d'Ivoire/Ministère du Plan et du développement, 2019, Rapport Volontaire d'examen national de la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Côte d'Ivoire.
- République de Côte d'Ivoire/Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2020, Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), 2019-2020.
- République Française, 2019, Rapport de la zone franc 2018 : https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/819174_zf2018_web_signets_avec-couv1.pdf.
- Transparency International, 2019, Indice de perception de la corruption (IPC).
- Union Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)/ Conseil Régionale de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) : http://www.crepmf.org/Wwwcrepmf/Acteurs/pdf/AGR_2017-0101.pdf.
- United Nations Children Emergency Funds (UNICEF), 2019, Analyse de la Cohésion Sociale en Côte d'Ivoire – pour UNICEF Cote d'Ivoire.
- United Nations development Program (UNDP), 2019, Human Development Report (HDR).
- UNSDG database, <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database/>



- BIT
- FAO
- FIDA
- HCDH
- OIM
- OMS
- ONUDI
- ONUFEMMES
- ONUSIDA
- PAM
- PNUD
- PNUE
- UNECA
- UNESCO
- UNFPA
- UNHCR
- UNICEF



NATIONS UNIES
CÔTE D'IVOIRE



Bureau du Coordonnateur Résident
Angle Av. Marchand, Rue Gourgas
01 BP 1747 Abidjan 01
Abidjan - Côte d'Ivoire

www.cotedivoire.un.org